



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

BILAN

2011-2025

GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE







RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



S O M M A I R E

21	1 - Paix, Sécurité et Justice
26	Défense
31	Administration territoriale et Sécurité
34	Justice et Droits de l'Homme
37	2 - Gouvernance et Coopération internationale
42	Fonction Publique et Modernisation de l'Administration
49	Coopération internationale
53	Intégration africaine et Ivoiriens de l'Extérieur
57	3 - Capital humain, Insertion professionnelle et Emploi
61	Éducation Nationale et Alphabétisation
65	Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
71	Enseignement technique, Formation professionnelle et Apprentissage
74	Promotion de la Jeunesse, Insertion professionnelle et Service civique
79	Santé, Hygiène publique et Couverture Maladie Universelle
86	Emploi et Protection Sociale
91	4 - Inclusion sociale
96	Femme, Famille et Enfant
102	Cohésion nationale, Solidarité et Lutte contre la Pauvreté
108	Construction, Logement et Urbanisme
113	5 - Agriculture
117	Agriculture, Développement Rural et Productions Vivrières
121	Ressources Animales et Halieutiques
125	6 - Économie et Finances
129	Économie, Plan et Développement
133	Finances et Budget
137	Patrimoine, Portefeuille de l'État et Entreprises publiques
139	Commerce et Industrie
147	7 - Environnement et Développement Durable
151	Environnement, Développement Durable et Transition écologique
155	Eaux et Forêts
159	8 - Infrastructures
164	Transports
172	Affaires Maritimes
174	Équipement et Entretien routier
180	Hydraulique, Assainissement et Salubrité
187	Mines, Pétrole et Énergie
193	9 - Communication et Transition numérique
197	Communication
202	Transition numérique et Digitalisation
207	10 - Sport, Culture et Tourisme
212	Sport et Cadre de Vie
216	Culture et Francophonie
221	Tourisme et Loisirs

G L O S S A I R E

ACC	Agence de Conseil et de Communication
ACD	Arrêté de Concession Définitive
AFD	Agence Française de Développement
AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGFACI	Agence Générale des Forces Armées de Côte d'Ivoire
AILCT	Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANStat	Agence Nationale de la Statistique
ANSUT	Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications
AOP	Appel d'Offres Public
ARTCI	Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire
BNETD	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
CAFOP	Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
CCA	Conseil du Coton et de l'Anacarde
CDLM	Comité de Développement Local Minier
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme
CNMCI	Centre National de Mécanisation de la Côte d'Ivoire
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COMNAT-ALPC	Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre
CRUC	Centre de Relation Usager-Client
CSDS	Comité Sectoriel de Dialogue Social
CSE	Complexe Socio-Éducatif
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFA	École des Forces Armées
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EMPT	École Militaire Préparatoire Technique
ENA	École Nationale d'Administration
ENSOA	École Nationale des Sous-Officiers d'Active
ENV	Enquête Nationale sur le Niveau de Vie
ESS	Économie Sociale et Solidaire
FACI	Forces Armées de Côte d'Ivoire
FDFP	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FMI	Fonds Monétaire International
FNDS	Fonds National de Développement de la Statistique
FONAME	Fonds National de Maîtrise de l'Énergie
FRCI	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
GMI	Groupe Mobile d'Intervention
GSPM	Groupe des Sapeurs-Pompiers Militaires
IESD	Institut d'Études Stratégiques et de Défense
INFJ	Institut National de Formation Judiciaire
INS	Institut National de la Statistique
IPER	Institut de Préparation à l'Emploi et à la Réinsertion

ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MENA	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MINHAS	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
MINUSCA	Mission des Nations unies en Centrafrique
MINUSMA	Mission des Nations unies au Mali
MINUSTAH	Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
ONAD	Office National de l'Assainissement et du Drainage
ONECI	Office National de l'État Civil et de l'Identification
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONI	Office National d'Identification
ONPC	Office National de la Protection Civile
OSEP	Observatoire du Service Public
PEPT	Programme Électricité Pour Tous
PND	Plan National de Développement
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNSFR	Programme National de Sécurisation Foncière Rurale
PPC	Programmes Pluriannuels de Convergence
PSGouv	Programme Social du Gouvernement
PURGA	Programme d'Urgence pour la Relance de la Gouvernance Agricole
REC	Référentiel des Emplois et Compétences
RNPP	Registre National des Personnes Physiques
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSTI	Régime Social des Travailleurs Indépendants
RSU	Régime Social Unique
SARA	Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales
S.E.M.	Son Excellence Monsieur
SIGAPP	Système de Gestion des Procédures Policières
SIGFAE	Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État
SIGRH	Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines
SIGRHAT	Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'Administration Territoriale
SIGP	Système d'Information de Gestion Pénitentiaire
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage
SODECI	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SIG	Système Intégré de Gestion
SYGAPP	Système de Gestion des Applications Policières
SYGIDAN	Système de Gestion Informatisé de l'État Civil Numérique
SYGIDOP	Système de Gestion Intégré des Dossiers Pénaux
TMC	Temps Moyen de Coupure
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNDAF	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNPOL	Police des Nations Unies



MOT DU PREMIER MINISTRE

Le travail constant des différents gouvernements a permis d'inscrire le pays dans une dynamique de transformation positive depuis 2011. La réalisation d'infrastructures aussi structurantes qu'ambitieuses façonne, année après année, nos villes et villages et améliore les conditions de vie des populations.

L'action gouvernementale par son envergure vise à toucher tous les Ivoiriens des villes et campagnes, hommes, femmes, jeunes et personnes âgées, sans oublier les personnes en situation de handicap et les couches les plus vulnérables de la société.

Quatorze ans après l'accession à la magistrature suprême de S.E.M. Alassane OUATTARA, qu'est-ce qui a été fait concrètement ?

Ce document se propose de répondre à cette question dans le détail, dans une démarche bilancielle, pour mieux apprécier le chemin parcouru et les résultats tangibles enregistrés, grâce à une synergie d'actions entre le Gouvernement et les forces vives de la Nation.

Ce document répond aussi au principe de redevabilité auquel sont astreints les gestionnaires de politiques publiques, soucieux qu'est le Gouvernement de maintenir le pacte de confiance qui le lie aux populations et qui nourrit les progrès réalisés.

C'est un bilan fièrement assumé par le Gouvernement sous le leadership éclairé du Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA.

En réalisant ce document, en tant que reflet de l'attachement du Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, au principe de redevabilité, il s'agit d'inviter toutes les Ivoiriennes et tous les Ivoiriens, à une introspection profonde pour apprécier le chemin remarquable parcouru, grâce aux efforts de tous, et de nous interpeller sur notre responsabilité individuelle et collective à agir dans la paix et la cohésion sociale, pour continuer de bâtir ensemble, dans l'union et la fraternité, une Côte d'Ivoire Solidaire, la Côte d'Ivoire de demain, plus grande et plus rayonnante.

Bonne lecture à toutes et à tous.

M. Robert Beugré MAMBÉ

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2011 : Début de mandat dans un contexte très difficile

Le 06 mai 2011, S.E.M. Alassane OUATTARA prêtait serment, devenant ainsi le 5ème Président de la République de Côte d'Ivoire. Cette cérémonie solennelle marquait aussi le début d'une nouvelle ère de transformation et de progrès après de longues années de crises multiformes aux conséquences particulièrement désastreuses.

Le pays était exsangue, quasiment à l'arrêt dans toutes ses composantes. Les services publics, pour la plupart pillés, ne fonctionnaient plus. Les infrastructures socio-économiques étaient profondément dégradées et inopérantes. Les hôpitaux n'étaient plus entretenus et l'insalubrité s'était généralisée sur l'ensemble du territoire. Le quotidien des ménages était difficile.

À Abidjan comme partout ailleurs dans le pays, s'approvisionner en produits de première nécessité était devenu un parcours périlleux, une épreuve de survie, tant, tout manquait. La simple recharge d'une bouteille de gaz butane, était difficile à cause de sa rareté qui était structurelle.

Le délestage de l'électricité faisait partie du quotidien des populations dans la chaleur torride d'un environnement délétère et incertain.

Pendant cette période, pour les moins nantis n'ayant pas accès aux cliniques privées, bénéficier d'un minimum de soins était difficile dans les quelques hôpitaux publics qui fonctionnaient encore. Tout cela était l'illustration de la destruction des principes de solidarité nationale et d'équité sociale qui constituaient jusqu'alors, le socle de notre fraternité.

Voyager la nuit était une source d'angoisse permanente du fait de la recrudescence des attaques régulièrement perpétrées par les coupeurs de route et l'état de dégradation avancée du réseau routier interurbain rallongeait à l'infini, le trajet des populations et des transporteurs.

En avril 2011, la normalité se résumait à risquer sa vie pour se procurer de la nourriture et préserver son intégrité du fait de l'insécurité.

Au niveau économique, le pays connaissait une récession. La croissance du PIB s'est établie à -6,6%, soit la contre-performance la plus marquée depuis la fin des années 1980. Les fonctionnaires n'avaient pas été payés depuis fin mars 2011. Les retraités du public comme du privé recevaient à peine leur pension, financée par des apports de l'État, car la CNPS et la CGRAE étaient en déséquilibre structurel qui les rendait incapables d'y faire face. La Côte d'Ivoire avait enregistré son premier défaut de paiement vis-à-vis de ses créanciers internationaux et n'avait jamais eu accès au marché international des capitaux pour y lever des ressources. Le défi macroéconomique consistait à rétablir les équilibres et à relancer la croissance, afin de répondre à une demande sociale particulièrement importante. Le taux de pauvreté qui était de 48,9% en 2008, avait franchi la barre des 50% pour s'établir à 55,4%.

Choisir de ne pas avoir d'excuses

En dépit de ce contexte particulièrement difficile, le nouveau Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a catégoriquement refusé de se complaire dans l'immobilisme ou le déni de responsabilité. Il a décidé d'agir pour transformer ce désastre en espoir, ce chaos en dynamique positive. Son sens élevé de l'État, sa foi inébranlable en la Nation et la haute conscience qu'il a de la magistrature suprême, ne pouvaient laisser de place à l'hésitation et à la lamentation. **Il n'a pas voulu avoir d'excuses.**

Il a mis le Gouvernement au travail, avec une réponse à l'insalubrité, au manque d'infrastructures, au manque d'eau et d'électricité, de soins médicaux et à l'approvisionnement des marchés en produits de première nécessité, grâce au Programme Présidentiel d'Urgence.

À l'occasion de son discours d'investiture, le 21 mai 2011, il affichait clairement une ambition

volontariste de transformer le pays et d'en accélérer le développement. **L'espérance était en marche et la lumière serait au bout de l'effort.**

« Plus qu'une cérémonie d'investiture, c'est le retour de la Côte d'Ivoire sur la scène africaine et internationale que nous célébrons aujourd'hui », indiquait le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA. L'objectif affiché et le cap fixé étaient clairs : bâtir, dans la continuité des pères fondateurs, une Côte d'Ivoire « de la vraie fraternité et de l'espérance promise à l'humanité ». Certes, le chantier était immense voire titanesque, et les attentes pressantes mais la nouvelle Côte d'Ivoire était en marche.

Une vision ambitieuse du développement

Le Président de la République a réussi à faire adhérer la population à sa vision du développement. Très rapidement, les axes d'intervention stratégiques se dessinent, à travers :

- le rétablissement de la paix et de la sécurité ainsi que la consolidation de la cohésion nationale ;
- des Plans Nationaux de Développement pour fixer le cap et encadrer les politiques ;
- des réformes audacieuses dans le cadre de différents programmes communautaires (UEMOA/CEDEAO) ou internationaux de référence (FMI avec la reprise de la coopération et son renforcement, Banque mondiale, BAD, Doing Business, OGP, MCC, etc.), complétées par des réformes sectorielles spécifiques, touchant l'ensemble des secteurs clés de l'économie et les Administrations ;
- une promotion vigoureuse des investissements publics et privés (codes sectoriels, codes des investissements) ainsi que la promotion des partenariats publics privés ;
- un accent sur le social, pour accompagner les populations les plus fragiles.

Adapter l'équipe aux défis

Sous la haute autorité du Président de la République, plusieurs gouvernements se sont

succédé, chacun contribuant à la renaissance et à la modernisation du pays. Il s'agit des Gouvernements des Premiers Ministres suivants :

- **Guillaume Kigbabori SORO** (1^{er} juin 2011 au 13 mars 2012) ;
- **Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO** (13 mars au 14 novembre 2012) ;
- **Daniel Kablan DUNCAN** (21 novembre 2012 au 12 janvier 2016 et du 12 janvier 2016 au 9 janvier 2017) ;
- **Amadou Gon COULIBALY** (10 janvier 2017 au 4 juillet 2018 ; du 10 juillet 2018 au 4 septembre 2019 ; du 4 septembre 2019 au 8 juillet 2020) ;
- **Hamed BAKAYOKO** (du 30 juillet 2020 au 06 avril 2021) ;
- **Jérôme Patrick ACHI** (du 6 avril 2021 au 20 avril 2022 et du 20 avril 2022 au 17 octobre 2023) ;
- **Robert Beugré MAMBÉ** (depuis le 17 octobre 2023).

La trame de fond qui sous-tend l'action de tous les Gouvernements depuis 2011, tout comme leur source profonde de motivation et d'inspiration, c'est la vision constante du Président, son engagement personnel et son leadership puissant reconnu de tous.

Une méthode de travail efficace

Mais au-delà d'une vision et de stratégies d'exécution, une méthode de travail se dessine et se consolide dans le temps. Elle est structurée, rigoureuse, exigeante, afin de redonner à la Côte d'Ivoire ses fondamentaux pour reprendre durablement le chemin du développement.

Pour ce faire, le Président a restauré la planification stratégique (PND), redessiné le paysage institutionnel du pays et fait fonctionner les institutions. **Il a réappris à l'Ivoirien, l'importance du travail, du travail bien fait. Il a instauré une culture de l'excellence et une rigueur structurelle**, qui oblige tous les acteurs à travailler : (i) tenue régulière des Conseils des Ministres précédés des Conseils du Gouvernement puis (ii) Conseil Présidentiel toutes les semaines ; (iii) Conseil National de Sécurité tous les mois ; (iv) élaboration de programmes spécifiques pour adresser des

problématiques prioritaires (PPU, PSGouv, PJGouv, Conseil National de Politique Économique, Journées d'Excellence, Journées de remise des rapports des Inspections, etc).

Grâce aux feuilles de route annuelles, le travail gouvernemental impulse des réformes audacieuses dans tous les secteurs notamment, la Sécurité et la Défense, l'Économie, le Commerce, l'Industrie, l'Agriculture, l'Éducation, l'Électricité, l'Eau potable, la Santé et la Couverture sociale, etc.

Garder le contact avec la population

Ces 14 années ont été marquées par la proximité avec la population. Le Président de la République et les différents membres du Gouvernement parcourent le pays pour apprécier les changements qui s'opèrent et

réorienter l'action gouvernementale au contact des préoccupations essentielles ou nouvelles des populations. Ainsi, 31 visites d'État ont été organisées dans toutes les Régions du pays.

Les valeurs du travail, du mérite et de l'excellence, au cœur de notre devise nationale, sont exaltées, à travers la ré-institution des Journées Nationales de l'Excellence, dont 12 éditions sont organisées depuis 2013, pour récompenser les hommes et femmes, les structures administratives et privées qui participent activement, par leur talent et leur génie, à l'œuvre de construction du pays.

Au final, des résultats palpables, la paix, la sécurité et le développement sont devenus une réalité. Une identité nationale réaffirmée, un rayonnement reconnu et une espérance plus grande dans l'avenir.

La Côte d'Ivoire a changé.



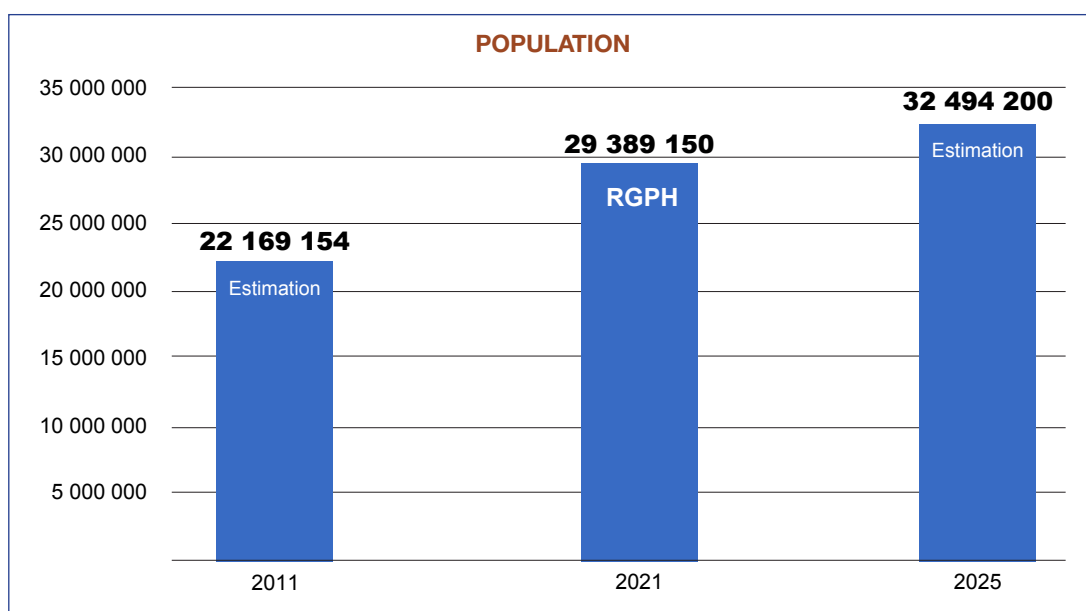
PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE ENTRE 2011 ET 2025



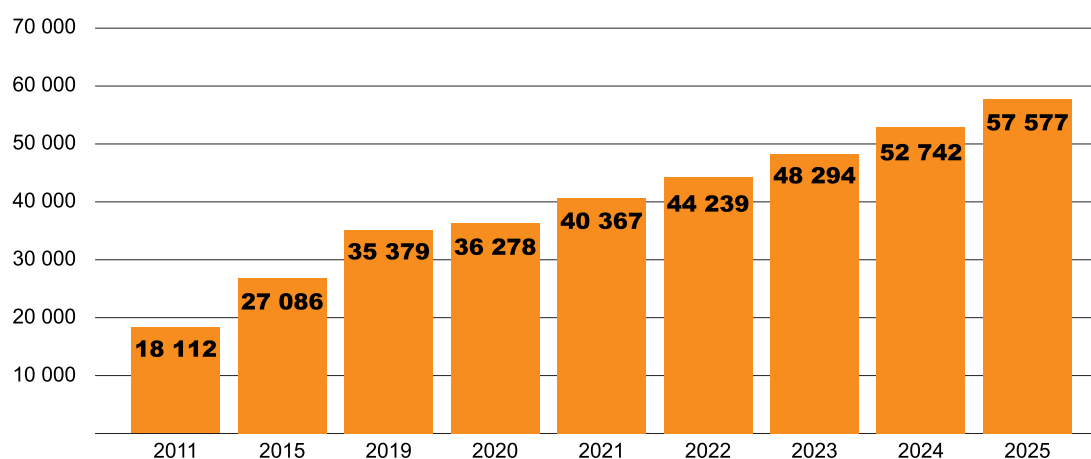
POPULATION

32 494 200
(2025)

Source : ANStat



PIB NOMINAL (en milliards de FCFA)



PIB (en milliards de FCFA)

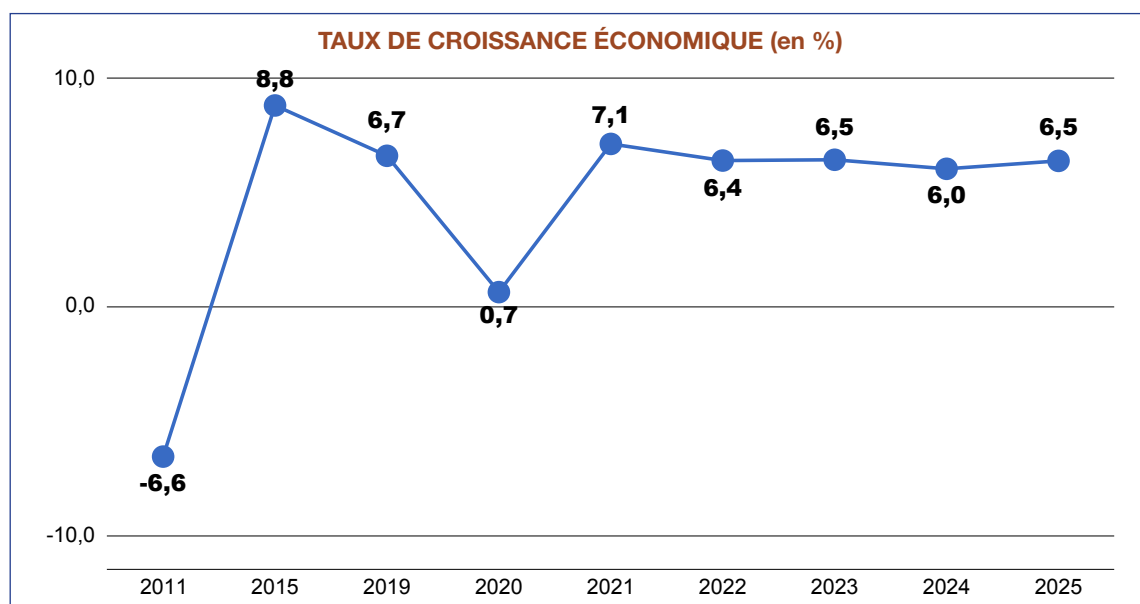
57 577
(2025)

Source : ANStat, DGE

TAUX DE CROISSANCE
ÉCONOMIQUE (en %)

6,5
(2025)

Source : ANStat, DGE

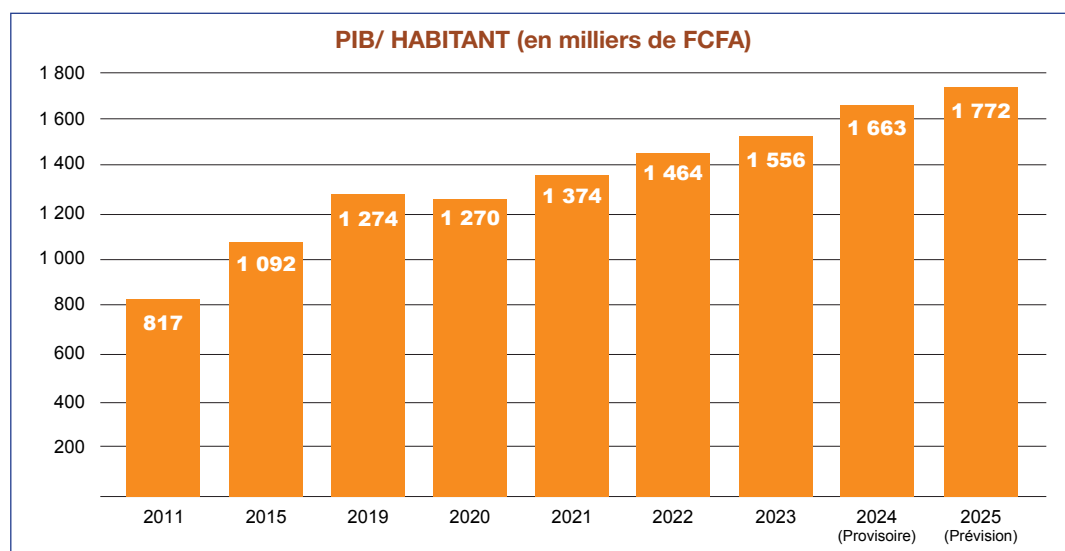




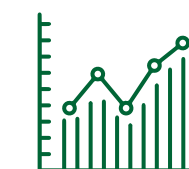
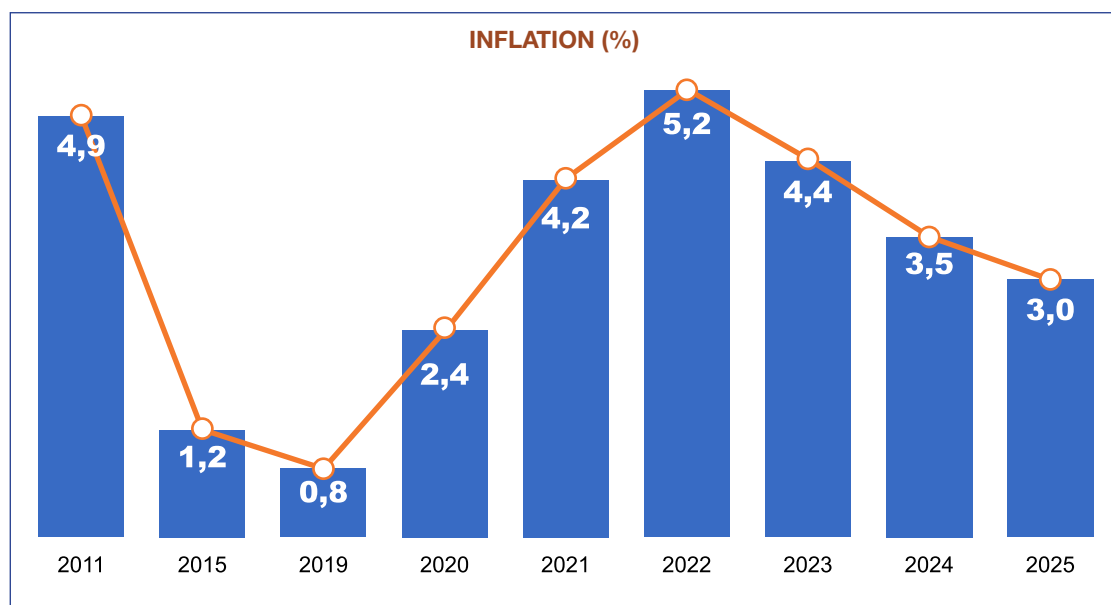
PIB PAR HABITANT
(en milliers de FCFA)

1 772
(2025 - Préviation)

Source : ANStat, DGE



INFLATION (%)

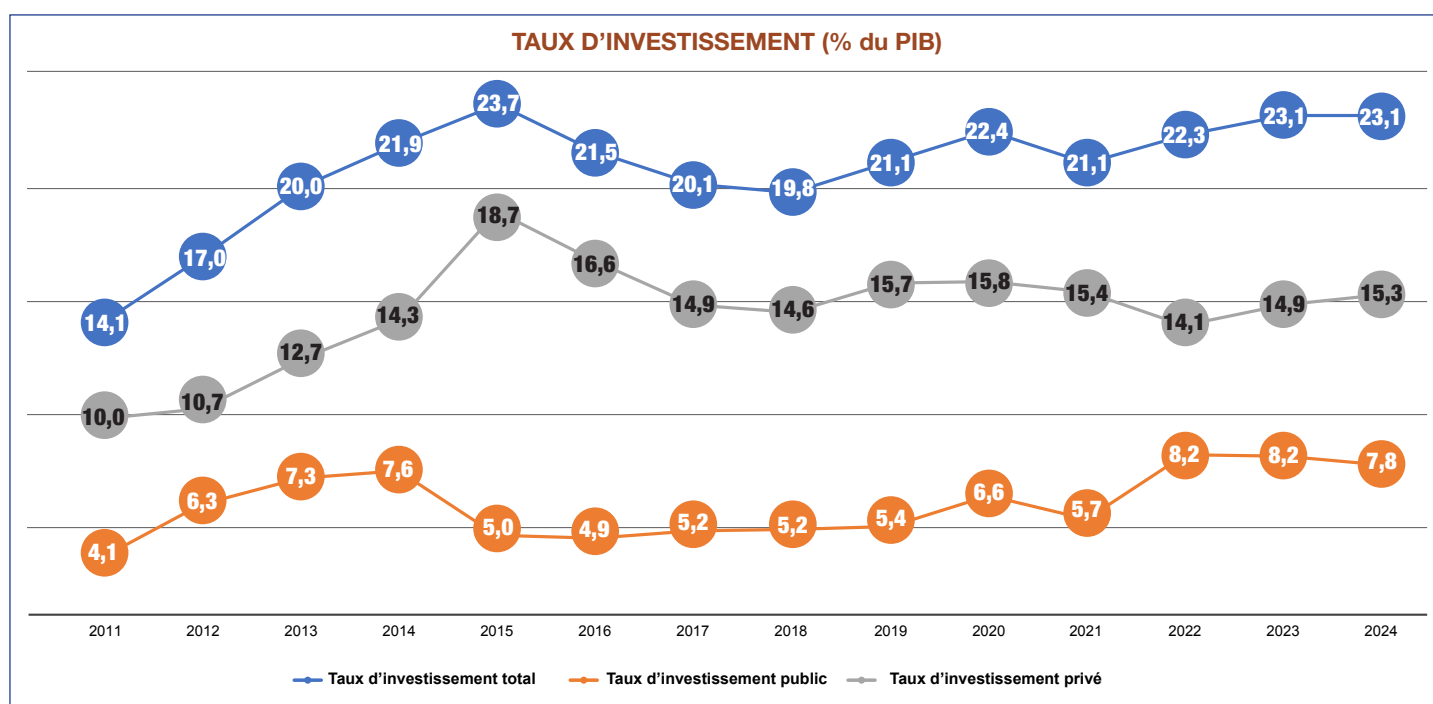


INFLATION (en %)

3,0%
(2025)

Source : ANStat, DGE

TAUX D'INVESTISSEMENT (% du PIB)

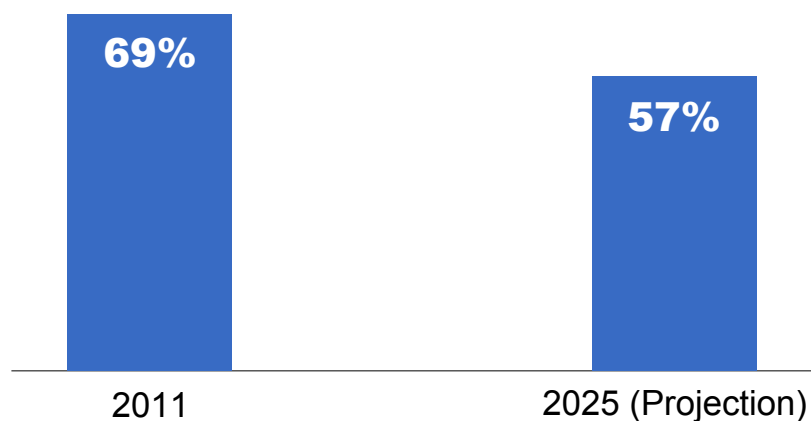


Source : ANStat, DGE

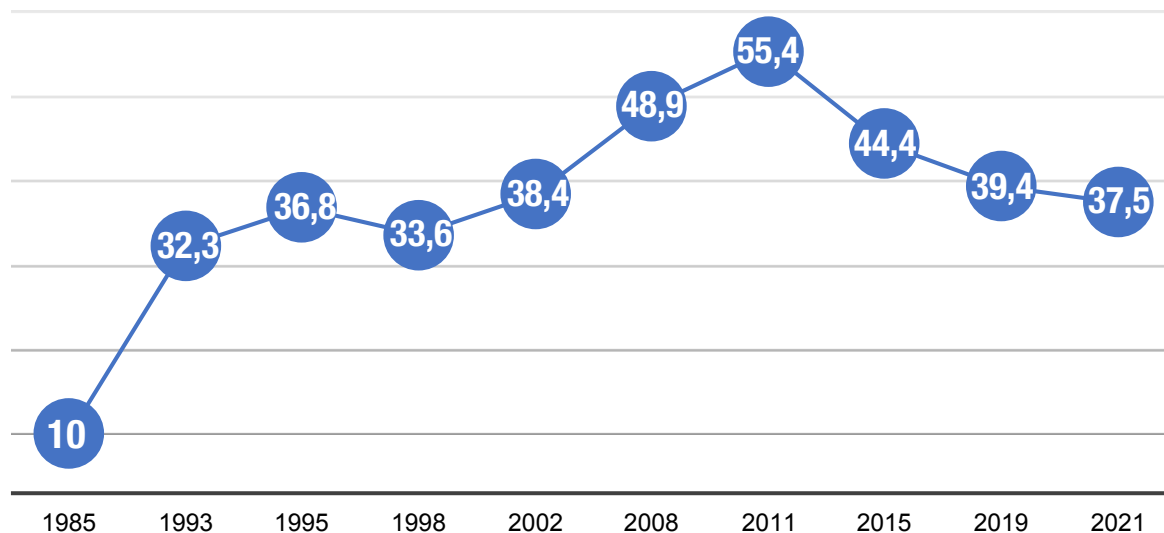
STOCK DE LA DETTE /
PIB (en %)**57%**
(2025)

Source : MFB, MEPD

STOCK DE LA DETTE / PIB (en %)

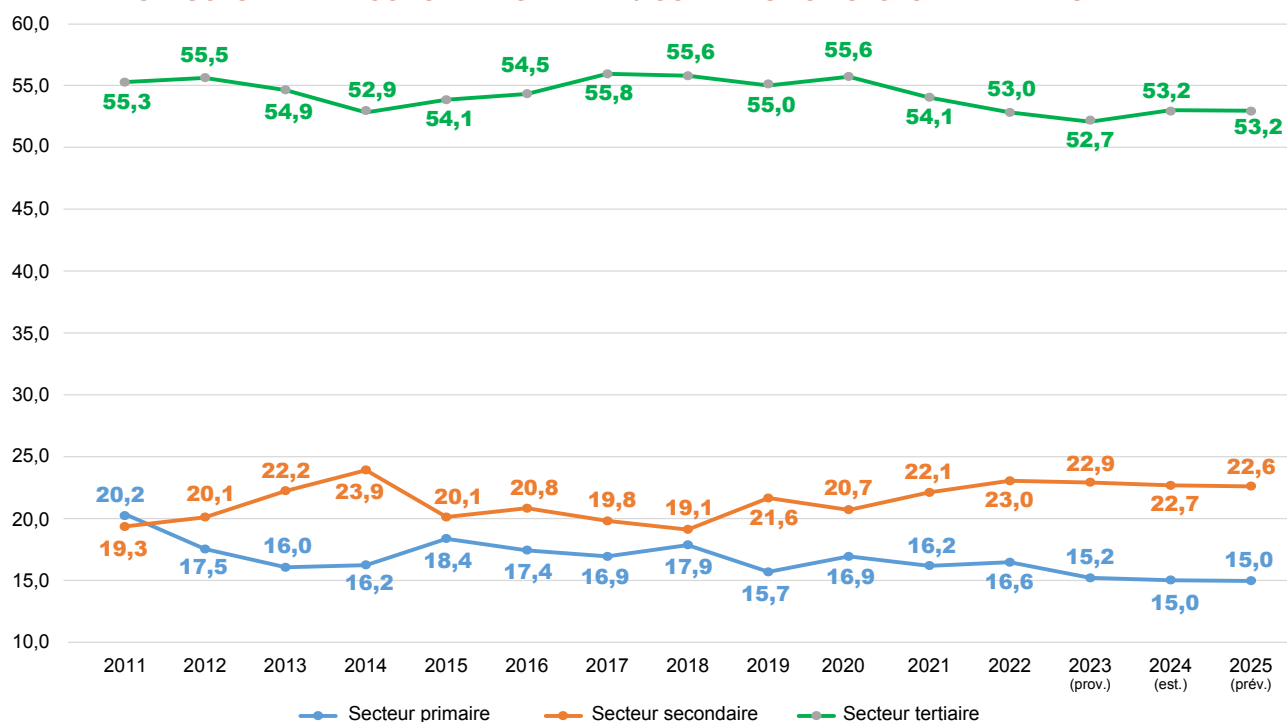


ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ (EN %)



Source : ANStat

STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE / CONTRIBUTION SECTORIELLE DANS LE PIB



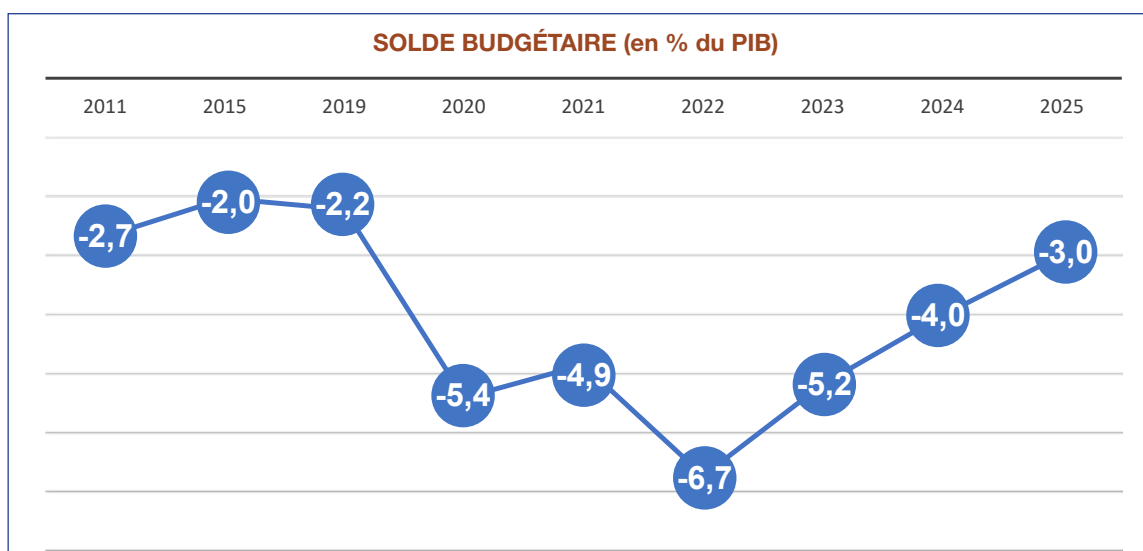
Source : MEPD



SOLDE BUDGÉTAIRE
(en % du PIB)

-3,0
(2025)

Source : MFB



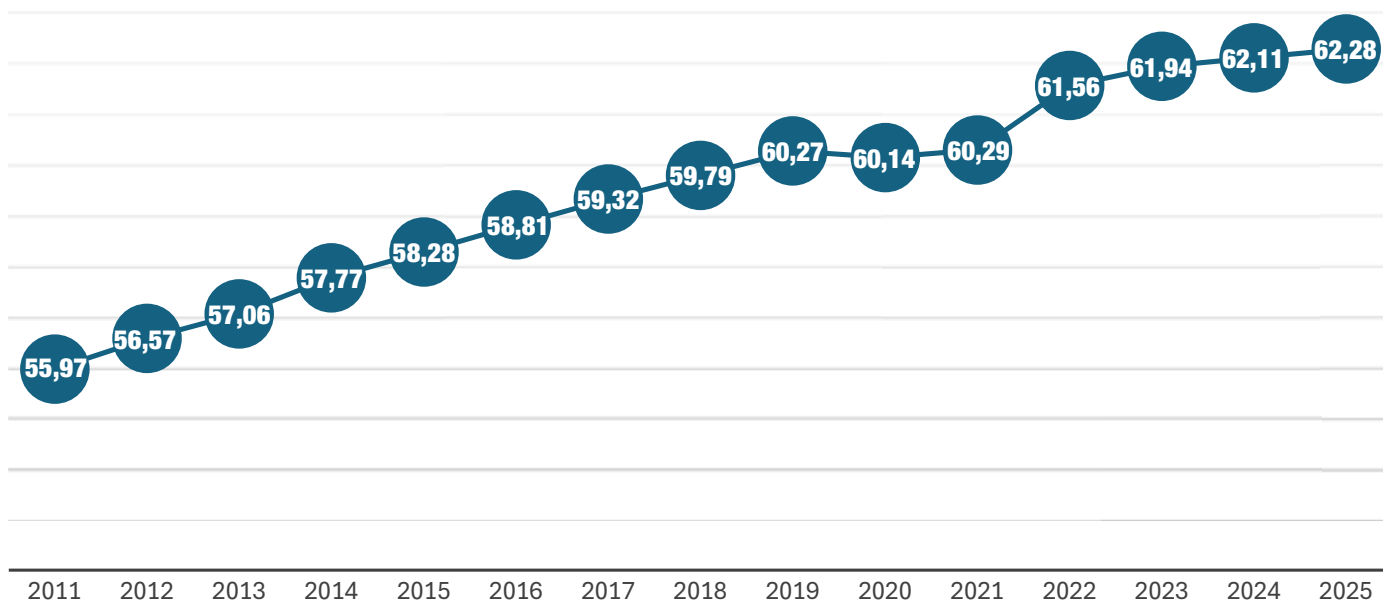
PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Indicateurs	2011	2024	2025*
Croissance réelle du PIB (en %)	-6,6	6	6,5
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	817	1 663	1 772
PIB par habitant en dollars US	1 733	2 769,9	2 947,2
PNB par habitant (en milliers de FCFA)	796	1 596,4	1 682,5
Crédit à l'économie (% PIB)	9	24,1	24,9
Dette totale (% PIB)	69	59,5	57
Taux d'investissement (% PIB)	14,1	23,1	23,7
Public	4,1	7,8	8
Privé	10	15,3	15,7
Taux d'inflation	4,9	3,5	3
Taux de pression fiscale (% PIB)	8,2	13,8	15
Solde budgétaire (% PIB)	-2,7	-4	-3

NB : (*) : les données de 2025 correspondent à des projections

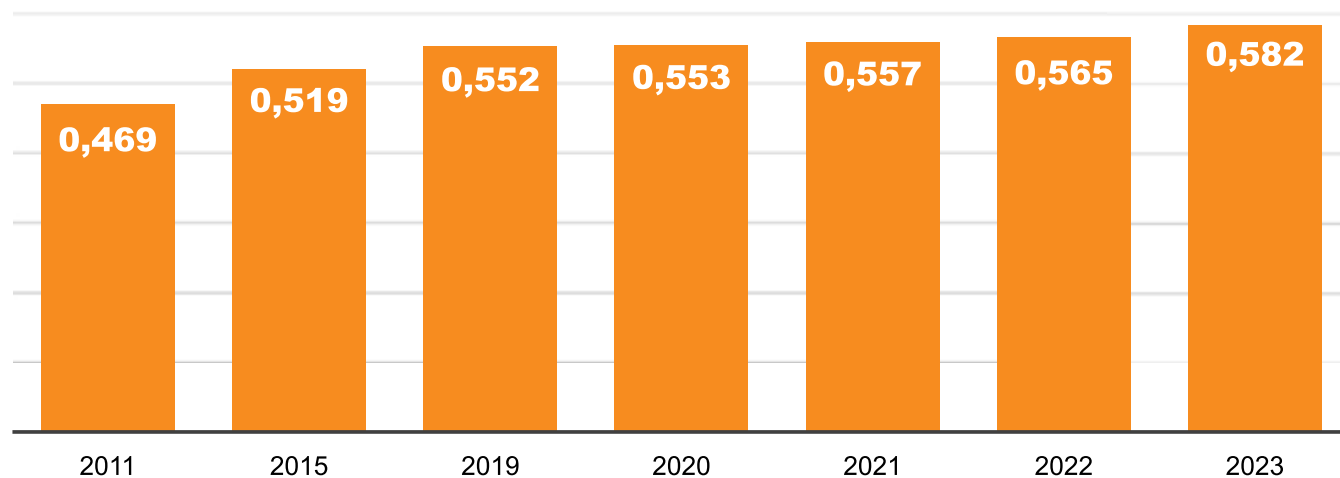
Source : DGE

ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE (en années)



Source : UN Population

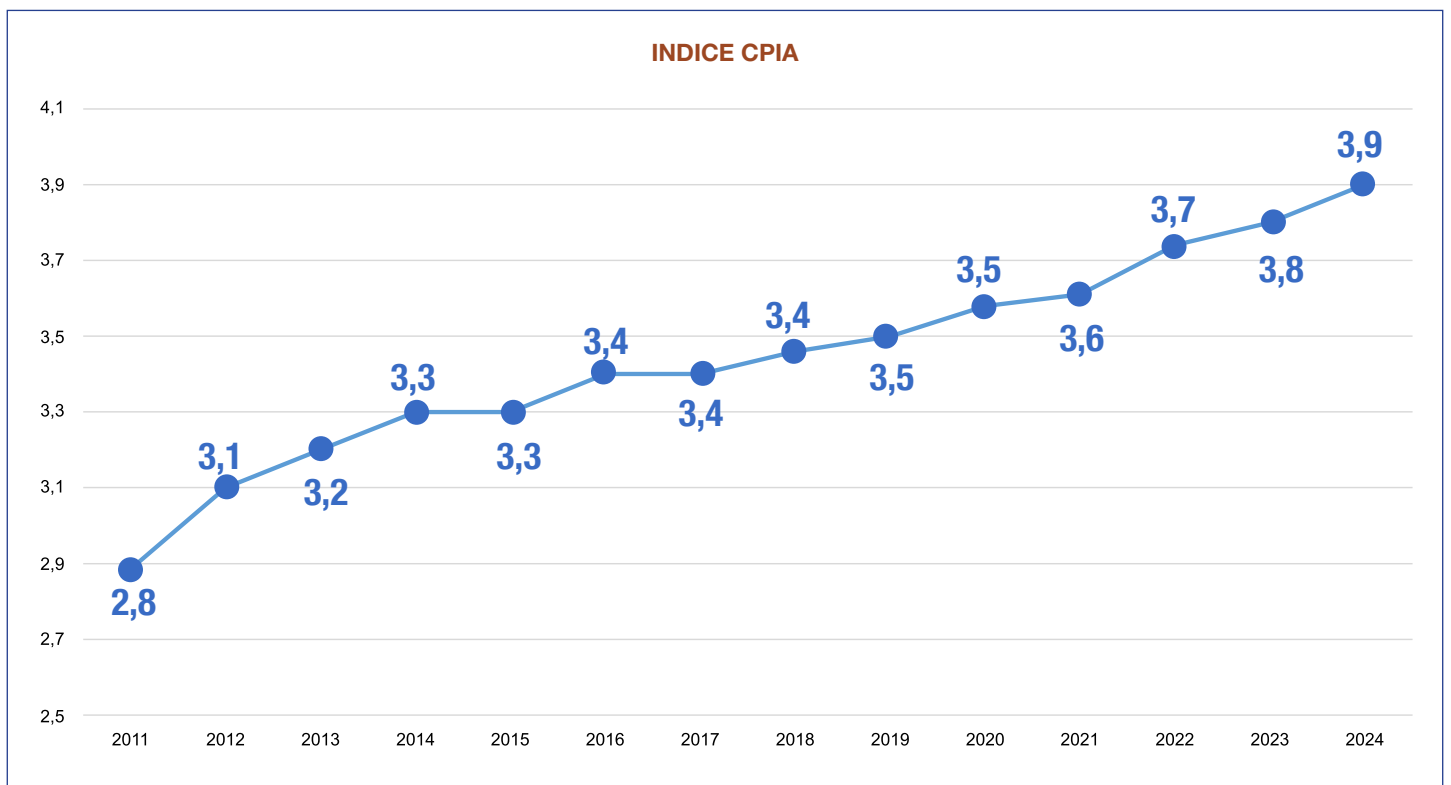
INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)



Source : PNUD

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Doing Business	Indice MO Ibrahim (Gouvernance)	Score de transparence budgétaire (Budget Ouvert)
169 ^e (2011)	46 ^e (2011)	24 (2017)
110 ^e (2020)	16 ^e (2023)	54 (2023)



Source : Banque mondiale



1

PAIX, SÉCURITÉ ET JUSTICE





CHIFFRES CLÉS



DÉFENSE

Ratio
gendarme/population

1/1 385 (2011)

1/1 210
(2024)Écoles et centres de
formation militaires

04 (2011)

11
(2024)Unités de gendarmerie
(Brigades)

153 (2011)

203
(2024)ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET SÉCURITÉ INTÉRIEURERatio policier/
population urbaine

1/1 680 (2011)

1/509
(2024)

Indice de sécurité

6,8 (2011)

1,2
(2025)Centres de Protection
Civile construits

0 (2011)

40
(2024)JUSTICE
ET DROITS DE L'HOMMETaux de couverture
des départements en
juridiction

38,9% (2011)

41,7%
(2024)Ration alimentaire
journalière par détenu

1 000 FCFA (2015)

1 650 FCFA
(2024)Taux de traitement des
plaintes de violations
des droits de l'Homme

- (2011)

89,7%
(2024)

« Aujourd'hui, la paix et la sécurité sont une réalité, la Côte d'Ivoire est un havre de paix et de stabilité, un pôle de confiance et un modèle de développement. »

Extrait du Discours du Président Alassane OUATTARA, 06 août 2025



EN MATIÈRE DE DÉFENSE



SITUATION EN 2011

Le secteur de la défense présentait en 2011, un état de délabrement quasi-généralisé consécutif à la crise post-électorale. Les principales difficultés des Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI) se caractérisaient par, entre autres :

- un taux d'encadrement en décalage avec les standards internationaux (5,55% d'officiers ; 62,67% de sous-officiers ; 31,78% de militaires du rang) ;
- un ratio gendarme-population en dessous des normes internationales (1/1000) ;
- une armée vieillissante, avec une moyenne d'âge élevée pour le personnel Sous-officiers et militaires du rang (MDR) par rapport aux normes moyennes admises (36 ans contre 25 ans pour les MDR et 37 ans contre 30 ans pour les Sous-officiers) ;
- une inversion de la pyramide des grades ;
- une démotivation du personnel ;
- une inadéquation qualification-emploi et un entraînement insuffisant des hommes ;
- une difficulté d'entretien d'un parc automobile constitué de véhicules et engins d'origine diverse ;
- un armement insuffisant, hétéroclite et désuet ;
- une vétusté du matériel de transmission, d'optique et d'informatique ;
- une insuffisance des effets d'habillement, de couchage, de campement et d'ameublement ;
- un patrimoine foncier non immatriculé et non délimité ;
- une insuffisance de couverture médico-sociale ;
- un budget déséquilibré et non viable ;
- une demande de sécurité partiellement satisfaite ;
- une redondance et inadaptation des structures de commandement.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

En vue de répondre aux défis identifiés, plusieurs actions ont été menées aussi bien au titre des réformes que de l'amélioration des conditions de vie, de travail, et de formation des hommes.

1. Au titre de la réforme du cadre juridique et institutionnel

Au niveau institutionnel : (i) réorganisation des FACI ; (ii) renouvellement de la chaîne de commandement des Armées et de la Gendarmerie Nationale ; (iii) création des Forces Spéciales au sein des FACI, de 04 nouveaux Bataillons de Sécurisation (Ouest, Est, Nord-Ouest et Sud-Ouest) pour répondre aux défis sécuritaires et d'un Bataillon Logistique pour participer à la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) ; (iv) création d'une Autorité pour le Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR).

Au niveau juridique : adoption de quatre documents d'orientation stratégique dans le cadre du volet Défense de la Réforme du Secteur Sécurité (RSS), ayant donné lieu à la prise de 25 textes (5 lois, 01 ordonnance et 19 décrets).

2. Au titre de l'optimisation des ressources humaines, matérielles et financières

En matière de Ressources Humaines : (i) 4810 départs volontaires sur la période, contre 4400 programmés (à raison de 1100 par an) ; (ii) plus de 1869 militaires inscrits au programme de reconversion, dans le cadre de partenariats avec des structures, notamment, l'AGEFOP, l'ANADER, l'INIE, le CNMCI, etc. ; (iii) cinq (05) structures de formation créées : l'Institut d'Études Stratégiques et de Défense (IESD) ; le Cours d'Études Supérieures de Défense à l'École des Forces Armées de Zambakro ; le Centre Interarmées de Formation et d'Instruction des Militaires du Rang (CIFIM) ; l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT) ; le Cours des Capitaines Air ; (iv) 7 000 sous-officiers, sans formation initiale, recyclés au Brevet d'Aptitude 1 et 2, à l'ENSOA.

En matière de genre : renforcement de la politique du genre au sein des FACI avec la présence dans toutes les Armées et la Gendarmerie Nationale de personnel féminin depuis 2016, ainsi que l'intégration des filles à l'EMPT en 2013. En 2019, le personnel féminin constitue 1,97% des effectifs des Armées (terre, air, mer) contre 1,18% en 2015. À la Gendarmerie Nationale, il est de 0,7% des effectifs.



Au plan social : (i) acquisition de 200 appartements à Bouaké au profit des FACI pour un accès au logement et à l'assainissement du cadre de vie des Militaires et Gendarmes ; (ii) démarrage du Projet Bien-être du Militaire et du Gendarme Ivoirien (BEMGI) ; (iii) réforme du Fonds de Prévoyance Militaire (FPM), pour notamment, la construction de logements sociaux au profit des Militaires et Gendarmes.

Au niveau des infrastructures : (i) construction de plus de 25 bâtiments R+2, 30 bâtiments R+1, 40 bâtiments bas, 12 cuisines modernes, 04 piscines, 15 Mess/foyer, 10 amphithéâtres, 04 hôtel-mess, 46 soutes à carburant au profit des Forces ; (ii) construction de la banque de tissus de l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA) ;

(iii) construction et équipement de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT) de Jacqueville ; (iv) construction et équipement en 2022 de 08 bases pour hélicoptères (Boundiali, Bouna, Guiglo, Grand-Béréby, Kong, Téhini, Toubia et Tengréla), (v) construction et l'équipement de 20 centres de santé militaires ; (vi) construction et équipement de la Base Principale des Forces Spéciales à Jacqueville ; (vii) construction et équipement en 2023 de 15 cantonnements opérationnels en conteneurs maritimes au profit des FACI dans les zones frontalières de l'Ouest et du Sud-Ouest ; (viii) réhabilitation de 354 bâtiments dans le cadre des deux phases du programme d'urgence.



Réorganisation structurelle et renforcement des capacités opérationnelles

Au niveau du renforcement des capacités opérationnelles : acquisition de 1 500 véhicules de gamme civile, 145 véhicules de transport de troupe, 15 cars de transport, 15 VAB, 09 RG12, pour la mobilité de l'ensemble des forces ; 04 ambulances, 3 embarcations et 30 engins de secours au profit du GSPM dans le cadre de l'assistance aux victimes ; 25 ambulances médicalisées ; 76 embarcations pneumatiques pour la gendarmerie ; 1 429 motos pour les interventions en milieu rural et urbain ; 200 motos d'escorte ; 10 véhicules spécifiques pour l'Unité d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (UIGN) ; 03 MIG 24, 02 MI-8, 01 MI-17, deux (02) avions de transport de troupe, 01 avion multifonctions de type CASA-295 de transport de troupes et d'opérations tactiques, 01 Antonov ; 01 patrouilleur de haute mer P400, 04 patrouilleurs de 26 m, l'IPER carénage pour les patrouilleurs ; mise en place du système de communication intégré des Forces Armées de Côte d'Ivoire pour l'interconnexion de 42 casernes militaires et de gendarmerie ainsi que de 6 garnisons (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, Korhogo et San Pedro) avec

l'installation de 25 relais de communication et 17 centres de supervision et remise en état de 440 véhicules militaires tactiques pour renforcer les capacités de mobilité des forces.

3. Au titre de l'entraînement des Forces et des opérations de sécurisation

En matière d'entraînement des forces : réalisation de 25 opérations dans le cadre des entraînements des Armées (exercices de simulation d'opérations et d'opérations réelles) avec les pays frontaliers, notamment dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

En matière d'opération de sécurisation : création de 39 unités de Gendarmerie (04 Régions de Gendarmerie ; 01 Légion de Gendarmerie territoriale, 02 Légions de Gendarmerie mobile ; 08 nouvelles compagnies de Gendarmerie Territoriales ; 12 Brigades territoriales, 09 Escadrons Mobiles ; 01 Brigade de sécurité rurale, 01 Brigade d'intervention rapide de la Gendarmerie ; 01 Groupement de sécurisation routière).



Modernisation des infrastructures et acquisition d'équipements stratégiques

4. Au titre de la coopération régionale et internationale

En matière de renforcement des capacités : formation de 165 personnes à la lutte antiterroriste issus de 8 pays par l'AILCT, déploiement d'un bataillon de 850 hommes formés sur le théâtre des opérations en 2018 ; formation et équipement d'un Bataillon projetable de 650 hommes des Forces Armées de Côte d'Ivoire projeté au Mali (Tombouctou) au titre des opérations de maintien de la Paix des Nations Unies en fin d'année 2019 ; participation du personnel des Armées et de la Gendarmerie Nationale à des opérations extérieures sous mandat de l'ONU, de l'UA et de la CEDEAO ; participation de la Gendarmerie aux missions internationales à travers la composante Police des Nations Unies (UNPOL), avec le déploiement de 54 UNPOL dans les missions suivantes : (i) MONUSCO (République Démocratique du Congo) : 18 ; (ii) MINUSCA (République Centrafricaine) : 11 ; (iii) MINUSMA (Mali) : 10 ; (iv) MINUSTAH (Haïti).

En matière de coopération bilatérale et multilatérale : organisation de réunions bimensuelles tripartites avec l'ONUCI et les forces françaises dans le cadre du suivi du désengagement de l'ONUCI le 30 juin 2017 et de la cession des sites à la partie ivoirienne ; mise en œuvre d'activités conjointes avec les forces internationales, notamment en matière de patrouilles, d'échanges de renseignements, de formations et de manœuvres ; redynamisation des activités des Attachés de Défense, à travers l'organisation d'un atelier sur le renforcement des capacités et installation de 15 Attachés de Défense auprès des ambassades ivoiriennes dans plusieurs pays.



Développement de la coopération régionale et internationale en matière sécuritaire

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Au regard des recommandations de l'Étude Prospective « Côte d'Ivoire 2040 », les perspectives vont dans l'implantation progressive d'industries de défense et de sécurité ainsi que la création d'importants chantiers navals au service de la puissance militaire, pour évoluer vers l'autonomie stratégique de l'Armée.





EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE SÉCURITÉ



SITUATION EN 2011

En 2011, la situation de l'Administration territoriale et l'environnement sécuritaire sont marqués par les faiblesses, aussi bien au niveau des infrastructures que de la gouvernance. Ce qui se traduit par les difficultés ci-après :

- taux des Autorités préfectorales dotées en véhicules de commandement : 49,12% ;
- détérioration de l'autorité de l'État et difficultés dans la prévention et la gestion des crises au sein des Circonscriptions Administratives et des communautés ;
- faiblesse dans l'offre de services en matière de déclaration des naissances et d'identification des populations ainsi que dans le suivi de l'immigration et de l'émigration ;
- inexistence d'un système de gestion électronique des archives ;
- proportion de Commissariats et Postes de Police répondant aux normes : 28/114 ;
- ratio fonctionnaires de Police sur Population urbaine : 1 Policier pour 1680 habitants, contre la norme internationale d'un Policier pour 400 habitants ;
- absence de couverture par vidéo-protection des 12 Préfectures de Police ;
- indice de sécurité : 6,8 contre 1,1 selon la norme internationale ;
- inexistence d'une base de données unique et intégrée des faits d'identification et d'état civil ;
- prolifération et circulation illicite des armes légères et de petits calibres ;
- insuffisance d'équipements de la Police Nationale et du matériel de maintien d'ordre ;
- absence de Pompiers civils dans les Régions et Districts Autonomes du pays.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

Afin de remédier aux différentes défaillances relevées, plusieurs actions ont été entreprises, en vue (i) d'assurer une meilleure représentation de l'autorité de l'État auprès des populations ; (ii) de renforcer la sécurité des personnes et des biens et ; (iii) de mettre en place un système d'identification plus fiable.

1. En matière de gouvernance locale :

- **Modernisation de l'Administration** : création de 12 Préfectures de Région, 16 Préfectures de Département ; opérationnalisation de 490 Sous-préfectures ; construction de 02 Préfectures à Man et Biankouma, ainsi que de 04 bureaux de Sous-préfectures (Sikensi, Bahoukaha, Hiré et Yakassé-Feyassé) ; construction de 04 résidences de Sous-préfet (Dabou, Assikoi, Aniassué et Kononfla); réhabilitation de 04 Préfectures et de 16 Sous-préfectures ; réhabilitation de 06 résidences de Préfets, 02 résidences de Secrétaires Généraux et 21 résidences de Sous-préfets ; amélioration de la mobilité des autorités préfectorales par la distribution de 719 véhicules de commandement, soit 89,03% en 2025 contre 49,12% en 2011 ; mise en place du SIGRHAT (Système de Gestion des

Ressources Humaines de l'Administration du Territoire), du SYGIDAN-CT (Système de Gestion Intégrée des Données et Archivages Numériques des Collectivités Territoriales) et du Cityweb (logiciel national de l'état civil).

- **Réformes institutionnelles** : création de 12 nouveaux Districts Autonomes, 31 Régions, Collectivités Territoriales et 126 Centres d'enrôlement pour la carte nationale d'identité (CNI) ; création de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT) ; réforme des Organisations de la Société Civile ; création de la Région du Moronou ; adoption du décret portant revalorisation de la grille salariale des membres du Corps préfectoral ; institution d'une nouvelle carte d'identité biométrique et du Registre National des Personnes Physiques (RNPP).



Modernisation de l'administration territoriale et création de nouvelles préfectures



Extension du maillage sécuritaire et déploiement de technologies de surveillance

2. Au plan sécuritaire

Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité, la Police Nationale a enregistré plusieurs réalisations notables sur divers plans :

- **Gouvernance** : création du poste d'Attaché de Sécurité Intérieure auprès des Missions Diplomatiques de la République de Côte d'Ivoire accréditées auprès des pays étrangers, de la Direction de la Formation (DF), de la Direction de l'École de Police de Korhogo (DEPK), de la Direction de la Logistique et des Infrastructures des Services de la Sécurité (DLISS), du Comité National de Pilotage du programme Système d'Information Policière, du Centre de Traitement des Informations Policières (CTIP), de l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale (UCT) et de la Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT).
- **Coopération Internationale** : l'ouverture de douze (12) postes d'Attachés de Sécurité Intérieure (ASI).
- **Maillage du territoire** : l'ouverture de trente-cinq (35) Commissariats de Police, de sept (07) Districts de Police, de onze (11) Postes de Police Frontière (PPF), de cinq (05) antennes régionales de la Direction des Renseignements Généraux (DRG), la création de onze (11) Services Régionaux de Police Judiciaire (SRPJ), de dix (10) Groupements Mobiles d'Intervention (GMI), de six (06) Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS), de la Force de Recherche et d'Assaut de la Police (FRAP),

de la Brigade des Montées et le déploiement de l'unité Police Recours sur l'ensemble des douze (12) Préfectures de Police.

- **Renforcement du dispositif sécuritaire** : la couverture des douze (12) Préfectures de Police et de villes stratégiques par le système de la Vidéo Protection Urbaine (VPU), l'interconnexion de 105 sites de traitement installés dans les services judiciaires et celles en charge des enquêtes dans le cadre de la mise en œuvre du programme SIPAO, la mise en œuvre de la phase 3 du projet d'acquisition de logiciels et de produits livrables technologiques pour lutter contre le terrorisme et la création de la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité (PLCC).
- **Appui aux enquêtes** : la création de onze (11) antennes de la Police Technique et Scientifique.
- **Formation et ressources humaines** : la hausse du quota de recrutement portant l'effectif global de la Police Nationale à plus de vingt-cinq mille (25 000) fonctionnaires de Police.
- **Infrastructures et équipements** : l'achèvement des travaux de construction du Siège de la ComNat-ALPC et du Centre de Formation Continue de la DTISI, l'achèvement des travaux de réhabilitation de quatorze (14) Commissariats de Police et le ravitaillement ainsi que la maintenance des véhicules d'intervention de la Police Nationale.

En matière de Protection Civile :

- construction du siège de l'Office National Protection Civile (ONPC) ;
- construction de 40 Centres de Protection Civile ;
- création d'une École provisoire de la Protection Civile à San Pedro et ;
- mise en place du Système Intégré de Gestion de l'Office National de la Protection Civile (SIG-ONPC).

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Au titre de l'Administration du Territoire : œuvrer pour le maintien et l'amélioration du fonctionnement des Conseils de Sous-Préfectures ; poursuivre le déploiement du SIGRHAT dans toutes les unités administratives (centrales et déconcentrées) de l'Administration du Territoire et assurer la formation des Gestionnaires des Ressources Humaines à l'utilisation dudit logiciel ; poursuivre l'amélioration des conditions de vie et de travail des Autorités Préfectorales ; suivre la validation des réformes, proposées pour l'amélioration du cadre légal et institutionnel, inscrites à la Feuille de Route 2024 du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;

Au titre de la Sécurité : procéder à l'élaboration, à la validation et à l'adoption des projets de loi de la LPSI 2026-2030 ; élaborer et faire valider les projets de textes et lois de réformes de la Police Nationale ; procéder au déploiement des Attachés de Sécurité Intérieure (ASI) ; poursuivre le maillage du territoire à travers le déploiement des services de la Police Nationale ; poursuivre le renforcement des capacités opérationnelles de la Police Nationale ; poursuivre la mise en œuvre des projets résiduels de la Sécurité Intérieure, non achevés (École de Police de

Korhogo, caserne de la Brigade Anti-Émeute (BAE) à Yopougon Gesco, Hôpital de la Police Nationale à Avagou, Siège de l'Inspection Générale des Services de Sécurité, etc.) ; accélérer la mise en œuvre du Programme SIPAO en Côte d'Ivoire ; achever le Système Intégré de Gestion des Applications et Procédures de la Police (SIGAPP) ; acquérir des sites appropriés pour les chantiers non démarrés ; réaliser les études recommandées en matière de construction ; renforcer les infrastructures de formation et le niveau du quota de recrutement à la Police Nationale afin d'atteindre le ratio d'un Policier pour 400 habitants (norme internationale).

Au titre de la Protection Civile : suivre la validation des réformes ; construire l'École Nationale de la Protection Civile de N'jem ; poursuivre la couverture totale du territoire en Centres de Protection Civile ; finaliser l'interconnexion des services par le déploiement du SIG-ONPC.

Au titre de l'Identification : poursuivre le déploiement du logiciel City Web sur l'étendue du territoire national ; construire le siège de l'ONECI ; poursuivre les opérations de délivrance des NNI ; finaliser le RNPP ; suivre les réformes en matière d'Identification.



Amélioration des moyens logistiques et des capacités d'intervention

Évolution de l'Indice de Sécurité : 1,2 en 2025 contre 6,8 en 2011

EN MATIÈRE DE JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME



SITUATION EN 2011

En 2011, la justice ivoirienne faisait face à de nombreuses difficultés liées, notamment à la vétusté et à l'insuffisance des infrastructures, à l'insuffisance de formation du personnel, à la lenteur dans le traitement des procédures, à la surpopulation carcérale, à la faiblesse dans

la protection des mineurs et des femmes, à l'insuffisance de la coordination du secteur, au défaut de structuration des politiques pénales et pénitentiaires ainsi qu'à l'insuffisance dans la promotion et la protection des droits de l'Homme.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

Depuis 2011, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire a entrepris des réformes majeures pour moderniser le système judiciaire, renforcer la protection des droits de l'Homme et améliorer les infrastructures.

1. Modernisation des infrastructures judiciaires

- Réhabilitation et équipement de 28 tribunaux et résidences et de 02 cours d'appel.
- Construction et équipement de 07 nouvelles juridictions (Cour d'Appel de Daloa et de Korhogo, Tribunaux de Première Instance de San Pedro, Bingerville, Abobo, et Sections Détachées de Guiglo et Issia).
- Construction et équipement de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) à Yamoussoukro en 2021, et du Centre de formation continue à Abidjan.
- Construction et équipement de 02 centres d'archivages (Bouaké et Daloa en 2012).
- Acquisition et équipement des sièges du Tribunal de Commerce d'Abidjan et de la Cour d'appel de commerce.
- Création et opérationnalisation de 15 Services de Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi que d'un (01) Centre d'Hébergement Provisoire pour Mineurs à Abidjan.
- Acquisition de plus de 10 terrains pour la construction de nouvelles institutions.
- Réhabilitation de l'amphithéâtre du centre d'archivage pour le compte de la DECA au sein du PPA.

2. Renforcement du système judiciaire

- Création du Pôle Pénal Économique et Financier en 2020 comme une section spécialisée du Tribunal de première instance d'Abidjan et en 2022 comme une juridiction

de première instance spécialisée en matière de criminalité économique et financière et de crime organisé.

- Réorganisation du Centre National de Documentation Juridique (CNDJ) en 2016.
- Réorganisation de l'INFJ en 2016 et en 2023.
- Création de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC) en 2022.
- Harmonisation des coûts des actes de justice.
- Création et opérationnalisation des juridictions commerciales (tribunal et cour d'appel).
- Amélioration de l'assistance judiciaire par la création des bureaux locaux dans les juridictions de premier degré.
- Réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature avec la loi organique n° 2022-221 du 25 mars 2022.
- Formation de plus de 2 000 agents judiciaires.

3. Renforcement du Cadre juridique

Réformes constitutionnelles et législatives, notamment :

- Adoption de 151 textes (lois, ordonnances, décrets).
- Réforme du code pénal et du code de procédure pénale.
- Réglementation de l'arbitrage et de la médiation.
- Réorganisation des institutions judiciaires suprêmes (Cour de Cassation, Conseil d'État, Cour des Comptes, Tribunal des conflits) et amélioration des statuts des professionnels de justice.

- Réforme du droit des personnes et de la famille (nom, domicile, majeurs protégés par la loi, mariage, filiation, adoption, successions, etc.).

4. Protection des droits et lutte contre la criminalité

- Création de dispositifs pour protéger les victimes et témoins de traite des personnes, de violences basées sur le genre, d'enfants victimes d'abus.
- Mise en place de 09 cliniques juridiques pour offrir aux populations des conseils et une assistance juridiques.
- Durcissement des lois contre le crime organisé par l'adoption de textes juridiques portant notamment sur la lutte contre la corruption, le terrorisme, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, l'adoption de la loi relative au gel des avoirs illicites.

5. Numérisation/digitalisation du système judiciaire

- Mise en place de plateformes informatiques : Digitalisation et sécurisation des actes de justice (certificat et casier) dans 12 tribunaux de première instance, Système de Gestion Intégré des Données Pénitentiaires (SYGIDOP), Système Intégré de Gestion des Procédures Judiciaires (SIGP).
- Formation de magistrats et amélioration des capacités judiciaires.

6. Amélioration des conditions pénitentiaires

- Réhabilitation de 27 établissements pénitentiaires.
- Construction et équipement de 04 nouvelles infrastructures pénitentiaires (la ferme pénitentiaire de Saliakro, les Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de San Pedro en 2018 et Guiglo en 2022, la Prison de Haute Sécurité de Korhogo en 2024) et 01 Centre d'Observation pour Mineurs (COM) à Bingerville en 2023.
- Augmentation de la ration alimentaire quotidienne et par détenu, qui passe à 1 650 FCFA en 2024 contre 1 000 FCFA en 2015.
- Formation continue de 2 021 agents pénitentiaires.

7. Promotion et protection des droits de l'Homme

- Organisation de 10 journées régionales des Droits de l'Homme.
- Organisation de 34 visites inopinées des lieux de détention et cellules de garde à vue.
- Organisation de 35 enquêtes non judiciaires.
- Formation de 577 animateurs de la police nationale relais et 20 magistrats sur la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre.
- Ratification du Statut de Rome portant création de la Cour Pénale Internationale.
- Rapport du 4^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU).
- Rapport périodique devant la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en 2021 et en 2022.
- Rapport dû à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.
- Rapport dû au Comité de Lutte Contre la Torture.

Ces avancées ont permis d'améliorer considérablement l'efficacité du système judiciaire et de renforcer la protection des droits en Côte d'Ivoire.

Digitalisation et sécurisation des procédures judiciaires et pénitentiaires

Renforcement de la protection des droits humains et lutte contre la criminalité



Modernisation des infrastructures judiciaires et création de nouvelles juridictions

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

La situation actuelle du secteur de la justice :

- le taux de couverture des départements en juridiction, qui permet d'apprécier l'accès géographique des populations aux services de la justice, à travers le maillage du territoire en juridiction se situe à 42,6% en 2025 ;
- le taux de traitement des dossiers dans les juridictions, qui permet de mesurer la qualité des services de justice, à travers la célérité est de 74,1% en 2023 ;
- la densité carcérale en 2024 est de 2,9 détenus au 3 m² alors que la norme internationale est de 1 détenu au 3 m² ;
- le coût journalier alimentaire par détenu qui est un indicateur de mesure de l'amélioration du bien-être des détenus se situe à 1 650 FCFA en 2024, permettant de couvrir les charges pour 02 repas par jour et par détenu ;
- le taux de traitement des plaintes de violation des droits de l'Homme qui évalue la capacité des autorités compétentes à répondre aux allégations de violations est de 89,7% en 2024.

Les perspectives pour le secteur de la justice :

- le renforcement de l'accessibilité des populations aux services de justice ;
- la transformation digitale du MJDH ;
- l'amélioration de la célérité des procédures ;
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'administration centrale ainsi que les services judiciaires et pénitentiaires ;
- l'amélioration des conditions de détention ;
- le renforcement de la mise en œuvre des mesures alternatives à la privation de liberté ;
- le renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'Homme ;
- l'amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs au contact du système judiciaire ;
- l'amplification des mesures de lutte contre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

2

GOUVERNANCE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE





CHIFFRES CLÉS

FONCTION PUBLIQUE
ET ADMINISTRATIONNombre de
fonctionnaires

153 368 (2011)

314 310
(2025)Nouveaux
recrutements

1 155 (2011)

16 382
(2024)Initiatives de
revalorisation salariale**20 mesures**(2013-2024) pour un
impact cumulé de
3 709,66 Milliards FCFADéblocage en 2014 des
avancements indiciaires
gelés depuis 1989**1 254,8 Milliards FCFA**
(2014-2024)Prime exceptionnelle de fin d'année pour les
fonctionnaires et retraités (Prime ADO)

Inexistant en 2011

2/3du salaire indiciaire de base
(2025)

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Taux de couverture
diplomatique

48% (2011)

82,38
(2024)Accords de coopération
bilatérale signés**128**

(2011-2024)

Commissions mixtes de
coopération réactivées**18**

(2011-2024)

TRANSPARENCE
ET GOUVERNANCEIndice Mo Ibrahim
(rang africain)46^{ème} (2011)**16^{ème}**
(2023)CPIA
(échelle 1 à 6)

2,9 (2011)

3,9
(2024)Transparency
International (score)

22/100 (2011)

45/100
(2024)

	2011	2015	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Score CPIA / 6	2,87	3,3	3,5	3,58	3,61	3,74	3,8	3,9



EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE ET DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION



SITUATION EN 2011

En 2011, la situation du secteur de la Fonction Publique était marquée par des problèmes de gouvernance, une forte démotivation des agents et des lenteurs administratives qui impactent négativement la qualité des services délivrés aux populations.

Les principaux obstacles rencontrés dans le secteur sont :

Au niveau de la gouvernance

- l'insuffisance de contrôle et de suivi-évaluation ;
- la faible culture de redevabilité et d'imputabilité ;
- la récurrence des remarques et réclamations des usagers-clients ;
- l'ignorance des procédures administratives par les usagers-clients ;
- le faible niveau d'équipement des services ;
- le manque de motivation des personnels qualifiés ;
- l'insuffisance et/ou la faible application des normes de qualité dans la délivrance du service public.

Au niveau des fonctionnaires et agents de l'État

- l'insuffisance d'activités de formation continue des fonctionnaires et agents de l'État ;
- les disparités des salaires et des accessoires de salaire ;
- la lenteur dans le traitement des dossiers et la lourdeur administrative ;
- l'inégale répartition des fonctionnaires sur le territoire national.

Au niveau de la modernisation de l'Administration

- la multiplicité et la complexité des procédures administratives ;
- la faible utilisation des innovations disponibles dans l'offre de service public ;
- le cloisonnement des bases de données de l'Administration publique ;
- la lenteur du processus de simplification et de dématérialisation des procédures administratives.



**Digitalisation
des procédures
et renforcement
de la gestion
des ressources
humaines**

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

Sur la période, des actions majeures et réformes structurantes ont été initiées en vue, d'une part, d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires et agents et, d'autre part, renforcer la qualité des services délivrés aux usagers-clients.

1. Au titre des indicateurs de gouvernance

- Évolution de l'indice de parité passant de 43 femmes pour 100 hommes en 2014 à 63 femmes pour 100 hommes en 2023, dans la fonction publique.
- La Côte d'Ivoire occupe la 16^{ème} place à l'indice Mo Ibrahim avec la note de 65/100 en matière d'efficacité administrative en 2023.
- Amélioration de l'indice CPIA, passé de 2,87 en 2011 à 3,9 en 2024.
- Utilisation effective du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État (SIGFAE).
- Réforme du système de gestion des concours à travers, notamment la déconcentration et l'instauration du Guichet Unique des concours administratifs, la digitalisation de la signature électronique des actes d'admission.
- Institution des postes de Directeurs des Ressources Humaines (DRH) dans tous les départements ministériels et du système de la journée continue dans l'administration publique, les EPN et les collectivités territoriales.
- Création des emplois de Gestionnaires de Ressources Humaines dans l'Administration Publique.
- Révision des curricula de formation de l'ENA.

2. Au niveau des fonctionnaires et agents de l'État

Plusieurs réformes ont été entreprises pour améliorer le statut des fonctionnaires et agents de l'État, leur assurer une formation continue adéquate, revaloriser les salaires, renforcer le dialogue social au sein de l'Administration publique et améliorer la gestion administrative et financière des carrières.

En matière de statut et de profil de carrière

(i) l'adoption du nouveau Statut Général de la Fonction Publique ; (ii) l'uniformisation de la date de départ à la retraite et de radiation des fonctionnaires et agents de l'État ; (iii) la réforme du Conseil de Discipline de la Fonction

Publique ; (iv) la mise en place du Référentiel des Emplois et des Compétences (REC) et le Profilage et Codification des Postes.

En matière de formation continue

(i) l'adoption des documents de politique et de stratégie dans le cadre de la formation continue des fonctionnaires et agents de l'État ; (ii) la création du Centre de Perfectionnement des Fonctionnaires et Agents de l'État (CPFAE) ; (iii) la réactivation des antennes de la Fonction Publique et la nomination de 32 Chefs d'Antennes en novembre 2023, afin de redynamiser et rapprocher les actions de formation des fonctionnaires et agents de l'État en région ; (iv) deux (02) programmes de formation ont pu être réalisés sur la période 2017-2024 (le programme triennal de management des Administrations Publiques 2017-2019, en partenariat avec HEC Paris (phase I), à l'intention de 3 000 fonctionnaires ; la phase II du programme en Management des Administrations Publiques de 2022 à 2024 en faveur de 2 000 Cadres de l'Administration et de 1 000 femmes de l'Administration publique en leadership féminin) ; (v) l'instauration du programme de formation en Administration de Base à l'endroit des nouveaux fonctionnaires pour une meilleure intégration et prise en charge de leurs postes de travail, (de 2015 à 2024, ce sont 50 405 nouveaux admis qui ont bénéficié de ce programme) ; (vi) en 2025, le décret n° 2025-291 du 7 mai 2025 portant organisation de la formation continue des fonctionnaires et agents de l'État a été signé afin de prendre en compte les différentes mutations observées dans l'Administration publique.

En matière de dialogue social

(i) l'institution de Comités Sectoriels de Dialogue Social (CSDS) dans les Ministères ; (ii) la réforme du Comité de Dialogue social dans la Fonction Publique ; (iii) la signature de deux protocoles d'accords portant trêves sociales sur les périodes 2017-2022 et 2022-2027.

En matière de revalorisation salariale

(i) le déblocage des avancements indiciaires ; (ii) le paiement effectif de la totalité des revalorisations salariales actées de 2006 à 2009 ; (iii) la revalorisation significative des grilles salariales pour les membres du corps diplomatique (2013) et pour ceux du corps préfectoral (2018) ; (iv) la revalorisation de 150 ou 100 points d'indice au profit des fonctionnaires de certains emplois techniques et scientifiques ; (v) la reprise des avancements automatiques de chaque fonctionnaire tous les deux (02) ans ; (vi) la promotion, depuis 2014, des fonctionnaires des grades A4, A5 et A6 aux grades supérieurs ; (vii) l'intégration à la Fonction Publique des personnes en situation de handicap ; (viii) la revalorisation indiciaire pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière, de 150 points pour les catégories A et B et de 100 points d'indices pour les catégories C et D ; (ix) l'institution d'un régime indemnitaire particulier au profit des personnels pénitentiaires ; (x) la revalorisation de l'indemnité contributive au logement des personnels paramilitaires ; (xi) l'octroi aux pompiers civils d'une indemnité contributive au logement ; (xii) le paiement du stock des arriérés de salaire pour un coût de 249 milliards de francs CFA ; (xiii) le précompte des cotisations syndicales à la source au profit des syndicats ; (xiv) l'intégration à la Fonction Publique de 1. 800 agents journaliers pour un montant de 2 milliards de FCFA ; (xv) l'extension du bénéfice de l'indemnité contributive au logement à l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État dont environ un tiers (1/3) ne bénéficiaient pas ; (xvi) la revalorisation de 20 000 FCFA par mois de l'indemnité contributive au logement pour l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État, y compris les Forces de Défense et de Sécurité ; (xvii) la revalorisation de l'indemnité mensuelle de transport ; (xviii) la revalorisation, pour la première fois depuis 1960, de l'allocation familiale qui passe de 2 500 FCFA à 7 500 FCFA par mois et par enfant dans la limite de 06 enfants ; (xix) l'instauration d'une prime exceptionnelle de fin d'année (la prime ADO), représentant un tiers (1/3) du

salaire mensuel indiciaire de base du mois de décembre en 2022 puis deux tiers (2/3) en 2025 ; (xx) l'instauration d'une prime spéciale annuelle reversée tous les mois de septembre aux retraités des secteurs public et privé.

En matière de gestion administrative et financière des carrières

(i) le délai de perception du premier mandatement (salaire) a été considérablement réduit en passant de 02 voire 03 ans à moins de 06 mois ; (ii) la perception de la pension, dès le premier mois de départ à la retraite.



Revalorisation salariale et amélioration des conditions de travail

3. Au niveau de la Modernisation de l'Administration

Les actions initiées ont porté à la fois sur la modernisation des infrastructures, la dématérialisation de procédures administratives et l'amélioration de la qualité des services de proximité au bénéfice des populations.

En matière d'infrastructures

(i) la réhabilitation des bâtiments (bâtiment principal, immeuble Chichet, immeuble Perignon) du Ministère en charge de la Fonction Publique, la réhabilitation, la construction et l'équipement de 14 Directions Régionales et 14 Antennes de la Fonction Publique ; (ii) la construction et l'équipement du nouveau siège du Centre d'Éducation à Distance de Côte d'Ivoire (CED-CI) ; (iii) la réhabilitation et l'équipement de l'ENA ; (iv) la réhabilitation des salles d'archives 1, 2 et 3.

En matière de dématérialisation

(i) l'archivage numérique de 428 000 dossiers des fonctionnaires et agents de l'État ; (ii) la mise en œuvre de la Signature Électronique et du projet e-démarches administratives ; (iii) la mise en place de la plateforme de Modernisation des Processus Métiers (MPM) ; (iv) le contrôle biométrique des fonctionnaires et agents de l'État.

En matière de services offerts aux usagers

(i) la réalisation de la Maison du Service Public (GONDALA / la maison du citoyen) ; (ii) la déconcentration des services de l'Observatoire du Service Public dans les 31 régions du pays et les 02 districts d'Abidjan et de Yamoussoukro par la mise en place des cellules focales OSEP ; (iii) la création du Centre de Relation Usager-Client (CRUC) ; (iv) la création des antennes de la Fonction Publique dans chacune des 33 régions.

Développement de la formation continue et du dialogue social

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

- **Au niveau de la gouvernance** : poursuivre le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'État, phase 2 (PRIME 2) ; poursuivre le projet d'implémentation d'un système de management de la qualité ; digitalisation des processus de gouvernance et de formation de l'ENA.
- **Au niveau des fonctionnaires et agents de l'État** : élaborer l'étude prospective de la Fonction Publique à l'horizon 2040 ; poursuivre la vulgarisation des procédures disciplinaires et de distinction ; poursuivre le contrôle biométrique des fonctionnaires et agents de l'État.
- **Au niveau de la modernisation de l'Administration** : accélérer la dématérialisation des procédures des administrations pour une Administration zéro papier en 2030 ; généraliser l'usage de la signature électronique dans les Administrations ; déployer la « Maison du Service public » sur toute l'étendue du territoire ; poursuivre les études de faisabilité du transfert de l'École Nationale d'Administration à Yamoussoukro ; mettre en place des standards d'accueil et d'orientation des usagers dans les services publics.

ÉVOLUTION DES CHIFFRES CLÉS ENTRE 2011 ET 2024

Indicateurs	2011	2024
Nombre de fonctionnaires	153 368	314 310 (1)
Nombre de nouveaux recrutements	1 155	16 382
Nombre moyen de fonctionnaires bénéficiant de formation continue	236	18 476
Nombre d'initiatives effectives visant à revaloriser le salaire des Fonctionnaires et Agents de l'État	-	20
Nombre de Directions régionales fonctionnelles	-	33
Nombre de procédures administratives dématérialisées	-	104
Nombre de postes profilés et codifiés	-	1 757
Point de la mise en œuvre de la Signature Électronique	-	5 (4 Ministères et 01 institution)

Cf. Annuaire statistique 2024

Source : MEMFPMA

ÉVOLUTION DES SALAIRES BRUTS MINIMUM EN DÉBUT DE CARRIÈRE DE 2011 À 2025

Évolution des salaires Bruts minimum en début de carrière de 2011 à 2025	
TOUS SECTEURS CONFONDUS	103%
SECTEUR ÉDUCATION	30,3%
Primaire	30,3%
Instituteur Ordinaire	21,7%
Instituteur Adjoint	30,3%
Secondaire	15,4%
Professeur de Lycée	9,6%
Professeur de Collège	15,4%
Supérieur	25,4%
Professeur Agrégé d'Université	21,8%
Maître de Conférence d'Université	23,3%
Maître-Assistant d'Université	22,3%
Assistant d'Université	25,4%
SECTEUR SANTÉ	117,5%
Médecin	47,2%
Inspecteur des Soins	54,8%
Infirmier Spécialiste	54,6%
Sage-Femme Spécialiste	54,6%
Infirmier Diplômé d'État	64,4%
Sage-Femme Diplômée d'État	64,4%
Aide-Soignant(e)	82,6%
Agent d'Hygiène	117,5%

Source : MEMFPMA

Évolution des salaires Bruts minimum en début de carrière de 2011 à 2025	
AUTRES SECTEURS	102,5%
Informatique	75,1%
Ingénieur Informaticien	35,7%
Ingénieur des Techniques Informatiques	37,3%
Technicien Supérieur de l'Informatique	48,4%
Agent technique de l'Informatique	75,1%
Secrétariat	50,8%
Attaché de Direction	41,6%
Sécretaire de Direction	50,8%
Autres	102,5%
Administrateur Civil	56,2%
Attaché Administratif	56,1%
Sécretaire Administratif	71,5%
Adjoint Administratif	84,8%
Agent Spécialisé des Travaux Publics: Option Chauffeur	102,5%
Agent de Bureau	102,5%
PERSONNELS SOUS STATUT PARTICULIER	186,0%
Magistrat	1,6%
Corps préfectoral	88,0%
Corps diplomatique	332,3%
Greffier	186,0%
Administrateur des Greffes et Parquets	133,7%
Attaché des Greffes et Parquets	160,0%
Sécretaire des Greffes et Parquets	186,0%

Source : MEMFPMA



EN MATIÈRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE



SITUATION EN 2011

Depuis 1999, les relations de la Côte d'Ivoire avec l'extérieur se sont considérablement détériorées du fait des graves crises (coup d'état militaire de 1999, crise militaro-politique de 2002 et crise post-électorale de 2010). La diplomatie était peu dynamique et caractérisée par :

- le faible niveau de représentation de la Côte d'Ivoire, avec une faible représentativité diplomatique au niveau des pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (48%) ;
- la faible mobilisation des ressources extérieures au regard des potentialités économiques du pays ;
- la faible affirmation du leadership et de l'influence de la Côte d'Ivoire à l'échelle régionale et internationale ;
- le manque de synergie entre les services économiques des Ambassades et les structures nationales en charge de la promotion économique ;
- l'insuffisance des ressources financières allouées aux Représentations Diplomatiques et Postes Consulaires, ainsi qu'aux services de promotion économique extérieure ;
- la faible appropriation par les acteurs, des principes et outils de la diplomatie économique, ainsi que de ses différentes composantes ;
- la faible valorisation des potentialités de la Côte d'Ivoire.

Amélioration de la représentativité diplomatique à l'international



BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

Les efforts diplomatiques entrepris, dès 2012, ont permis d'améliorer l'image de la Côte d'Ivoire et son repositionnement sur la scène régionale et internationale, aux niveaux politique, économique et social.

Le premier résultat stratégique assigné au secteur de la coopération internationale sur la période 2011-2015 était : « la Côte d'Ivoire est dynamique sur la scène régionale et internationale ». Les principales actions initiées dans ce cadre ont produit les résultats suivants :

- l'amélioration du taux de couverture qui est passé de 48% en 2013, à 62% en 2014 et à 62,5% en 2015, avec l'accréditation de huit Ambassadeurs, l'ouverture de quatre Ambassades (Guinée Équatoriale, Portugal, Türkiye et Liban) et de deux Consulats Généraux (Guangzhou en Chine et New York aux États-Unis) ainsi que la nomination de dix nouveaux Consuls honoraires ;
- la réactivation de 11 Commissions mixtes de coopération (Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Ghana, Guinée, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Tunisie) ;
- l'organisation du Forum « Investir en Côte d'Ivoire », avec la présence de 3 000 investisseurs, en janvier 2014 ;
- la finalisation des négociations de l'accord régional entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne et le lancement d'un projet sur la facilitation des échanges entre la Côte d'Ivoire et les pays situés le long du corridor Abidjan-Lagos ;
- l'implication de la Côte d'Ivoire dans la résolution de plusieurs conflits, notamment au Mali (2012-2014), en Guinée Bissau (2012-2014), en Lybie, au Darfour et en Somalie ;
- la création d'un compendium des compétences nationales, en 2014, avec plus de 400 profils ;
- le retour à Abidjan de plusieurs organisations internationales ayant délocalisé leurs sièges pendant la crise, notamment la BAD en 2014 et l'OIT en 2015.

Concernant la période 2016-2020, le résultat stratégique assigné au secteur de la coopération internationale est « l'insertion économique et l'intégration régionale et internationale sont renforcées ». Les résultats sont les suivants :

- le taux de couverture diplomatique est passé en 2018 à 71,13%, avec l'ouverture de 08



- nouvelles Ambassades en Australie (2016), Congo Brazzaville (2016) et au Qatar (2018), du Consulat Général à Laâyoune au Maroc en 2020 etc. ;
- le renforcement de l'assistance aux réfugiés ivoiriens, avec le rapatriement volontaire au 30 juin 2020, de 282 099 personnes, soit 94% des 300 000 qui avaient quitté le pays lors de la crise de 2011 ;
- l'élection de la Côte d'Ivoire en qualité de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour la période 2018-2019, et à la Présidence dudit Conseil en décembre 2018 ;
- l'élection de la Côte d'Ivoire en qualité de membre de plusieurs Institutions internationales (Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, Conseil de la FAO, Conseil Exécutif de l'UNESCO et de 9 diverses organisations subsidiaires de la Conférence Générale de l'UNESCO, Comité Exécutif de l'OCI et Conseil de l'OACI, etc.) ;
- l'organisation en Côte d'Ivoire de plusieurs rencontres internationales (58^{ème} Conférence Afrique de l'Organisation Mondiale du Tourisme en 2016, 8^{ème} Jeux de la Francophonie en 2017, 5^{ème} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement UA-UE 2017, 12^{ème} Forum Mo Ibrahim, 1^{er} Sommet Régional de l'Initiative de Financement en faveur des Femmes Entrepreneures, 18^{ème} édition du Forum de l'AGOA en 2019) ;
- la Côte d'Ivoire a assuré la Présidence de l'UEMOA en 2016 et celle de la Commission de la CEDEAO de 2018 à 2022.

Sur la période 2021-2025, le résultat stratégique assigné au secteur de la coopération internationale est « la Côte d'Ivoire rayonne et la coopération internationale et l'intégration régionale contribuent davantage à la mobilisation des Investissements Directs Etrangers (IDE) et à l'accès aux marchés international et régional ». À cet effet, les réalisations sont les suivantes :

- l'extension de la carte diplomatique avec un taux de couverture porté à 82,38% grâce à l'ouverture des ambassades et des consulats ;
- l'organisation du 27^e Congrès de l'Union Postale Universelle, en août 2021 ;
- 2022 retenue comme année africaine de la nutrition grâce au plaidoyer du Président de la République ;
- l'activation de 07 instruments de coopération bilatérale (Grandes Commissions Mixtes de Coopération avec respectivement l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Nigeria, l'Accord de Partenariat Stratégique (APS) Côte d'Ivoire-Ghana, la 9^e Conférence au Sommet des Chefs d'État du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC9) entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, la Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-iranienne, la Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-indienne) ;
- la signature de 34 accords de coopération ainsi que 02 mémorandums d'entente ;
- la réactivation de 05 instruments de coopération bilatérale ;
- la signature de 17 accords bilatéraux ;
- la mise en place et la réalisation de projets d'intégration dans un contexte sous-régional d'instabilité et de lutte contre le terrorisme ;
- la réactivation de 06 instruments de coopération bilatérale ;
- la signature de 33 accords bilatéraux ;
- l'organisation de 11 séances de travail sur la mobilisation des compétences ivoiriennes à l'extérieur.

Au titre du rayonnement international, les autres acquis de la période 2011-2025 se présentent comme suit :

- la Côte d'Ivoire est devenue un "pays leader" de la sous-région, avec un accent mis sur les relations bilatérales et les accords commerciaux (notamment avec la Chine et la France) ;
- la Côte d'Ivoire a des relations commerciales très développées, notamment avec la

Chine, qui a investi massivement dans les infrastructures du pays ;

- la diplomatie économique proactive permet d'attirer des investisseurs dans les secteurs du pétrole, du gaz et des infrastructures ;
- la grande orientation stratégique des Objectifs de Développement Durables (ODD), pour le secteur de la coopération internationale, qui a permis la mobilisation des ressources extérieures à plus de 6 893 milliards de Francs CFA et la signature de plusieurs accords de financement ;
- la Côte d'Ivoire est un membre influent de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en témoigne l'élection de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA à la tête l'institution. Aussi, la Côte d'Ivoire a assuré la présidence de l'UEMOA en 2016 et celle de la Commission de la CEDEAO de 2018-2022 ;
- la désignation du Président de la République en qualité de champion pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, au niveau de l'Union Africaine ;
- l'implication de la Côte d'Ivoire dans la résolution de plusieurs conflits notamment au Mali, en Guinée-Bissau (2012-2014), Lybie, Darfour et en Somalie.

Au titre des projets d'acquisition, le Ministère en charge des Affaires Étrangères a procédé à la construction, à la réhabilitation, à la rénovation du patrimoine immobilier et à l'acquisition d'équipements, pour les missions à l'étranger. Au total, 20 projets ont été réalisés, dont 04 projets d'acquisition, 11 projets de réhabilitation, 03 projets de construction et 02 projets d'équipement, pour un coût total de 26 126 623 432 FCFA.

Intensification des partenariats bilatéraux et multilatéraux

Désignation du Président de la République comme Champion pour la mise en œuvre de l'agenda 2063 de l'Union Africaine

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Au titre des perspectives, il s'agira de :

- élaborer un Document de Stratégie, qui permettra de contribuer plus efficacement à la transformation structurelle, économique et sociale de la Côte d'Ivoire et dans le cadre de la modernisation de l'outil diplomatique ;
- développer les autres domaines de la Diplomatie qu'imposent les enjeux globaux du XXIème Siècle, notamment la Diplomatie militaire, la Diplomatie environnementale, la Diplomatie du sport, la Diplomatie culturelle, la Diplomatie éducative, la Diplomatie des matières premières, etc.
- mettre en place un guichet unique pour le suivi des contributions de la Côte d'Ivoire dans les organisations internationales ;
- mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre des traités et accords signés ;
- renforcer les capacités techniques, financières et opérationnelles des acteurs de la diplomatie ivoirienne.

EN MATIÈRE D'INTÉGRATION AFRICAINNE ET DES IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR



SITUATION EN 2011

Depuis 1999, la Côte d'Ivoire a traversé une série de crises profondes, notamment le coup d'État militaire de 1999, la crise militaro-politique de 2002 et la crise post-électorale de 2010, qui ont considérablement détérioré ses relations extérieures, affaibli les institutions nationales et entravé les dynamiques de coopération régionale et internationale.

Dans ce contexte de fragilisation prolongée, le secteur de l'Intégration Africaine et de la gestion de la diaspora ivoirienne s'est trouvé, à partir de 2011, face à des défis de grande ampleur, tant structurels que conjoncturels, caractérisés par :

- une influence affaiblie par une instabilité politique interne ;
- une participation active limitée aux grandes initiatives régionales ;
- une faible capacité institutionnelle des structures en charge de l'Intégration régionale ;
- une représentation ivoirienne marginale dans les institutions communautaires ;
- une faible structuration de la politique migratoire ;
- une diaspora ivoirienne peu mobilisée et faiblement impliquée dans le développement national ;
- une absence de cadre stratégique clair de gestion des Ivoiriens de l'Extérieur ;
- le besoin de réaffirmation du leadership ivoirien dans les organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, UA, etc.) et la nécessité d'une stratégie structurée pour valoriser la diaspora étaient donc impératifs.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2024

Les efforts diplomatiques entrepris, dès 2012, ont permis d'améliorer l'image du pays et de repositionner la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale, aussi bien au niveau politique, économique que social.

Face à cette situation, des mesures stratégiques ont été engagées dès 2012 afin de redonner à la Côte d'Ivoire, toute sa place dans les dynamiques régionales et de valoriser le potentiel de sa diaspora.

Le résultat d'impact assigné au secteur de l'intégration sur la période 2011-2015 est : « la Côte d'Ivoire est dynamique sur la scène régionale et internationale ». Les principales initiatives mises en œuvre dans ce contexte ont abouti aux résultats ci-après :

1. Renforcement de la présence de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale

Dès sa sortie de crise, la Côte d'Ivoire a réaffirmé son rôle de leader régional à travers :

- la Présidence de la CEDEAO assurée par S.E.M. Alassane Ouattara (2012-2014) ;
- l'augmentation du nombre de Commissaires à la CEDEAO de neuf à quinze sous l'impulsion de la Côte d'Ivoire ;
- la médiation active dans les crises malienne et bissau-guinéenne (2012) ;
- l'organisation de plus de dix (10) sommets sous-régionaux sur la paix, la sécurité et le développement ;
- l'adhésion au Comité permanent Inter États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) en 2012 a permis d'amplifier la coopération régionale en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de climat ;
- l'attribution des postes de haut niveau à des Ivoiriens (Directeur AGRHYMET, Chef Projet ECOAGRIS) dans le cadre du CILSS ;
- la mise en œuvre de différents projets de développement : marchés à bétail, gestion durable des terres, intégration d'indicateurs nutritionnels (MESA) dans le cadre du CILSS ;
- la signature de la lettre d'engagement (accord tripartite) entre les Premiers Ministres ivoirien, malien et burkinabè portant sur la création de la Zone Économique Spéciale Sikasso-



Participation renforcée aux instances régionales et panafricaines

Korhogo-Bobo Dioulasso (ZES-SKBo), le 17 janvier 2012 à Sikasso ;

- la création d'une Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur ;
- l'organisation de la journée "Diaspora for Growth" à Paris, le 22 juin 2013, avec pour thème « la diaspora dans la reconstruction socioéconomique : quelle implication ? ».

2. Période 2015-2020 : amorçage du rayonnement international de la Côte d'Ivoire

Dans la dynamique de repositionnement du pays, des actions en faveur du rayonnement international de la Côte d'Ivoire ont été amorcées :

- la Côte d'Ivoire 35^e pays membre du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) en janvier 2015 ;
- la ratification de l'Accord de Partenariat Économique Côte d'Ivoire -Union européenne (APE -CI-UE) le 3 septembre 2016 ;
- la désignation de Monsieur Jean Claude Brou à la présidence de la Commission de la CEDEAO (de mars 2018 à juin 2022) ;
- la signature du Protocole d'Accord avec la société chinoise COMPLANT Ltd pour la réalisation du projet de Port sec de Ferkessédougou le 31 août 2018 entre les Présidents ivoirien et chinois ;
- l'organisation de la 1^{ère} édition du Forum de la diaspora ivoirienne, Abidjan du 7 au 8 mai 2015, avec pour thème : « Diaspora ivoirienne,

quels enjeux pour une Côte d'Ivoire en voie d'émergence » ;

- l'organisation de la 2^e édition du Forum de la Diaspora ivoirienne en Abidjan du 22 au 23 mai 2017 avec pour thème : « Diaspora ivoirienne, 32^e région de la Côte d'Ivoire » ;
- l'organisation de la 3^e édition du Forum de la Diaspora, Abidjan du 15 au 16 juillet 2019 avec pour thème : « Talents et investisseurs : le rendez-vous de l'emploi et des opportunités » ayant permis la signature de conventions stratégiques avec le Fonds de Solidarité Africain (FSA) pour booster les investissements des Ivoiriens de l'extérieur.

3. Période 2021-2025 : réformes et exécution des projets

Cette phase a permis de consolider les acquis, corriger les insuffisances identifiées et positionner durablement la Côte d'Ivoire comme un acteur engagé dans l'intégration régionale et la valorisation de sa diaspora. Il s'est agi de :

- l'organisation de la 4^e édition du Forum de la Diaspora ivoirienne avec pour thème : « Attractivité des territoires et mécanismes d'appui à la Diaspora pour le développement durable de la Côte d'Ivoire » du 12 au 13 novembre 2024 à Yamoussoukro ;
- l'assistance à 1879 Ivoiriens de l'Extérieur en situation de vulnérabilité en 2024 ;
- la réinsertion de 860 migrants ivoiriens de retour avec l'appui de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ;

- le rapatriement de 1461 migrants en détresse, dont 450 de la Tunisie, le Niger (307), le Maroc (369), l'Algérie (220), la Libye (115) en collaboration avec l'OIM ;
- l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement du Capital Humain pour la CEDEAO ;
- la réalisation du diagnostic de la coopération climatique transfrontalière (Tonkpi et Bafing) ;
- l'élaboration de la stratégie de communication APEi (validée en avril 2024) ;
- l'élaboration du Programme National de Réintégration des migrants avec l'appui d'Expertise France ;
- l'élaboration du Plan Stratégique d'Intégration 2021-2025 ;
- la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique Côte d'Ivoire - Union européenne (APE CI-UE) avec ces phases de démantèlement ;
- 2^{ème} phase du démantèlement tarifaire, 1^{er} janvier 2021 pour 1153 lignes tarifaires à libéraliser ;
- 3^{ème} phase du démantèlement tarifaire, 1^{er} janvier 2024 pour 1080 lignes tarifaires à libéraliser ;
- le lancement officiel des travaux du port sec de Ferkessedougou, le 21 mai 2021 ;
- l'indemnisation et recasement des populations affectées ;
- la réalisation de l'étude de préféabilité du projet de création de la Zone Économique Spéciale SKBo en 2023 ;
- l'élaboration de l'étude de faisabilité socioéconomique et environnementale du projet de Développement Intégré du Wassoulou en 2021 ;
- la mise en œuvre du projet de construction de l'usine de biolarvicide au PK 24.

Développement des politiques d'appui aux Ivoiriens de la diaspora

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Dans le cadre des perspectives, l'État s'emploiera à :

- élaborer le Plan Stratégique de l'Intégration Régionale (PSI) 2026–2030, en vue de doter le pays d'un cadre de référence cohérent, prospectif et opérationnel pour sa politique d'intégration régionale ;
- prendre le Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Ivoirienne de Coopération et d'Intégration Régionales (AICIR) ;
- prendre le Décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale APE (CN-APE) pour renforcer la Commission Nationale des Accords de Partenariat Économique (CN-APE) ;
- prendre le Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CONACILSS) ;
- créer et opérationnaliser le Conseil ivoirien de la Diaspora en lien avec les Ambassades, en tant qu'organe consultatif représentatif, garantissant une participation active et structurée des Ivoiriens de l'extérieur à l'élaboration des politiques publiques ;
- instaurer l'Ordre du Mérite de la Diaspora ivoirienne, destiné à reconnaître et valoriser les contributions remarquables des membres de la diaspora au rayonnement et au développement du pays ;
- mettre en place le Cadre National de Concertation sur la Migration des Ivoiriens (CNCMI), pour favoriser une approche concertée, inclusive et interinstitutionnelle de la gestion des questions migratoires ;
- mettre en place le cadre de pilotage et de gestion du développement du capital humain (DCH) de la CEDEAO en Côte d'Ivoire.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

Indicateurs	2011	2024
Taux de ratification des textes (Protocole et Conventions) de la CEDEAO	51,85%	61%
Part de marché de la Côte d'Ivoire dans le commerce régional (CEDEAO)	16%	32%
Part de marché de la Côte d'Ivoire dans le commerce régional (AFRIQUE)	4%	5%
Nombre d'entreprises agréées au bénéfice des préférences communautaires de la CEDEAO de l'abattement des droits de douane au titre de la CEDEAO (cumulatif)	168	392
Montant transféré par la diaspora (en Millions USD)	397	1042
Compétences de la diaspora mobilisées	-	610
Nombre d'IRE assistés	-	1879
Taux de réinsertion des migrants de retour	-	67%
Indice intégré du développement du capital humain de la CEDEAO	-	0,30

Source : MAEIAIE



Promotion de la libre circulation et des échanges intra-africains

3

CAPITAL HUMAIN, INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI





CHIFFRES CLÉS



ÉDUCATION NATIONALE

Collèges et lycées
publics construits

294 (jusqu'en 2011)

608

(De 2011 à 2024)

Collèges de proximité
construits**296**

(De 2011 à 2024)

Salles de classe
construites au Primaire**39 448**

(De 2011 à 2024)

Salles de classe construites
au Préscolaire**6 899**

(De 2011 à 2024)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE SCIENTIFIQUEUniversités
publiques

3 (2011)

910^{ème} en constructionNombre
d'étudiants**66 237** (2011)**346 786**

(2025)

Nombre d'enseignants
(établissements publics
MESRS)**1 059** (2011)**6 733**

(2025)

ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE
ET FORMATION
PROFESSIONNELLEBourses et secours
financiers**3,4 Milliards** (2011)**9,5 Milliards**

(2025)



EMPLOI ET INSERTION

Emplois formels créés
(secteurs privé et public
cumulés)**294 000** (2011)**1 441 676**

(2025)

Bénéficiaires de
formations qualifiantes
à visée d'insertion**907** (2011)**49 672**

(2025)

Projets
d'entrepreneuriat**108** (2011)**142 086**

(2025)

Jeunes bénéficiaires
des dispositifs de
Service Civique**Aucun** (2011)**55 496**

(2025)



SANTÉ ET HYGIÈNE PUBLIQUE

Espérance de vie
à la naissance**55,97 ans** (2011)**62,28 ans**

(2025)

Mortalité maternelle
(/100 000 naissances
vivantes)**614** (2011)**385**

(2025)

Allaitement maternel
exclusif (%)**12** (2011)**25,3**

(2025)

Mortalité infanto-
juvénile (‰)**108** (2011)**74**

(2025)

PROTECTION SOCIALE
ET COUVERTUREEnrôlements à la CMU (Couverture
Maladie Universelle)**0** (2011)**20 012 861**

(Juillet 2025)

Professionnels de
l'action sociale formés**1 500** (2011)**18 562**

(2024)

Régime Social des travailleurs
indépendants (RSTI)**0** (2011)**1 026 779**

(Juin 2025)

EN MATIÈRE D'ÉDUCATION NATIONALE ET D'ALPHABÉTISATION



SITUATION EN 2011

En 2011, le système éducatif ivoirien était marqué par :

Au Préscolaire

- Le nombre de classes au public était de 2 083.
- Le taux brut de préscolarisation était de 4,1% en général et de 4,2% pour les filles.

Au primaire

- Le nombre de classes au public était de 55 980.
- Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) était de 83,8% (77,5% pour les filles).
- L'Indice de parité par sexe (fille/garçon) était de 0,86.
- Le taux d'achèvement du cycle primaire (les six années du primaire) était de 54,2% (46,3% pour les filles).

Enseignement secondaire

- Le nombre total de collèges et lycées publics était de 294 (principalement en milieu urbain).
- Le TBS au premier cycle était de 38,7% (31,9% pour les filles).
- Le TBS au second cycle était de 29,4% (22,7% pour les filles).
- Le taux d'achèvement au collège (les 4 années d'études du collège) était de 33,0% (27,2% pour les filles).
- Le taux d'achèvement au secondaire (les 3 années d'études du secondaire 2) était de 8,2% (7,1% pour les filles).

Un déficit important d'enseignants, limitant la qualité de l'encadrement pédagogique.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

1. Les efforts du Gouvernement pour l'accroissement des capacités d'accueil

- **Au Préscolaire** : la construction de 6 899 nouvelles classes au public, portant le total à 8 982 salles (multipliant ainsi le nombre de classes par plus de quatre).
- **Au Primaire** : la construction de 39 448 nouvelles classes pour porter le nombre total à 95 428. Le nombre de salles de classe a été multiplié par plus de 2.
- **Au Secondaire** : la construction de 608 nouveaux collèges et lycées publics pour porter le nombre total à 902 établissements (multipliant le nombre de collèges et lycées par plus de 3).

Parmi les 608 collèges construits, 296 sont des collèges de proximité réalisés en milieu rural.

2. Les indicateurs statistiques

Au Préscolaire

- Le Taux Brut de Préscolarisation (petite, moyenne et grande section avec l'âge officiel de 3 à 5 ans) est passé à 11,57% en 2024 (celui des filles à 12,06% soit une augmentation de 7,86 points de pourcentage).

Au Primaire

- Le TBS a augmenté de 22,13 points entre 2011 et 2024 pour atteindre 109,5%.
- L'indice de parité par sexe du TBS est passé à 1,07 en faveur des filles.
- Le taux d'achèvement au primaire est passé de 54,2% en 2011 à 85,24% en 2024, soit une hausse de 31,04 points. Concernant les filles, ce taux est passé à 86,22% pour les filles, augmentant de 39,92 points de pourcentage par rapport à 2011.

Au Secondaire premier cycle :

- Le TBS est passé à 82,27% en 2024, soit une hausse de 43,57 points. Relativement aux filles, ce taux est passé à 83,54%, soit une augmentation de 51,64 points.
- L'indice de parité par sexe est passé à 1,03 en 2024 en faveur des filles.
- Le taux d'achèvement du collège est passé à 81,14% en 2024, soit une hausse de 48,14 points. Concernant les filles, ce taux est de 83,24% en 2024, soit un accroissement de 56,04 points.



Introduction de programmes pédagogiques modernisés et adaptés

Au Secondaire second cycle

- Le TBS est passé à 39,26% en 2024. Relativement aux filles, ce taux est passé à 36,95%, soit une augmentation de 14,25 points de pourcentage.
- L'indice de parité par sexe du TBS s'est amélioré en passant à 0,89 en 2024.
- Le taux d'achèvement du secondaire est passé à 46,19%. Concernant les filles, cette part relative achevant totalement les 3 années du lycée est passée à 43,36%, soit un accroissement de 32,26 points de pourcentage.

3. Recrutement des Enseignants

- **Au Primaire (CAFOP) :** de 2011 à 2024, ce sont 69 071 enseignants qui ont été recrutés, soit une moyenne de recrutement annuelle de 5 000 enseignants.
- **Au Secondaire :** 30 862 enseignants ont été recrutés entre 2011 et 2024 dont 20 384 professeurs de collège et 10 478 professeurs de lycée, soit une moyenne annuelle de recrutement de 2 205 enseignants par an.

Malgré ces efforts, les déficits persistent. Pour réduire ce besoin, l'État a ouvert au titre de l'année 2025, un test de sélection de 2 855 enseignants contractuels du secondaire public.

Il faut rappeler que le Gouvernement a déjà procédé à deux recrutements du genre (en 2013 : 3 000 enseignants du secondaire, dans le cadre du PPU et 10 300 enseignants du primaire et secondaire dans le cadre du PSGouv 2019).

4. Réformes majeures du secteur

- Construction des collèges de proximité à travers tout le pays pour réduire les distances et les déperditions scolaires.
- Introduction progressive de la digitalisation des services administratifs et pédagogiques.
- Renforcement des programmes de promotion de la scolarisation des filles.
- Réforme du collège.

Un montant de 15,2 milliards de bourses a été versé à 442 652 élèves de 2011 à 2025

SITUATION ACTUELLE EN 2025

Aujourd'hui, le système éducatif ivoirien est en nette progression :

- la couverture en infrastructures éducatives a significativement augmenté, réduisant les distances parcourues par les élèves, en particulier dans les zones rurales ;
- les taux de scolarisation ont connu des hausses historiques, avec un quasi-équilibre de la parité filles/garçons à tous les niveaux d'enseignement ;
- le taux d'achèvement des cycles scolaires s'est amélioré, traduisant une réduction des abandons scolaires ;
- plusieurs écoles sont dotées de cantines scolaires ;
- 15 lycées de jeunes filles avec internat sont en construction.



15

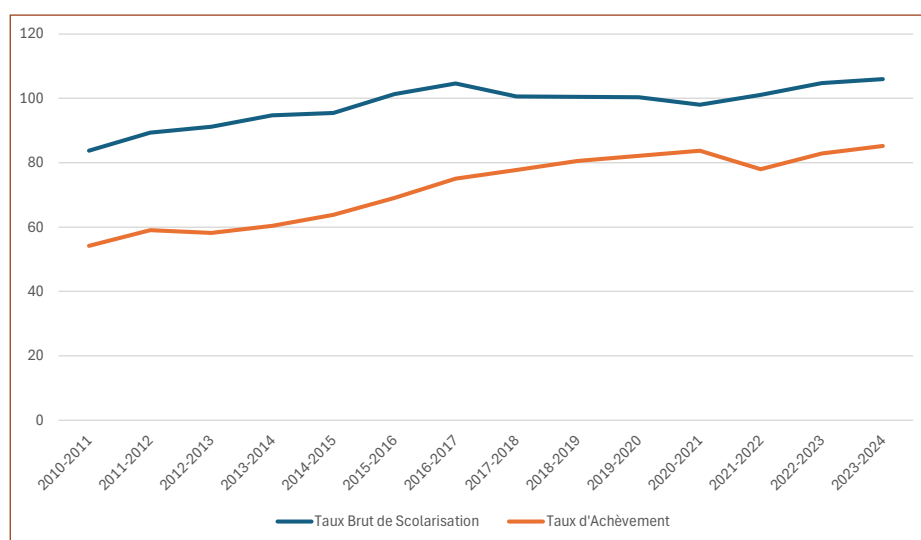
lycées pour jeunes filles avec internat sont en cours de construction pour encourager leur maintien à l'école, surtout en zones éloignées

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION (2025)

Indicateurs	2011	2025
Classes préscolaires	2 083	8 982
Classes primaires	55 980	95 428
Collèges et lycées	294	902
TBS Préscolaire (%)	4,1	11,57
TBS Primaire (%)	83,8	105,93
TBS Secondaire 1er cycle (%)	38,7	82,27
TBS Secondaire 2nd cycle (%)	29,4	39,26
Taux d'achèvement primaire (%)	54,2	85,24
Taux d'achèvement collège (%)	33	81,14
Taux d'achèvement lycée (%)	8,2	46,19
Parité Filles/Garçons (Primaire)	0,86	1,07
Enseignants du primaire recrutés	-	21 309
Enseignants du secondaire recrutés	-	9 956
Cantines scolaires	2 137 (2011-2012)	4 989 (2023-2024)

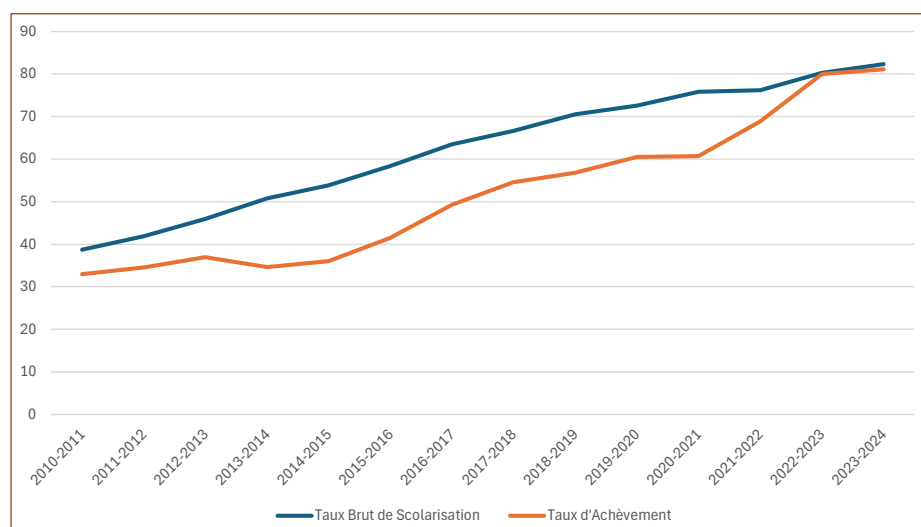
Source : MENA

PERFORMANCE AU NIVEAU DU SYSTÈME SCOLAIRE - PRIMAIRE (en pourcentage)

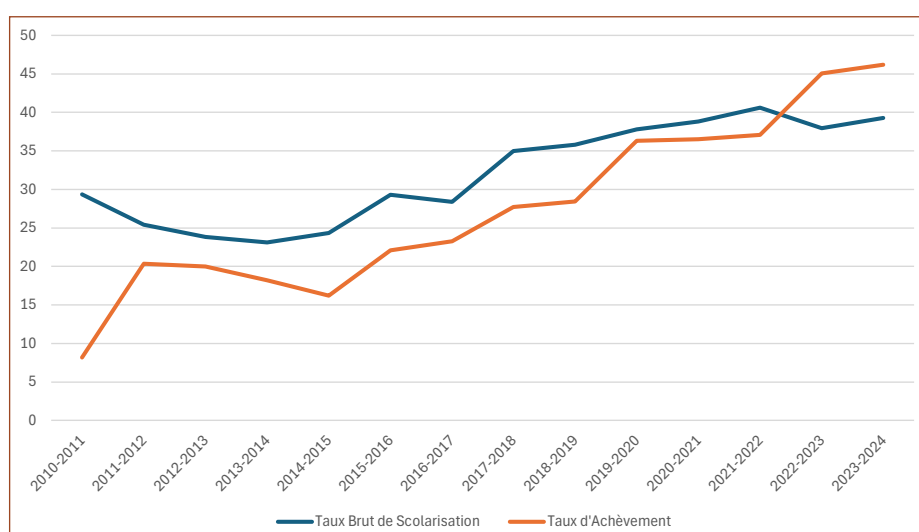


Source : MENA

**PERFORMANCE
AU NIVEAU DU
SYSTÈME SCOLAIRE -
SECONDAIRE PREMIER
CYCLE
(en pourcentage)**



Source : MENA



**PERFORMANCE
AU NIVEAU DU
SYSTÈME SCOLAIRE -
SECONDAIRE SECOND
CYCLE
(en pourcentage)**

Source : MENA



**Extension du réseau
scolaire et réhabilitation des
infrastructures éducatives**

EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique constitue un levier stratégique du développement économique et social de la Côte d'Ivoire. En contribuant à la formation du capital humain, à la production de connaissances et à l'innovation technologique, il joue un rôle fondamental dans la transformation structurelle de l'économie et le renforcement de la compétitivité du pays. Ce secteur couvre l'ensemble des universités publiques et privées, grandes écoles publiques et privées, centres de recherche, ainsi que les dispositifs de soutien à la recherche-développement.

SITUATION EN 2011

En 2011, le secteur de l'enseignement supérieur ivoirien faisait face à de nombreux défis liés à l'insuffisance des infrastructures, à la massification des effectifs étudiants et à la faible capacité d'accueil des établissements. Le pays ne comptait alors que **03 universités publiques, 02 Unités Régionales d'Enseignement Supérieur (URES) et 03 grandes écoles publiques sous tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur (INP-HB, ENSEA, ENS)**. Ce qui correspondait à 30,3% des régions disposant d'au moins un établissement public d'enseignement supérieur, dont 6% disposaient d'au moins une université publique. Toutefois, 71,4% des districts disposaient d'au moins un établissement d'enseignement supérieur. En outre, au niveau de l'accès à l'enseignement supérieur, seulement 301 habitants étaient étudiants sur 100 000 en 2011. En 2010, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants était de 674. Environ pour 10 garçons inscrits dans l'enseignement supérieur, correspondait 07 filles pour un indice de parité de 0,67 en 2011.

En ce qui concerne la recherche scientifique, il existait 02 centres de recherche autonomes et 05 structures de recherche rattachées aux universités. Elle était caractérisée par un faible soutien financier et une utilisation inadéquate des ressources matérielles mises à sa disposition. Moins de 0,01% du PIB et 0,1% du budget de l'État étaient consacrés à la recherche et à l'innovation technologique. En outre, moins de 05 résultats de recherche étaient vulgarisés et valorisés.

Le nombre total d'étudiants inscrits était seulement de 66 237 contre 144 270 un an plutôt en 2010, en raison de la crise post-électorale de 2010-2011. Le nombre d'enseignants dans les établissements publics sous tutelle du Ministère

en charge de l'Enseignement Supérieur qui était de 3 251 en 2010, a baissé à 1 059 en 2011. Ainsi, après 44 étudiants/enseignant en 2010, le ratio est monté à 63 en 2011, puis à 76 en 2012, traduisant ainsi une dégradation de la qualité d'encadrement académique du fait des effets de la crise post-électorale de 2010-2011, rendant indisponible un certain nombre d'enseignants, en dépit de la baisse du nombre d'étudiants inscrits en 2011.

Uniquement dans les établissements publics sous tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, ce ratio est ressorti en 2011 à seulement **07 étudiants/enseignant dans les établissements sous tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, alors qu'en 2010, le secteur comptait 23 étudiants/enseignant dans les établissements publics sous tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur**. En effet, en 2011, en plus de la non disponibilité d'un nombre d'enseignants dans les établissements publics sous tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, ce type d'établissement a subi une baisse beaucoup plus forte du nombre d'étudiants inscrits par rapport à sa tendance normale.

Les résidences universitaires affichaient une capacité très limitée avec seulement 3 392 lits, soit un ratio de 20 étudiants par lit pour l'ensemble des étudiants inscrits dans les établissements publics sous tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, bien au-dessus des standards recommandés.

Les bourses et secours financiers ne profitaient qu'à une faible proportion d'étudiants. Seulement moins de 6% des étudiants bénéficiaient de bourses ou secours financiers en 2011 dont le montant total s'élevait à environ 11 477 478 521 FCFA.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

1. Renforcement des Infrastructures Universitaires

- Le nombre d'universités publiques est passé de 03 en 2011 à 09 en 2024, avec une meilleure répartition géographique permettant de porter à 07 le nombre de districts disposant d'au moins une université publique, soit 57% des districts existants.
- Les capacités d'accueil des résidences universitaires ont également été renforcées, passant de 3 392 lits en 2011 à 19 443 lits en 2024.

2. Amélioration de l'Encadrement Académique et de la Qualité de l'Enseignement

- Le nombre d'enseignants dans les établissements supérieurs publics sous tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur est passé de 1 059 en 2011 à 6 082 en 2024, permettant de ramener le ratio étudiant/enseignant à 20 contre 63 en 2011, avec une perspective de 19 étudiants/enseignant en 2025 (Norme UNESCO : 25 étudiants/enseignant).

- Le nombre d'étudiants a connu une croissance exponentielle, passant de 66 237 en 2011 à 346 786 en 2025, traduisant une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

3. Promotion de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

- Plusieurs structures de recherche ont été réhabilitées et équipées, passant de 5 en 2015 à 6 en 2024, avec la mise en place de 4 unités agro-pastorales fonctionnelles pour appuyer la recherche appliquée.

4. Amélioration de l'Attractivité des Filières Scientifiques

- La proportion d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques est passée de 28,28% en 2013 à 36,07% en 2024, grâce à des actions de sensibilisation et à la revalorisation de ces filières.

Ratio : 19 étudiants/enseignant, norme UNESCO (25 étudiants/enseignant)



5. Promotion de l'Équité et du Genre

- L'indice de parité entre les sexes dans l'enseignement supérieur s'est significativement amélioré, passant de 0,67 en 2011 à 0,86 en 2024, traduisant un meilleur accès des jeunes filles aux études supérieures.

6. Soutien Social aux Étudiants

- Le montant des bourses d'études et secours financiers a été multiplié par plus de trois, passant de 11,48 milliards de FCFA en 2011 à 40,77 milliards de FCFA en 2024.
- Le nombre d'étudiants bénéficiaires a fortement progressé, passant de 8 556 en 2010-2011 à 84 313 en 2024, soit une proportion de 25,61% des étudiants bénéficiaires de bourses contre seulement 5,93% en 2011.

- L'offre des restaurations universitaires a été renforcée avec une augmentation du nombre de repas servis, passant de 195 922 en 2011 à 16 071 852 en 2024.

Renforcement de la gouvernance et de la qualité de l'enseignement supérieur

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

En 2025, la dynamique de transformation du secteur est pleinement engagée. Le pays compte désormais **09 universités** publiques, assurant une couverture de 55% des districts et 24% des régions. Le nombre d'étudiants a franchi la barre des **346 786**, et le nombre d'enseignants a atteint plus de **6 000**, contribuant à renforcer la qualité de l'encadrement.

Les résidences universitaires ont poursuivi leur extension, offrant désormais près de

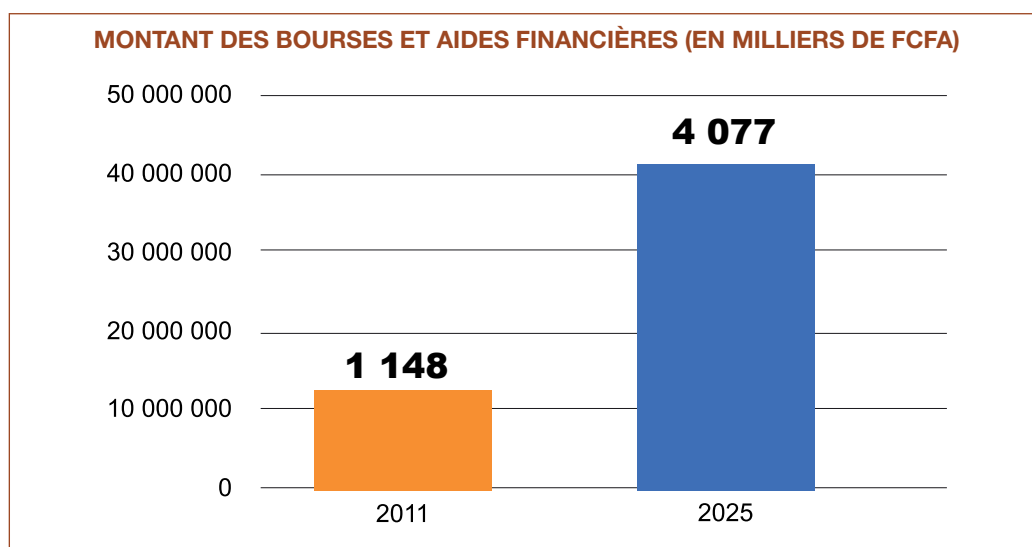
20 000 lits, ce qui a permis de réduire considérablement les difficultés de logement pour les étudiants.

L'État entend poursuivre la mise en œuvre des réformes relatives : (i) au renforcement de la gouvernance du système de l'ESRS, (ii) au développement d'une offre de formation favorisant l'insertion professionnelle des diplômés et (iii) au renforcement de l'appui de l'État aux étudiants et au secteur privé de l'ES.

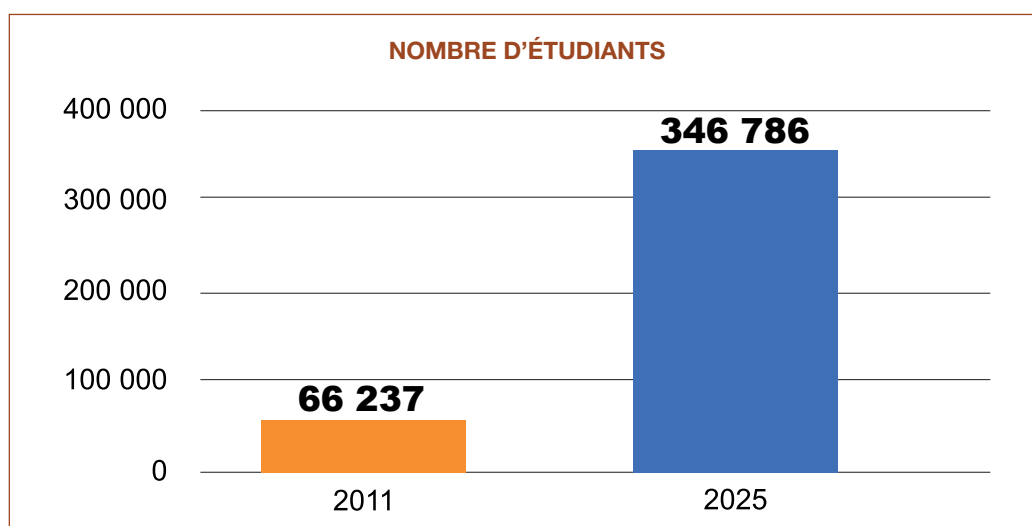
CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2024)

Indicateurs	2011	2023
Nombre d'universités publiques	3	9 (10 ^e en cours)
Nombre d'étudiants	66 237	346 786 (2025)
Nombre d'enseignants dans les établissements publics sous tutelle du MESRS	1 059	6 733
Montant des bourses et aides financières (en milliards FCFA)	11,48	40,77
Nombre de boursiers	8 556 (2010)	84 313
Indice de parité F/H	0.67	0,86
Nombre de structures de recherche réhabilitées	-	8
Nombre de Lits en Cité Universitaire	3 392	19 443
Nombre de repas servis par an	195 922	16 071 852

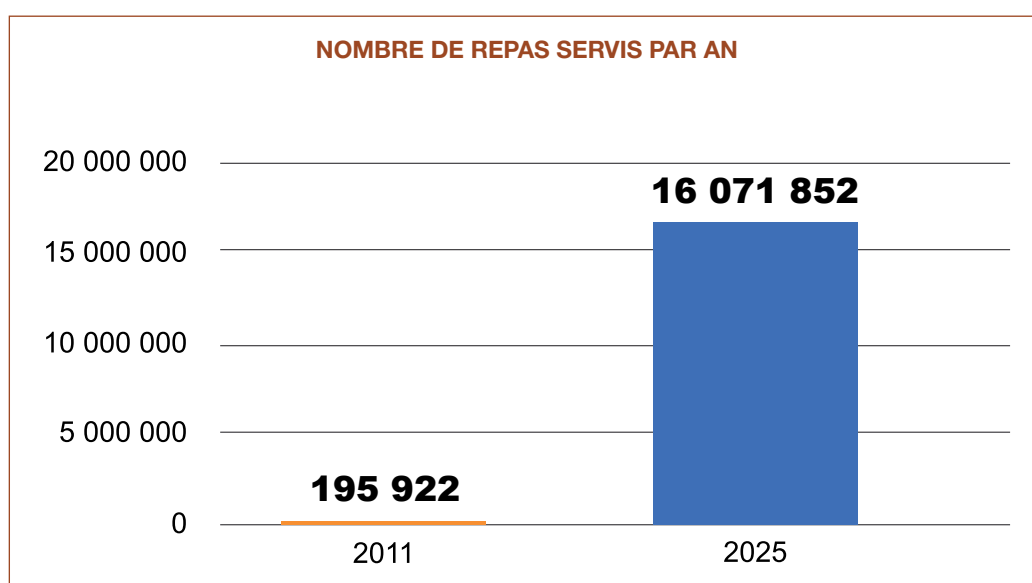
Source : MESRS



Source : MESRS



Source : MESRS



Source : MESRS



Construction et modernisation des universités et grandes écoles



EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE



L'Enseignement Technique, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (ETFPA) constituent un levier stratégique pour la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. C'est un puissant outil de préparation à l'insertion professionnelle. Ce secteur a pour mission de développer les compétences techniques et professionnelles des jeunes, d'améliorer leur employabilité et de favoriser leur insertion dans le tissu économique. Dans un contexte de forte croissance démographique et de mutation des besoins du marché du travail, l'ETFPA apparaît comme un puissant outil de réduction du chômage et de lutte contre la pauvreté.

Conscient de ces enjeux, le Gouvernement a placé la modernisation de l'ETFPA au cœur de ses priorités, avec pour objectif :

- d'accroître l'offre de formation et sa couverture territoriale ;
- de moderniser les infrastructures et les équipements ;
- d'adapter les curricula aux exigences du marché de l'emploi ;
- d'améliorer la gouvernance du secteur en y associant les partenaires privés et les branches professionnelles.

SITUATION DU SECTEUR EN 2011

En 2011, le secteur de l'ETFPA était marqué par des faiblesses structurelles :

- une offre de formation limitée et concentrée dans les grands centres urbains ;
- des infrastructures vétustes et des équipements obsolètes ;
- des curricula peu adaptés aux besoins du marché du travail ;
- une faible implication du secteur privé dans la gouvernance du secteur ;
- un déficit de formateurs qualifiés et de personnels pédagogiques spécialisés.

Infrastructures en 2011

Le METFPA enregistrait jusqu'en 2011, 72 structures de formation technique et professionnelle dont :

- 56 établissements de formation professionnelle ;
- 03 lycées techniques publics ;
- 10 Unités Mobiles de Formation (UMF) ;
- 03 Ateliers d'Application et de Production (AAP).



**Partenariats stratégiques
avec le secteur privé pour
l'insertion professionnelle**

**57,7 milliards payés à
295 480 étudiants au titre
des bourses et secours
financiers de 2011 à 2025**

Enseignement technique et Formation : une véritable révolution

BILAN DES RÉALISATIONS DU SECTEUR DE 2011 À 2024

1. Infrastructures

- 19 nouveaux établissements de formation professionnelle construits ;
- 10 nouveaux établissements de formation sont en cours de construction ;
- 03 Unités mobiles de Formation ont été acquises et deux (2) sont en cours d'acquisition pour rapprocher l'offre de formation des populations en zone rurale ;
- 03 Champs Fermes Écoles ont été créés et trois (3) sont en cours de création ;
- 03 Centres de Formation d'Apprentis (Yopougon, Gagnoa, Centre DAIKIN-Cocody) ont été créés ;
- 01 garage-école construit à Abobo ;
- 50% des établissements existants avant 2011 ont été réhabilités ou sont en cours de réhabilitation.

2. Réformes Structurelles et Institutionnelles

- Adoption de la loi d'orientation de l'ETFPA (2022), posant les bases d'un nouveau cadre légal pour le secteur.
- Certification des compétences professionnelles avec la création du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) et la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Introduction de l'Approche par les Compétences (APC) afin d'assurer l'adéquation formation-emploi, par la mise en place d'offres de formation adaptées aux réalités du marché du travail et centrées sur l'apprenant, en vue de maximiser son employabilité et son auto-employabilité.
- Introduction de la formation par alternance afin d'assurer l'articulation entre théorie et pratique, en offrant aux apprenants une expérience concrète en milieu professionnel et en renforçant leur employabilité.
- Création de trois Centres de Partenariat pour le Développement des Compétences (CPDC) à travers la gestion déléguée d'une ou plusieurs structures publiques de formation professionnelle et technique à des groupements issus d'une ou plusieurs branches professionnelles, afin de permettre aux acteurs du métier, mieux informés de leurs besoins, de former le capital humain requis.
- Expérimentation du modèle des collèges communautaires nord-américains, institutions polyvalentes offrant des opportunités éducatives accessibles, pratiques et adaptées aux besoins des apprenants et des communautés.
- Réforme du système de bourses et de secours financiers afin d'accroître et de faciliter l'accès des jeunes issus de milieux modestes à l'ETFP.
- Réforme des examens et concours, à travers la modernisation des procédures d'évaluation et de certification ainsi qu'une implication accrue des secteurs productifs dans le processus de certification des sortants de l'ETFP.
- Mise en place de passerelles pour réguler les flux entre les différents ordres d'enseignement du secteur Éducation-Formation et de l'enseignement des Arts et de la Culture.
- Réforme des parcours de formation afin d'assurer le continuum éducation-formation et de renforcer l'attractivité du système ETFP, en offrant davantage d'opportunités de formation professionnelle et d'insertion aux jeunes.
- Réforme de la gouvernance des établissements d'ETFP afin d'intégrer le principe de gestion en partenariat et en autonomie.
- Instauration de la démarche qualité dans l'ensemble des établissements publics et privés du dispositif d'ETFP.

3. Déploiement des Programmes Stratégiques

- **Académie des Talents (ACT)** : création et réhabilitation de nombreux établissements (Lycées Techniques et Professionnels, Centres de Formation d'Apprentis), renforcement des capacités des formateurs, développement et rénovation de 40 curricula dans 10 branches professionnelles.

École de la Deuxième Chance (E2C) : mise en place de dispositifs spécifiques pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes déscolarisés, avec des formations de courte durée et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). 84 366 jeunes ont bénéficié du programme à fin 2024.

4. Impact de ces réalisations

- La part de l'ETFPA dans l'enseignement secondaire est passée de 3,96% en 2011 à 6,20% en 2024.
- Le nombre d'apprenants de l'ETFP est passé de 46 495 en 2011 à 173 062 en 2024 soit un accroissement de 3,72 fois. Avec l'ouverture des dix (10) nouveaux établissements de

formation technique et professionnelle, la capacité d'accueil du public sera multipliée par 5 en 2025 par rapport à l'année 2011.

- Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'ETFPA a connu une augmentation significative, passant de 14% en 2017 à 36,5% en 2023.
- 2 700 travailleurs ont bénéficié de la VAE dont 500 sont déjà certifiés et 1 200 en cours de certification.
- 4 000 maîtres d'apprentissage ont été formés.
- 20 177 apprentis ont été formés dans le cadre de l'apprentissage traditionnel.
- 45 671 apprentis ont été formés dans le cadre de l'apprentissage moderne.

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

À l'horizon 2025, le secteur de l'ETFPA présente un tout autre visage :

- le réseau d'établissements couvre l'ensemble du territoire national avec plus de 500 établissements publics et privés, contre moins de 150 en 2011 ;
- les effectifs sont passés de moins de 50 000 apprenants en 2011 à plus de 150 000 en 2025, avec une part importante de filles, traduisant l'impact des politiques inclusives ;
- la gouvernance du secteur est renforcée par la participation active des branches professionnelles et des partenaires techniques et financiers ;

- les curricula sont désormais conçus en étroite collaboration avec le secteur privé, assurant une meilleure employabilité des diplômés ;
- l'ETFPA est désormais un pilier central de la politique nationale de l'emploi et de la lutte contre le chômage des jeunes ;
- 784 personnels administratifs formés en Côte d'Ivoire pour accompagner l'encadrement et la rénovation pédagogique des établissements ;
- 319 enseignants et encadreurs formés hors Côte d'Ivoire dont 198 en Chine dans le cadre de l'ouverture de 07 centres de formation professionnelle réalisés par l'entreprise AVIC.

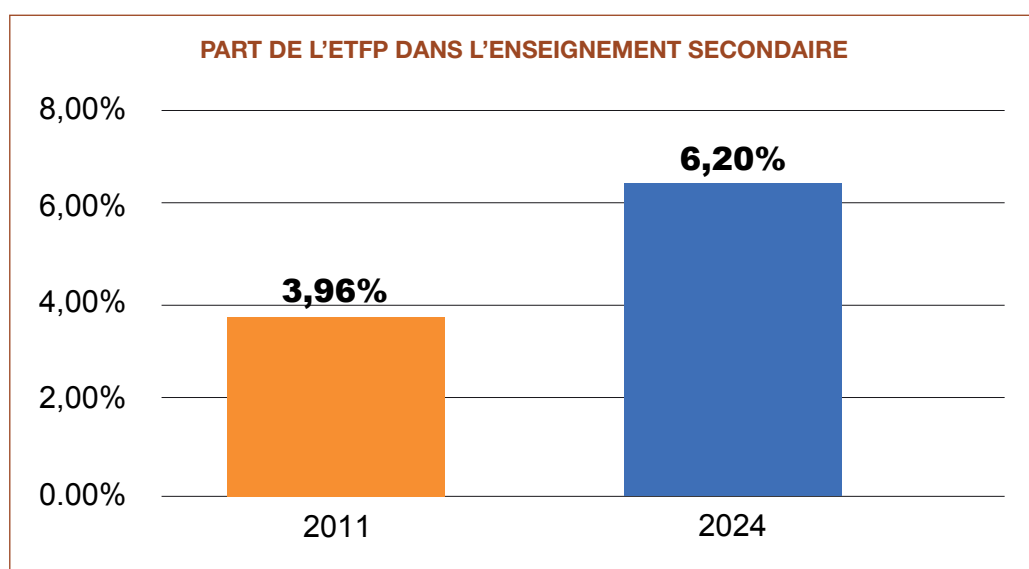


Création et réhabilitation de centres de formation professionnelle

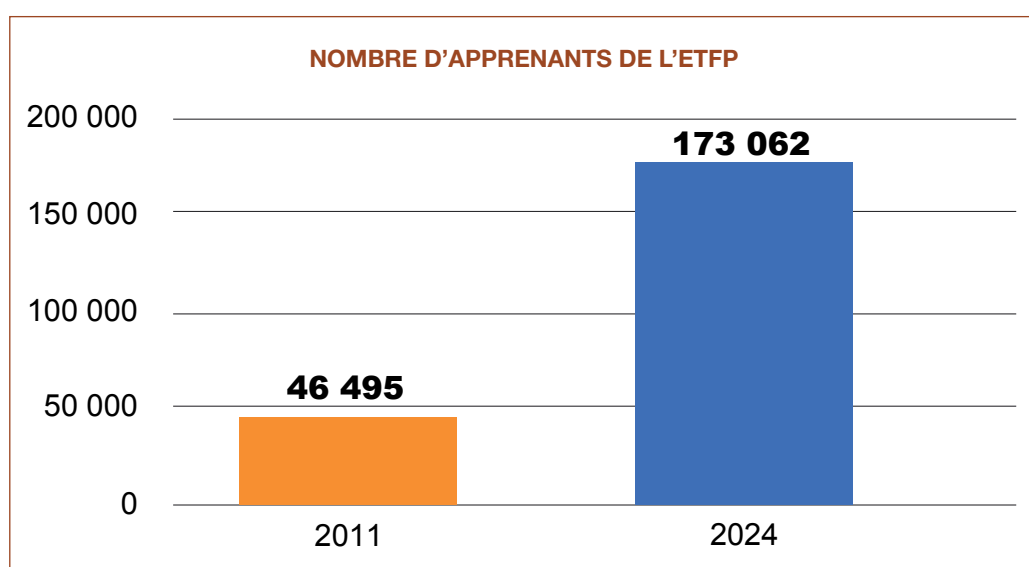
CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR (2011-2025)

Indicateurs	2011	2025
Part de l'ETFP dans l'enseignement secondaire	3,96%	6,20%
Nombre d'apprenants dans l'ETFP	46 495	173 062
Taux d'insertion professionnelle des diplômés	-	36,50%
Nombre d'établissements publics	59	75
Nombre de Centres de Formation d'Apprentis créés	-	3
Nombre de curricula rénovés	-	40
Proportion de filles inscrites	20%	49%
Nombre de jeunes certifiés par la Valorisation des Acquis d'Expériences	-	1 500
Nombre d'Unités Mobiles de Formation	10	13

Source : METFPA



Source : METFPA



Source : METFPA

EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE, D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE SERVICE CIVIQUE



SITUATION EN 2011

En 2011, la jeunesse de Côte d'Ivoire faisait face à de nombreux défis.

Faible participation des jeunes au processus de développement et à la vie citoyenne

- Le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) n'existait pas.
- Nombre d'organisations de jeunesse formées avant 2015 : très faible (moins de 10 000 cumulées sur plusieurs années).
- Aucune plateforme de consultation structurée des jeunes avant les États Généraux de la Jeunesse en 2019 (première grande consultation, avec 4 615 jeunes participants).

Taux de chômage élevé chez les jeunes, aggravé par l'insuffisance des dispositifs d'insertion professionnelle

- 294 000 emplois formels (secteurs privé et public cumulés) enregistrés avant 2011, et 4 744 bénéficiaires des programmes et projets d'insertion professionnelle.
- Pas de Guichet Unique dédié à l'emploi jeunes en Côte d'Ivoire.
- Absence d'un cadre réglementaire structuré et actualisé des activités de jeunesse avant 2011.

Absence d'un cadre institutionnel structuré pour le volontariat et le service civique

- Pas d'établissement public national en charge du service civique.

**Programmes
d'insertion
socio-
économique et
dispositifs de
volontariat**



BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

1. Réformes Majeures

- Création d'un Ministère dédié à l'Emploi des Jeunes.
- Élaboration et mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) pour les périodes 2016-2020 et 2021-2025.
- Mise en place du Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) en 2017.
- Promulgation de la loi d'orientation relative à la jeunesse (n° 2023-898 du 23 décembre 2023).
- Création de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) par l'ordonnance n° 2015-228 du 08 avril 2015.
- Élaboration de la Stratégie Nationale d'Insertion et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ).
- Création en 2016, de l'Office du Service civique National (OSCN) par le décret N°2016-1106 du 07 décembre 2016.
- Institution du Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD) et du Service National Jeunes (SNJ).
- Prise de décrets pour encadrer le volontariat ainsi que le SCAD et le SNJ.
- Adoption par le Gouvernement et mise en œuvre du Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGouv) 2023-2025 en vue d'amplifier les initiatives sectorielles du Gouvernement en faveur des jeunes.
- 4 205 672 nouveaux inscrits sur la plateforme U-Report d'information et d'échanges des jeunes et adolescents sur des thématiques en lien avec leurs centres d'intérêts.
- Organisation des États Généraux de la Jeunesse (4 615 participants) et du 4^{ème} Sommet Afrique-Europe des jeunes.

Insertion Professionnelle et Emploi Jeunes

- 1 958 646 opportunités d'emploi et d'insertion professionnelle offertes aux jeunes.
- 1 441 676 emplois formels créés (1 216 557 dans le secteur privé et 225 119 dans le secteur public).
- Mise en œuvre de programmes phares :
 - financement de projets (348 019 bénéficiaires), Stages (144 276 bénéficiaires), Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (74 600 bénéficiaires), formations qualifiantes à visée d'insertion (49 672 bénéficiaires), Permis de conduire (10 687 bénéficiaires).

Service Civique

- 55 496 jeunes bénéficiaires des dispositifs du Service Civique (SCAD, SNJ, volontariat, bénévolat).
- Élaboration du programme « CSC 2021-2025 » pour la construction de 14 centres de service civique.

2. Réalisations Physiques et Programmes

Promotion et Protection des Jeunes

- 23,7 millions de jeunes sensibilisés à travers les Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC).

**Renforcement
du service
civique et des
actions de
citoyenneté
active**



1 080 000 000 FCFA
**de subventions accordées aux
organisations de jeunesse sur
la période 2019-2024**



2 014 142
jeunes accompagnés
dans les dispositifs
d'insertion
professionnelle et de
service civique

Création d'incubateurs et de mécanismes de financement de projets jeunes

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

À ce jour, la Côte d'Ivoire dispose d'un environnement institutionnel renforcé et de mécanismes structurés pour l'accompagnement des jeunes.

Sur le plan institutionnel

- Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la jeunesse, à l'emploi et au service civique sont désormais en vigueur et appliqués.
- Le Conseil National des Jeunes et l'Agence Emploi Jeunes sont pleinement opérationnels avec une bonne représentativité sur l'ensemble du territoire national.

Sur le plan des infrastructures

- 263 antennes du service public d'emploi (31 agences régionales de l'Agence Emploi Jeunes et 232 guichets emplois dans les mairies, grandes écoles et universités).
- Le programme de construction et d'équipement des Centres de Service Civique est en cours de mise en œuvre avec 01 centre construit et ouvert en 2023 à Bouaké et 03 autres centres construits

à Adzopé, Daloa et Korhogo qui seront ouverts cette année. De plus, 10 autres sont en cours de construction avec pour objectif de prendre en charge au total 14 000 jeunes par an.

Sur le plan de l'employabilité et de l'insertion

- Les initiatives pour la promotion de l'entrepreneuriat, l'insertion professionnelle et l'emploi ont touché plus de 1,9 million de jeunes.
- Les programmes de volontariat et de service civique sont fortement sollicités, avec un engouement croissant des jeunes pour ces initiatives citoyennes.

Malgré ces avancées, le secteur reste confronté à des défis majeurs, tels que l'amplification de l'offre de services, le renforcement du maillage territorial et la nécessité de mobiliser davantage de financements pour les initiatives en faveur de la jeunesse.

CHIFFRES ET INDICATEURS (2011-2025)

Indicateurs	Situation en 2011	Situation en 2025
Au titre des réformes majeures		
Existence d'un Ministère dédié à l'emploi des jeunes	Inexistant	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique
Existence d'un organe consultatif des jeunes	Inexistant	Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI), créé en 2017
Existence d'une Politique Nationale de Jeunesse	Inexistante	Mise en œuvre des Politiques Nationales de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020 et 2021-2025
Existence d'un Programme de Gouvernement en matière de jeunesse	Inexistant	Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGOUV) 2023-2025 pour un coût de 1 118 milliards de FCFA pour impacter 1 500 000 jeunes
Existence d'une Loi d'orientation sur la jeunesse	Inexistante	Loi n° 2023-898 du 23 décembre 2023 promulguée
Existence d'un cadre législatif du Service Civique	Inexistant	Loi n° 2023-428 du 22 mai 2023 modifiant la loi n° 2019-872 instituant le Service Civique promulguée
Octroi de subventions aux organisations de Jeunesse	Inexistante	Octroi de 1 080 000 000 de FCFA de subventions aux organisations de Jeunesse sur la période 2019-2024 : • 600 000 000 de FCFA pour le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI), à raison de 100 000 000 FCFA par an ; • 480 000 000 de FCFA aux 08 Fédérations de Jeunesse agréées par le Ministère, à raison de 10 000 000 de FCFA par an par fédération.
Existence de cadre formel de consultation des jeunes	Inexistant	• États Généraux de la Jeunesse organisés en 2019 avec la participation de 4 615 jeunes ; • Plateforme U-Report : plus de 4,2 millions inscrits • Consultations des jeunes en vue de l'élaboration du PJGOUV en 2023 (307 organisations de jeunesse consultées) • 122 « rendez-vous avec les jeunes » organisés de 2016 à 2024
Existence d'un Guichet Unique dédié à l'emploi des jeunes	Inexistant	Création en 2015, de l'Agence Emploi Jeunes.
Existence d'un cadre formel de suivi de l'Emploi	Inexistant	• Mise en place d'un Comité Interministériel de suivi de l'Emploi • Mise en place d'un tableau de bord emploi
Existence d'un établissement public national en charge du service civique	Inexistant	Création en 2016, de l'Office du Service Civique National (OSCN)

Source : MPJIPSC

Indicateurs	Situation en 2011	Situation en 2025
Au titre des infrastructures		
Nombre d'antennes du service public :	8 (Ex AGEPE)	263 antennes du service public : • 31 antennes régionales de l'Agence Emploi Jeunes ; • 232 guichets emplois dans les mairies, grandes écoles et universités.
Nombre de centres de service civique	Aucun	• 08 centres de service civique à Bouaké 1, Bouaké 2, Bimbresso, Guinguéréni, Guédikpo, Adzopé, Daloa et Korhogo
Nombre d'Institutions Socio-Éducatives (ISE) de jeunesse	215 Institutions Socio-Éducatives de jeunesse (ISE) étaient fonctionnelles avant 2011	415 Institutions Socio-Éducatives de jeunesse (auberges de jeunesse, bibliothèques, centres d'écoute et de conseil, espaces café jeunesse, foyers de jeunes) sont répertoriées sur l'ensemble du territoire national
Au titre des dispositifs d'insertion professionnelle		
Nombre d'emplois formels créés (secteurs privé et public cumulés)	294 000	1 441 676 emplois formels créés : • 1 216 557 dans le secteur privé ; • 225 119 dans le secteur public.
Nombre de bénéficiaires des formations qualifiantes à visée d'insertion	907	49 672 bénéficiaires de formations qualifiantes à visée d'insertion : • 36 220 bénéficiaires du programme apprentissage et chantiers écoles ; • 13 452 bénéficiaires de Formations de Reconversion et de Requalification (FRR).
Nombre de jeunes bénéficiaires de stages	542 bénéficiaires de stages	144 276 bénéficiaires de stages : • 61 275 bénéficiaires de stages de validation ; • 50 726 bénéficiaires de stages de qualification ; • 32 275 bénéficiaires de stages d'immersion.
Nombre de jeunes bénéficiaires de permis de conduire	Aucun	10 687 bénéficiaires de permis de conduire
Nombre de jeunes bénéficiaires du programme THIMO	2 755 bénéficiaires des THIMO	74 600 bénéficiaires des THIMO
Nombre de jeunes bénéficiaires du programme entrepreneuriat	108 projets pour 540 bénéficiaires	142 086 projets pour 193 084 bénéficiaires dont : • Agence Emploi Jeunes : 129 403 projets pour 180 401 bénéficiaires • GUDE – PME : 12 006 entrepreneurs accompagnés • INIE : 677 entrepreneurs accompagnés
Nombre d'acteurs du secteur informel bénéficiant d'un appui du Gouvernement	Aucun	154 935 bénéficiaires du Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)
Au titre des dispositifs de service civique		
Nombre de jeunes bénéficiaires des dispositifs de Service Civique	Aucun	55 496 bénéficiaires dont : • Bénévolat : 25 336 • Volontariat : 13 872 • Service National des Jeunes : 10 548 • SCAD : 5 740

Source : MPJIPSC

EN MATIÈRE DE SANTÉ



Le secteur de la santé constitue un pilier fondamental du développement du capital humain et du bien-être des populations. Il comprend l'ensemble des activités liées à la promotion de la santé, la prévention, les soins curatifs, la prise en charge des épidémies, la formation du personnel de santé et la production de médicaments. Avant 2011, le système sanitaire ivoirien souffrait de graves insuffisances : infrastructures dégradées, faible accessibilité géographique et financière aux soins, pénurie de personnels qualifiés, gouvernance perfectible et taux de mortalité élevés. Conscient de ces enjeux, le Gouvernement a engagé depuis 2011 une transformation profonde du secteur, en vue de bâtir un système de santé plus performant, accessible et résilient.

SITUATION EN 2011

Faiblesses constatées :

- Mauvais état des infrastructures sanitaires et déficit d'équipements modernes.
- Faible accessibilité aux soins : seulement 66% de la population vivait à moins de 5 km d'un centre de santé.
- Insuffisance du personnel de santé : densité de 5,02 personnels de santé pour 10 000 habitants.
- Mortalité maternelle alarmante : 614 décès pour 100 000 naissances vivantes.
- Mortalité infanto-juvénile élevée : 108‰ ; mortalité néonatale : 38‰.
- Malnutrition chronique ou retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans : 29,4 7% en 2011.
- Malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans : 7,5% en 2011.
- Allaitement maternel exclusif : 12% en 2011.
- Taux de disponibilité des produits sanguins : 54%.
- Espérance de vie à la naissance : 55,97 ans en 2011.
- Faible couverture sociale : moins de 10% de la population bénéficiait d'une couverture maladie.
- Avant 2011, il n'existait que trois centres publics d'hémodialyse à Abidjan : CHU Cocody avec 19 générateurs, CHU Treichville avec 09 générateurs et CHU de Yopougon avec 07 générateurs soit un total de 35 générateurs permettant la prise en charge de 280 patients.

En 2011, seulement 66% de la population vivait à moins de 5 km d'un centre de santé





Extension des infrastructures sanitaires et modernisation des plateaux techniques

BILAN DES RÉALISATIONS (2011-2025)

1. Réformes Structurantes

- Adoption de la loi n° 2019-677 portant orientation de la politique de santé publique.
- Réforme hospitalière instaurant les Établissements Publics Hospitaliers (EPH) autonomes.
- Généralisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU) : 20 012 861 personnes enrôlées au 18 juillet 2025.
- Lancement du Financement Basé sur la Performance (FBP), fonctionnel dans 2435 établissements de santé en 2024 et mobilisant plus de 14 milliards de FCFA, pour les établissements de soins de santé et 3,1 milliards de FCFA pour les structures de régulation.
- Uniformisation du prix de cession des produits sanguins à 3 000 FCFA aussi bien dans le secteur public que privé.

2. Accessibilité Financière aux Soins

- Mise en œuvre de la Gratuité Ciblée des soins pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans.
- 1 258 825 kits d'accouchement, 141 343 kits de césarienne distribués par an entre 2022 et 2024.

- 9 548 078 de cartes CMU ont été produites et 7 221 568 cartes CMU ont été distribuées et sont en cours d'utilisation.
- Une gratuité totale de soins pour toutes personnes (à jour ou pas de leur cotisation CMU) détentrices d'une carte CMU en zone rurale et 30% de contribution pour les personnes vivantes en zone urbaine, a été instaurée du 1er mai au 31 décembre 2025.
- Dépenses publiques de santé passées de 0,81% à 1,44% du PIB entre 2011 et 2023.

3. Infrastructures et Équipements Modernisés

- Construction de 1139 Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC), 05 nouveaux CHR, 05 nouveaux Hôpitaux Généraux et 39 maternités SONUC (Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets) et du Pôle Gynéco-obstétrique et Pédiatrique du CHU Cocody.
- Réhabilitation de 837 ESPC, 76 Hôpitaux Généraux, 19 CHR et 4 CHU.
- Acquisition de 21 scanners et 11 IRM dans les hôpitaux publics.
- Mise en place de 10 Pôles Régionaux d'Excellence en Santé (PRES).



Coût de la poche de sang : 3 000 FCFA pour le public comme le privé contre un prix qui variait entre 4 500 FCFA et 25 000 FCFA par le passé

- Ouverture et mise en service de l'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan et du Centre National d'Oncologie médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara.
- Construction de 15 nouveaux centres d'hémodialyse portant le nombre total à 18 centres dont 07 à Abidjan et 11 à l'intérieur du pays (Gagnoa, Bouaké (02), Korhogo, Yamoussoukro, Aboisso, Adzopé, Man, Daloa, Abengourou, San Pedro).
- Déploiement de 271 générateurs en 2025 dont 110 à Abidjan et 161 à l'intérieur du pays, pouvant prendre en charge 2 431 patients. La file active de patients dialysés pris en charge est estimée à 1 471.

4. Indicateurs de Santé Améliorés

- Mortalité maternelle réduite à 385 pour 100 000 naissances en 2021.
- Mortalité infanto-juvénile abaissée à 74‰ et mortalité néonatale à 30‰ en 2021.
- Malnutrition chronique ou retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans : 21,4% en 2025.
- Malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans : 3,7 en 2025.
- Allaitement maternel exclusif : 25,3% en 2025.
- Espérance de vie portée à 62,28 ans en 2024.
- Proportion de la population vivant à moins de 5 km d'un centre de santé : 82% en 2024.

5. Ressources Humaines en Santé

- Plus de 22 000 agents médicaux et paramédicaux recrutés depuis 2011.
- Densité des personnels de santé portée à 11,55 pour 10 000 habitants (2024).
- Ratio médecin/population : 1,90 pour 10 000 habitants (contre 1,30 en 2011).
- Ratio infirmier/population : 3,13 pour 5 000 habitants (contre 1,45 en 2011).

- Ratio sage-femme/femme en âge de procréer : 4,12 pour 3 000 femmes en âge de procréer (contre 0,99 en 2011).
- Ouverture de deux nouvelles antennes INFAS à Agboville et Man pour renforcer la formation des agents de santé.

6. Lutte contre les Maladies

- Distribution de plus de 70 millions de Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA).
- Introduction du vaccin antipaludique en juillet 2024 : de juillet 2024 à mars 2025, 422 433 enfants de 0 à 23 mois vaccinés.
- Centres de traitement de la tuberculose passés de 141 à 378 entre 2011 et 2024.
- Réduction des nouvelles infections au VIH de 67% et des décès liés au SIDA de 75% entre 2010 et 2024.
- Couverture vaccinale contre la poliomyélite (polio orale 3^{ème} dose) : 92% en 2024 (contre 61% en 2011).

Prise en charge du cancer :

- **CNRAO**
- **Médecine nucléaire**
- **Convention Roche (accès aux médicaments du Cancer du sein)**

- Intégration de la santé mentale dans le système de soins : lutte contre les maladies du développement de l'enfance (autisme et autres) ; lutte contre les suicides.

+70 millions
de Moustiquaires Imprégnées à Longue
Durée d'Action (MILDA) distribuées à
travers le pays



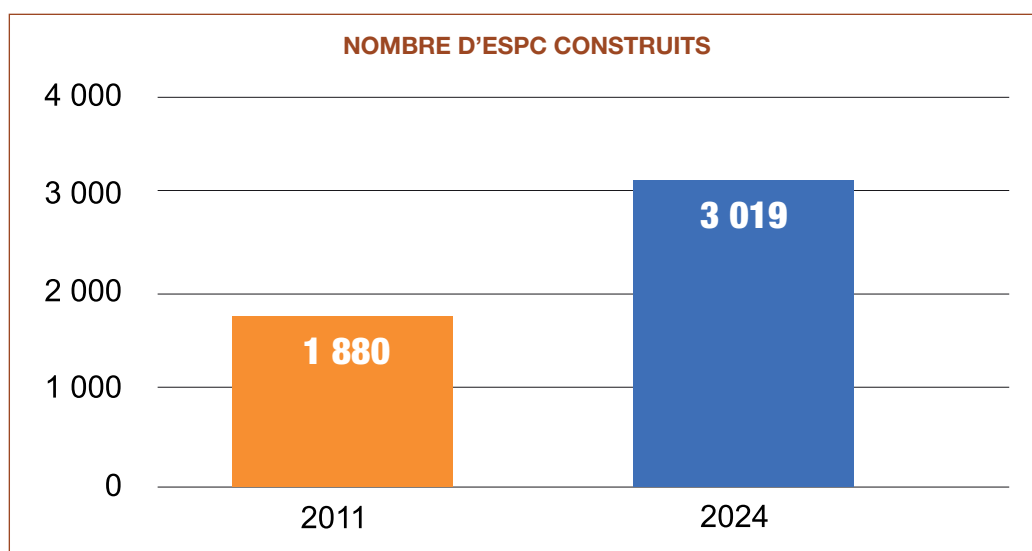


Mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle et élargissement de la protection sociale

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

En 2025, la Côte d'Ivoire dispose d'un système de santé résolument tourné vers la modernité et l'équité :

- les principaux centres urbains et les zones rurales bénéficient d'infrastructures sanitaires de qualité ;
- la Couverture Maladie Universelle couvre désormais 60% de la population, avec un usage plus fréquent des cartes CMU ;
- la baisse des mortalités maternelle et infantile se poursuit, avec pour objectif d'atteindre d'ici 2030, moins de 200 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes et moins de 40 décès infantiles pour 1 000 naissances vivantes ;
- les PRES sont en pleine opérationnalisation, permettant une répartition plus équilibrée de l'offre de soins spécialisés sur le territoire ;
- l'industrie pharmaceutique locale est en plein essor, avec une production nationale prévue à 12%, contre 6% en 2024 ;
- 10 HG, 4 CHR, 1 CHU et 2 Établissements sanitaires spécialisés sont en construction.

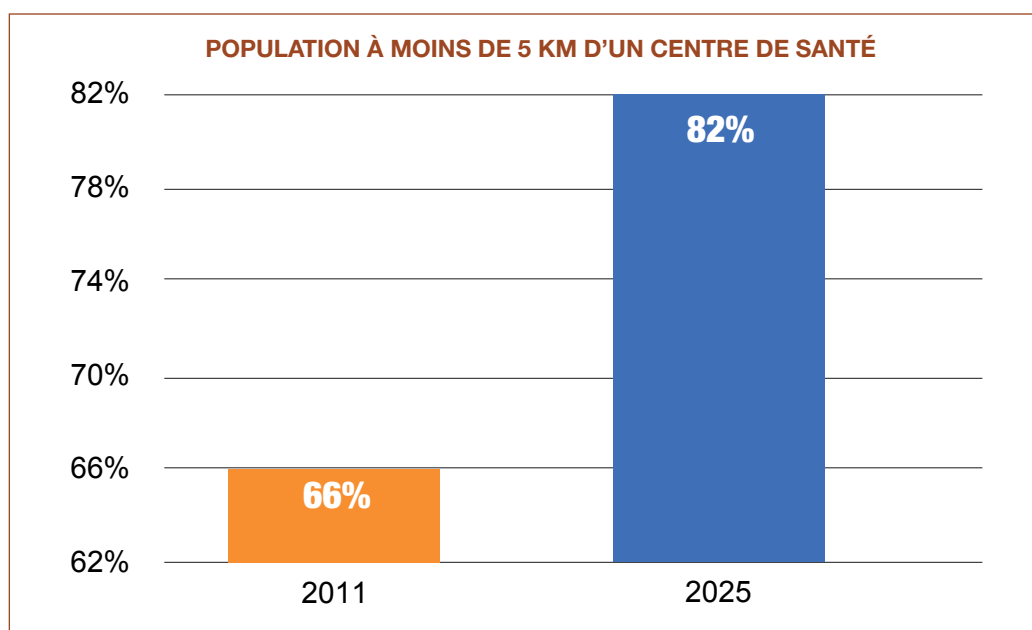


Source : MSHP, CMU

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR DE LA SANTÉ (2025)

Indicateurs	2011	2025
Espérance de vie (années)	55,97	62,28
Mortalité maternelle (/100 000)	614	385
Mortalité infanto-juvénile (‰)	108	74
Densité personnels de santé (/10 000)	5,02	11,55
Couverture CMU (%)	<10%	60%
Population à <5km centre de santé	66%	82%
Nombre d'ESPC construits	1 880	3 019
Nombre d'Hôpitaux Généraux (HG)	78	109
Nombre de Centres Hospitaliers Régionaux (CHR)	17	21
Nombre de Structures spécialisées	06	12
Nombre de Centres Hospitaliers Universitaires	04	05
Nombre de lits	6 000	9 000
Centres d'hémodialyse	03	18
Générateurs de dialyse	35	241
Patients dialysés pris en charge	280	1 400
Nombre de scanners publics	01	21
Nombre d'IRM	0	11
Vaccination polio 3ème dose	61%	92%
MILDA distribuées	-	70 millions
Kits d'accouchement distribués	-	1 258 825
Taux de satisfaction en produits sanguins	60%	99%
Proportion d'ESPC prenant en charge les cas de MAS (Malnutrition Aiguë Sévère) sans complication actifs	<20%	95%
Taux de guérison MAS	-	87%
Taux brut de mortalité (‰)	10,6	9,2 (2021)
Taux de suicide % (BM)	8,5	7,39 (2021)
Nombre de service de maternité	773	1 779
Nombre de pharmacies (officines privées de pharmacies)	804	1 217
Nombre de médecins	1 468	5 443
Nombre d'infirmiers	1 932	11 459
Nombre de sages femmes	3 394	20 755
Taux de prévalence du VIH	3,4%	1,7% (2024)

Source : MSHP, CMU



Source : MSHP, CMU



**Renforcement
des campagnes
de prévention
et de lutte contre
les épidémies**





EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROTECTION SOCIALE



Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) a pour mission principale la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de travail et de protection sociale. Il vise notamment à :

- améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent ;
- renforcer la gouvernance du marché du travail et veiller au respect des conditions de travail décent ;
- étendre et garantir à tous les citoyens une protection sociale équitable et durable.

Le MEPS est structuré en quatre programmes : Administration Générale, Emploi, Travail et Protection Sociale. À travers ces axes, le ministère coordonne plusieurs réformes et initiatives majeures pour répondre aux défis structurels du marché du travail et aux besoins croissants en matière de sécurité sociale.

SITUATION EN 2011

En 2011, le secteur de l'emploi et de la protection sociale en Côte d'Ivoire était marqué par plusieurs faiblesses :

- un taux de chômage élevé estimé à plus de 5%, et une forte prévalence du sous-emploi touchant plus de 60% des travailleurs actifs ;
- un emploi informel prédominant, représentant plus de 90% des emplois, limitant l'accès à la protection sociale et à des revenus décents ;
- une absence de couverture sociale pour la majorité des travailleurs, notamment ceux du secteur informel, avec un taux de couverture inférieur à 10% ;
- des structures administratives et techniques en sous-effectif, avec moins de 50% des postes budgétaires pourvus et des moyens logistiques très limités ;

- une faible coordination entre les différents acteurs du marché du travail, entraînant des interventions dispersées et inefficaces ;
- une insuffisance d'instruments statistiques fiables pour la planification des politiques d'emploi et de protection sociale, avec une quasi-absence de données actualisées sur l'emploi et le marché du travail.

À cette époque, les politiques en matière d'emploi étaient peu articulées, les initiatives de protection sociale étaient réduites ou limitées, et les capacités institutionnelles du MEPS encore à reconstruire après la crise post-électorale.





Renforcement de la protection sociale et élargissement de la couverture des travailleurs

BILAN DES RÉALISATIONS (2011-2025)

Réformes institutionnelles et politiques

- Élaboration et validation de trois cycles de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2012-2015, 2016-2020 et 2021-2025).
- Adoption du nouveau Code du Travail en 2015.
- Élaboration de la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle (SNITEF), validée en 2020.
- Mise en place du Fonds d'Insertion des Personnes en Situation de Handicap (FIPSH) en 2023.
- Réforme du Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT), avec opérationnalisation officielle en 2024.
- Adoption de la loi n°2014-131 du 24 mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU).
- Généralisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU) à partir de 2019 et extension progressive de ses bénéficiaires.
- Mise en place en 2020 du Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI).
- Revalorisation du SMIG (2 fois en moins de 10 ans) qui est passé de 36.600 (inchangé depuis 1994) à 60 000 en 2013 puis à 75 000 en 2023.

- Revalorisation des allocations familiales de 1 500 en 2011 à 7 500 en 2025.
- Hausse des pensions de 30% dans le secteur privé depuis 2011 et de 10% dans le secteur public.
- Création en 2019 de la Retraite Complémentaire par Capitalisation au Profit des Fonctionnaires et Agents de l'État (RCCFAE).
- Création du Fonds de Garantie des Mutuelles Sociales de Côte d'Ivoire (FOMUS-CI).

Progrès quantitatifs et qualitatifs

- Taux de chômage passé de 4,0% (2013) à 2,9% (2019).
- Taux combiné SU4 réduit de 26,1% (2016) à 21,3% (2019).
- Emplois formels créés : 1 441 676 (dont 1 216 557 dans le secteur privé et 225 119 dans le secteur public).
- Enrôlement à la CMU : 20 012 861 personnes cumulées au 18 juillet 2025.
- Travailleurs indépendants enrôlés au RSTI : 1 026 779 en 2025.
- Fonctionnaires et Agents de l'État ayant adhéré à la Retraite Complémentaire (RCCFAE) : 117 770 au 30 juin 2025.



20 012 861
personnes enrôlées au
18 juillet 2025 pour la CMU

Inclusion sociale :

- Nombre de personnes en situation de handicap recrutées à la fonction publique : 2 307 en 2024 contre 794 en 2011.

Projets structurants :

- Projet de Promotion de l'Emploi Dément (PPED) : 6 422 bénéficiaires entre 2022 et 2024.
- Projet d'Insertion des Personnes Vulnérables (PIPV) : 2 823 bénéficiaires entre 2022 et 2024.
- Construction de 06 centres sociaux et réhabilitation de plusieurs autres.
- Équipement et rénovation de services déconcentrés du travail et de la protection sociale.

- Mise en place d'un Système Intégré de Suivi-évaluation SIG-SGPSE au sein du MEPS.

Modernisation administrative

- Création de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) en 2021.
- Renforcement de l'Inspection du Travail avec de nouvelles antennes créées et équipements modernisés.
- Transformation de l'INFS en Institut National Supérieur de Formation Sociale (INSFS) en 2022.
- Formation de 18 562 professionnels de l'action sociale entre 2011 et 2024.



SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

En 2025, le secteur de l'emploi et de la protection sociale présente une nette amélioration sur plusieurs plans :

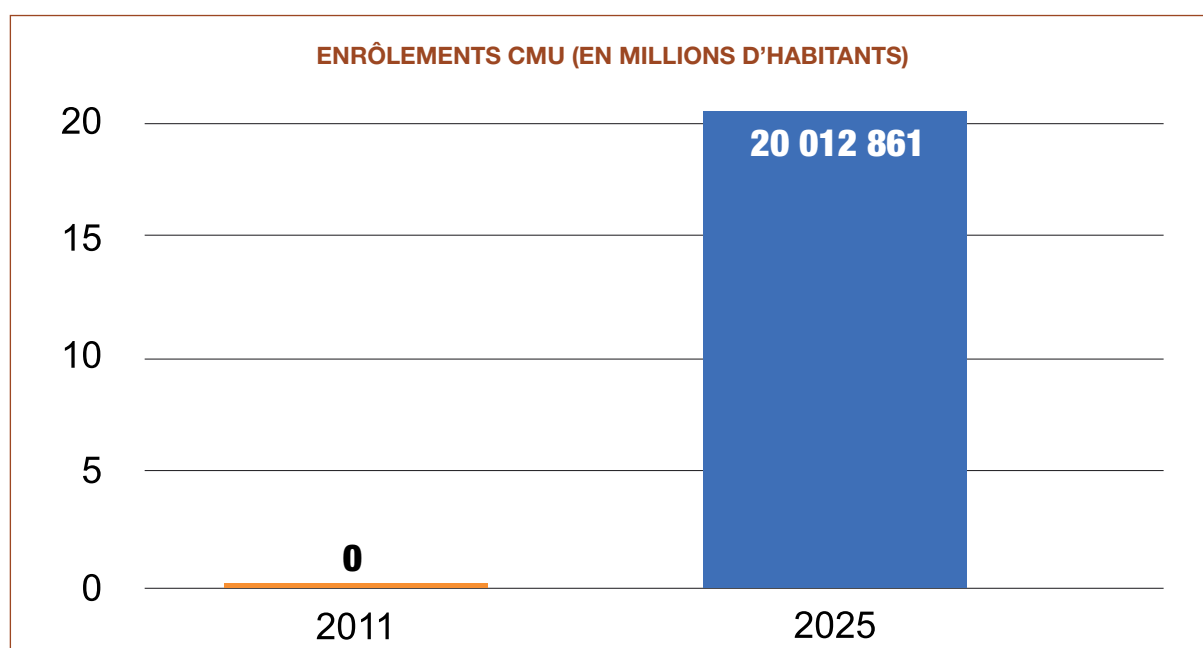
- les politiques sont mieux coordonnées, les stratégies sectorielles sont alignées aux standards internationaux (BIT, OIT) ;
- le climat social s'est amélioré, avec une meilleure structuration du dialogue social ;
- le nombre de personnes âgées et handicapées bénéficiant d'une prise en charge a fortement progressé ;
- le dispositif statistique est renforcé, avec un meilleur suivi-évaluation des projets ;
- le MEPS met en œuvre des politiques inclusives touchant les jeunes, les femmes, les personnes vulnérables et les travailleurs informels.

N.B : Le code du travail prévoit 54 décrets d'application. À ce jour, 16 décrets ont été adoptés et 11 projets de décrets sont en instance de transmission au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption.

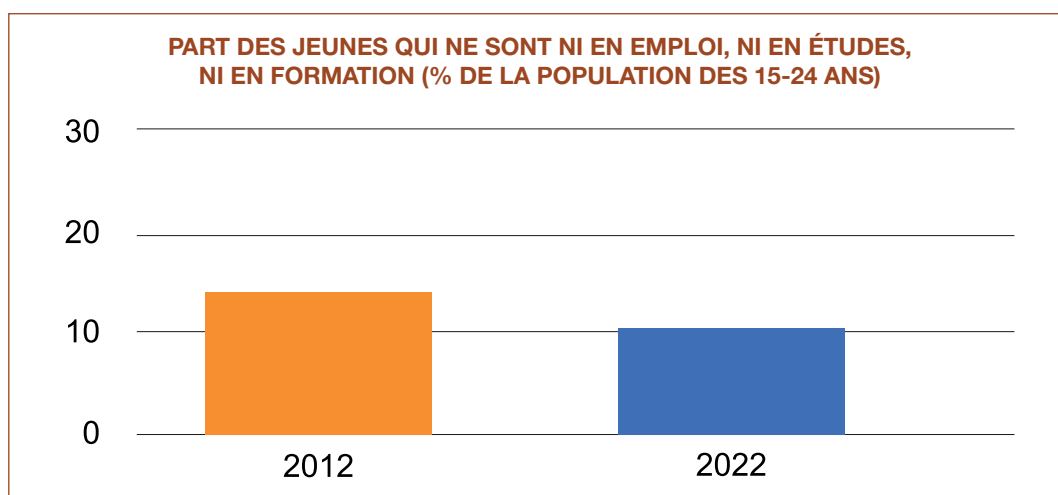
CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR (2011-2025)

Indicateurs	2011	2025
Taux de chômage (2013-2019)	4,0% (2013-2014)	2,9% (2019)
Nombre d'emplois formels	664 918 (2011-2018)	1 441 676
Enrôlements Couverture Maladie Universelle (2025)	-	20 012 861
Travailleurs indépendants enrôlés RSTI (2025)	-	1 026 779
Nombre de personnes âgées prises en charge (2024)	-	15%
Nombre de professionnels de l'action sociale formés (2011-2024)	1 500	18 562
Nombre de bénéficiaires du Projet de Promotion de l'Emploi Décemment - PPED -(2022-2024)	-	6 422
Nombre de bénéficiaires du Projet d'Insertion des Personnes Vulnérables – PIPV - (2022-2024)	-	2 823
Nombre de centres sociaux construits ou réhabilités	-	Plus de 30

Source : MSHP, CMU



Source : MSHP, CMU



Source : MPJIPSC, MEPS



**Programmes
de création
d'emplois et
promotion de
l'entrepreneuriat**

4

INCLUSION SOCIALE





CHIFFRES CLÉS

GENRE, ÉGALITÉ DE CHANCES
ET AUTONOMISATION DES FEMMESFemmes dans le
Gouvernement

7,69% (2011)

18,18
(2024)Femmes au Bureau
du Conseil
Constitutionnel

28,57% (2014)

42,86%
(2021)Bénéficiaires du Fonds
National Femmes et
Développement

4 802 (2011)

116 650
(2024)PROTECTION ET DROITS
DE L'ENFANTEnfants victimes de
violences et de négligence
pris en charge**33 388**

(2019-2024)

dont **6 641** en 2024Orphelins et Enfants
Vulnérables (OEV) pris
en charge

125 785 (2011)

177 717
(2024)Enfants en situation de
rue pris en charge

500 (2013)

28 499
(2024)SOLIDARITÉ
ET COHÉSION SOCIALEIndice National de Solidarité et
Cohésion Sociale (INSCS/OSCS)

52,12% (2021)

57,95%
(2023)Ménages vulnérables
assistés

9 006 (2017-2019)

77 050
(2017-2024)LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
ET INCLUSION SOCIALEMénages bénéficiaires
des transferts
monétaires productifs

35 000 (2017)

457 000
(2024)Montant redistribué
via les
Filets sociaux**140,179**milliards FCFA
(Mars 2017-2025)Logements
sociaux
construits**42 000**

(2011-2025)

Prévalence
contraceptive zones
SWEDD

5-10% (2017)

7-15%
(2021)



EN MATIÈRE DE FEMME, DE FAMILLE ET D'ENFANT



SITUATION EN 2011

En 2011, la situation du secteur se présente comme suit :

- faiblesse du cadre réglementaire et institutionnel de promotion du genre, d'autonomisation de la femme, de consolidation des familles et de protection des enfants ;
- apparition de nouvelles formes de vulnérabilités liées à la crise post-électorale (enfants soldats, enfants en conflit avec la loi, personnes déplacées...) ;
- recrudescence des violences sexuelles à l'égard des femmes et des enfants (sur 1 135 cas de VBG dénoncés en 2011, 91% concernent les femmes et 23% les enfants) ;
- persistance des inégalités au niveau de l'accès aux services sociaux de base, notamment dans l'éducation (indice de parité filles/garçons de 0,86 au primaire et de 0,74 dans le secondaire général en 2011 ; taux d'achèvement au primaire de 54,2% en 2011) ;
- inégalité d'accès à l'emploi, aux ressources et facteurs de production ;
- faible participation des femmes dans la vie publique et politique (13,89% de femmes ministres, 10,24% de femmes députés en 2011).

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2024

Sur la période de 2011 à 2024, les réalisations significatives du Ministère se résument comme suit :

En matière de genre, d'égalité de chances et d'autonomisation de la femme

- Adoption de la loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 relative à la représentativité des femmes aux Assemblées élues, qui fixe un quota de 30% aux partis politiques.
- Adoption de la loi n° 2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage. Les dispositions de cette loi consacrent en substance, l'égalité entre l'homme et la femme dans la gestion du ménage, protège les droits successoraux des femmes et leur statut.
- Adoption de la loi n° 2021-960 du 25 novembre 2021 portant répression des violences à l'égard des femmes et des filles.
- Adoption de la loi n° 2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques.
- Modification de la loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail renforçant la protection de la femme enceinte au travail par l'ordonnance n° 2021-902 du 22 décembre 2021.



- Mise en place le 4 octobre 2011, du programme Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) afin de promouvoir la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées dans les zones rurales comme dans les zones urbaines.
- Ratification du « protocole de Maputo » de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relative aux droits des femmes (PCADHPF), le 05 octobre 2011.

Politiques de promotion des droits des femmes et d'égalité des genres



- Intégration de dispositions relatives à la promotion du genre et à la protection de la femme (cf. art. 35, 36 et 37), dans la nouvelle Constitution de 2016.
- Adoption en 2014 d'une Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG).
- Mise en place du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), à travers le décret n° 2012-1106, avec 420 000 femmes bénéficiaires à fin 2024, pour un montant total de 80 milliards de FCFA.
- Création de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) par décret n° 2019-592 du 03 juillet 2019.
- Taux de couverture nationale des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine « IFEF » de 50,25% couvrant ainsi 102 communes.
- Installation de 33 bureaux d'accueil genre dans les commissariats et les postes de police.
- Création de 87 nouvelles Institutions de Formation et d'Éducation Féminine « IFEF » entre 2011 et 2024.
- Réhabilitation, extension et équipement de 07 IFEF entre 2011 et 2024 (Issia, Grand Lahou, Dabou, Songon, Lakota, Adiopodoumé, Tafiré).
- Installation de 22 petites unités de transformation de manioc, de riz et de graines de palme dans 11 localités (Abengourou, Daoukro, Ery Makouguié, Agboville, Diabo, Kouassi kouassikro, Kpébo, Sakassou, Bocanda, Dimbokro) et Construction de l'usine de transformation de mangue en purée et jus à Sinématiali dans le cadre du projet USIFEM.
- Formation de 61 000 femmes/jeunes filles en moyenne chaque année (de 2017 à 2024) en alphabétisation, gestion managériale, compétences de vie, leadership et entrepreneuriat dans le cadre de l'animation communautaire, du projet autonomisation de la femme rurale, et de l'alphabétisation numérique via les 20 maisons digitales (Abidjan, Bonoua, Grand-Lahou, Dabou, Abengourou, Toumodi, Yakro, Bouaké, Katiola, Korhogo, Aboisso, Agboville, Zuenoula, Dimbokro, Man).
- Octroi de matériels (outillages techniques, véhicules de ramassage et de commercialisation des produits) à 450 associations de femmes en moyenne chaque année, dont 115 associations pour l'année 2024, dans le cadre des journées statutaires dédiées et de la mise en œuvre du projet d'autonomisation de la femme rurale.
- Nombre de femmes bénéficiaires du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) passé de 177 000 à 420 000 à ce jour.

En matière de protection et de promotion des droits de l'enfant

- Adoption de la loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire interdisant et punissant les pires formes du travail des enfants en son article 16.
- Adoption de la loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire relative à l'école obligatoire pour les filles et les garçons en son article 10 ainsi que le droit à l'éducation, à la formation professionnelle et le droit à un accès aux services de santé au titre des articles 9 et 32.
- Prise du décret n° 2013-857 du 19 décembre 2013 instituant le Parlement des Enfants de Côte d'Ivoire.
- Prise du décret n° 2014-290 du 21 mai 2014 portant modalités d'application de la loi n° 2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants.
- Prise du décret n° 2016-1103 du 7 décembre 2016 portant création du comité multisectoriel de lutte contre le phénomène des enfants en rupture sociale.
- Prise du décret n° 2023-89 du 15 février 2023 fixant les normes et standards applicables aux Établissements de Protection de Remplacement.
- Signature de Protocoles d'accords en 2016, en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali et le Ghana.
- Mise en place des comités de protection de l'enfant « CPE » passée de 700 en 2018 à 3313 en 2024, dans les communautés notamment en zone cacaoyère.
- Taux de couverture nationale des Centres de Protection de la Petite Enfance « CPPE » de 13,36% couvrant ainsi 69 sous-préfectures.
- Taux de couverture nationale des Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance « CACE » de 2,02% couvrant ainsi 166 villages.
- Taux de couverture nationale des Établissements de Protection de Remplacement « EPR » de 44,03% couvrant ainsi 37 communes.
- Construction et équipement de 02 centres de transit et de réinsertion des enfants en 2018 et en 2021 (Ferkéssédougou, Soubré).
- Réhabilitation, extension et équipement de 07 Établissements de Protection et Remplacement (Agboville, Zone 4C, Orphelinats de Grand Bassam et de Bingerville, Pouponnières d'Adjamé 220 Logements, de Yopougon Attié et Dabou).
- Création de 39 Établissements de Protection de Remplacement (EPR) privés agréés.
- Nombre des structures publiques d'encadrement de la petite enfance (CPPE, CACE & Crèche-Garderie) passé de 159 en 2016 à 586 en 2024.

En matière de promotion de la famille

- Adoption de la loi portant code de la famille relatif au mariage, à la filiation, à la minorité et aux successions (2016 à 2020).
- Prise du décret n° 2023-90 du 15 février 2023 portant réglementation des familles d'accueil.
- Prise du décret n° 2018-498 du 23 mai 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de la Famille (CNFA).
- Création de 48 nouveaux CSE entre 2011 et 2024 (20 CSE en 2011 et 68 CSE en 2024).
- Réhabilitation, extension et équipement de 09 Complexes Socio-Éducatifs (CSE) (Treichville avenue 1, Grand Gbapleu, Sirasso, Koumassi, Cocody, Port Bouet-Vridi, Adjamé 220 Logements, Bondoukou ; Béoumi).



Protection de l'enfance et lutte contre les violences basées sur le genre



Soutien aux initiatives économiques et sociales des familles

PERSPECTIVES

Institutionnalisation de l'approche genre dans les structures étatiques et privées.

Opérationnalisation des engagements et recommandations internationaux en matière de genre, d'équité et d'autonomisation de la femme à travers la prise de textes réglementaires.

Renforcer les mécanismes de promotion économique des femmes dans le cadre de leur autonomisation / Développer une stratégie nationale pour l'inclusion financière pour créer les conditions favorables à la valorisation du potentiel des femmes.

Opérationnalisation des engagements et recommandations internationaux en matière de promotion et de protection de la famille à travers la prise de textes réglementaires.

Renforcer les mécanismes de protection de l'enfant notamment dans les communautés.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

En matière de genre, d'égalité de chances et d'autonomisation de la femme

- Proportion de femmes dans le Gouvernement passée de 7,69% en 2011 à 18,18% en 2024.
- Proportion des femmes au Bureau du Conseil Constitutionnel passée de 28,57% en 2014 à 42,86% en 2021.
- Effectif féminin des Forces Armées de Côte d'Ivoire passé de 300 en 2016, à 600 en 2024.
- Proportion des femmes à la Chambre des Rois et Chefs traditionnels passée de 6,82% en 2018 à 14,29% en 2022.
- Nombre de bénéficiaires du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement passé de 4 802 bénéficiaires en 2011 à 16 650 bénéficiaires à la fin de 2024, pour la mise en place d'une Activité Génératrice de Revenu (AGR).

En matière de protection et de promotion des droits de l'enfant

- Nombre d'enfants victimes de violences et de négligence ayant bénéficié d'une prise en charge holistique est de 33 388 enfants entre 2019 et 2024 dont 6 641 enfants en 2024.
- Nombre d'Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) identifiés et pris en charge de 125 785 en 2011 contre 177 717 OEV en 2024.
- Nombre d'enfants en situation de rue identifiés lors des maraudes, dans le District d'Abidjan et à l'intérieur du pays, ayant bénéficié d'une prise en charge :
 - 25 783 ont été réintégrés dans leurs familles ;
 - 28 499 ont bénéficié de prise en charge psychosociale ;
 - 15 330 ont bénéficié de prise en charge spécialisée (test toxicologique, psychologue...) ;
 - 4 538 ont bénéficié de prise en charge scolaire ;
 - 21 561 ont bénéficié de programmes d'alphabétisation ;
 - 22 276 ont bénéficié de formation professionnelle/apprentissage ;
 - 1 463 ont bénéficié de soutien à l'installation professionnelle ;
 - 1 379 ont bénéficié de soutien à l'établissement d'actes de naissance ;
 - 21 768 familles d'enfants et adolescents vulnérables ont bénéficié d'appuis en vivres et non vivres.

En matière de promotion de la famille

Nombre de familles ayant bénéficié de formation en gestion du budget familial, planning familial et communication constructive, en épargne du budget familial et en promotion des valeurs morales et familiales est passé de 6 200 en 2020 à 24 666 en 2023.

Indicateurs clés

Indicateurs clés	2011	2024
Pourcentage de femmes dans le Gouvernement	13,88%	18,18%
Pourcentage de femmes députés	10,98%	13,38% (34 sur 254)
Proportion des femmes au Bureau du Conseil Constitutionnel	25%	50%
Effectif féminin des Forces Armées de Côte d'Ivoire	-	600
Proportion des femmes à la Chambre des Rois et Chefs traditionnels	-	2,31%
Nombre de bénéficiaires du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement pour la mise en place d'une Activité Génératrice de Revenu (AGR)	4 802	16 650
Nombre d'enfants victimes de violences et de négligence ayant bénéficié d'une prise en charge holistique	-	6 641
Nombre de familles ayant bénéficié de formation en gestion du budget familial, planning familial et communication constructive, en épargne du budget familial et en promotion des valeurs morales et familiales	264 (2013)	5 273
Nombre d'enfants en situation de rue identifiés ayant bénéficié d'une prise en charge	500	28 499
Nombre de femmes et jeunes filles analphabètes ou déscolarisées ayant bénéficié d'une formation en compétences de vie	1951	76 133
Nombre de structures d'encadrement de la petite enfance créées et équipées	70	294
Nombre d'IFEF créées et équipées	58	145
Nombre de complexes socioéducatifs créés et équipés	20	68
Nombre d'Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) identifiés et pris en charge	125 785	177 717

Source : MCSNLP

EN MATIÈRE DE COHÉSION NATIONALE, DE SOLIDARITÉ ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



SITUATION EN 2011

En matière de cohésion nationale

- **2011** : Le pays profondément divisé et marqué par des violences meurtrières, des destructions économiques et une perte de confiance générale.
- Climat de méfiance entre les populations, les institutions étatiques et les forces de sécurité, fragilisant ainsi la cohésion sociale.

En matière de solidarité nationale

- Affaiblissement des piliers communautaires et familiaux de la solidarité nationale en raison de la crise.

En matière de lutte contre la pauvreté

- **2011** : Plus de la moitié de la population en dessous du seuil de pauvreté après la crise post-électorale.
- En zone rurale, la pauvreté particulièrement sévère : Deux personnes sur trois constamment dans une situation critique sur le plan alimentaire.





Promotion de la réconciliation et du dialogue communautaire

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

En matière de cohésion nationale

- Signature de l'ordonnance n° 2011-167 du 13 juillet 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation, en abrégé CDVR.
- Signature de l'ordonnance n° 2015-174 du 24 mars 2015 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes des Crises survenues en Côte d'Ivoire, dénommée CONARIV.
- Adoption du décret n° 2015-266 du 22 avril 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Programme national de Cohésion sociale, en abrégé PNCS.
- Adoption des Stratégies Nationales de Réconciliation et de Cohésion Sociale (SNRCS, 2016-2020 et 2022-2025).
- Élaboration de la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (SNAPRR 2023-2027) pour prévenir les crises.
- Création et installation des Commissions Régionales de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale dans toutes les régions.
- Mise en place du Mécanisme d'Alerte Précoce (MAP) animé par 13 072 moniteurs dont 11 770 hommes et 9 939 femmes.
- Renforcement des capacités techniques à la collecte de données, de 3786 acteurs de collecte, d'analyse et de réponse à l'animation du Mécanisme Nationale d'Alerte Précoce, la prévention des conflits.
- Sensibilisation de plus de 9 201 958 personnes sur les thématiques de la solidarité et de la cohésion sociale en vue d'accroître la mobilisation communautaire autour de l'alerte précoce en matière de solidarité et de cohésion sociale.
- Retour définitif de 294 000 réfugiés et exilés de la crise postélectorale en 2022 (2011-2022).
- Réintégration de 730 000 personnes déplacées internes dans leurs lieux de résidence et communautés d'origine (2011-2020).
- Organisation de Missions d'Observation Electorale Proactive (MOEP) des différents processus électoraux depuis 2016 (législatives, municipales, régionales et présidentielles).
- Indemnisation de 4 410 ayants droit des victimes décédées des crises survenues à la date d'avril 2021.
- Organisation de 129 dialogues intercommunautaires et 11 missions d'écoute et d'imprégnation dans les localités ayant des foyers de tensions ouverts ou latents.
- Organisation de dialogues forces de sécurité-population dans 31 régions administratives (2014-2019).
- Construction de 109 infrastructures sociocommunautaires, dont 20 centres multiethniques de médiation et d'arbitrage, 42 foyers polyvalents, 36 pompes hydrauliques solaires, 5 radios communautaires, 4 instituts de formation et d'éducation féminine (IFE), 2 centres de convivialité.
- Assistance en vivres et non vivres apportée à 52 717 occupants infiltrés sortis volontairement du Parc National du Mont Péko.

En matière de solidarité nationale

- Adoption du décret N° 2016-560 du 27 juillet 2016 modifiant le décret No 99-313 du 21 avril 1999 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Solidarité (FNS).
- Adoption de la loi N° 2016-1111 du 8 décembre 2016 portant création du Comité national de lutte contre la traite des personnes.
- Adoption en Conseil des Ministres, le 14 septembre 2022, du Mécanisme National de Référence (MNR) et des Procédures Opérationnelles Standards (POS) de prise en charge des victimes de traite des personnes.
- Prise de l'ordonnance N° 2020-382 du 15 avril 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds spécial de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire (Fonds spécial de Solidarité Covid-19).
- Assistance à 77 050 ménages vulnérables, sinistrés, victimes de catastrophes naturelles et de crises assistés de 2017 à 2024.
- Prise en charge de 12 825 victimes de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants de 2017 à 2024.
- Sensibilisation de 560 789 personnes sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.
- Mise en place de 289 activités génératrices de revenus pour les victimes de la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.
- Aide à plus de 512 000 ménages vulnérables du fait du Covid-19, pour plus de 38 milliards de FCFA.



**Actions
humanitaires
et dispositifs
d'assistance
aux populations
vulnérables**



Programmes de réduction de la pauvreté et de renforcement du lien social

En matière de lutte contre la pauvreté

- Mise en place du Bureau de Coordination des programmes des filets sociaux (arrêté interministériel n° 0939/MSLP/MEF/MBPE du 07 octobre 2022).
- Adoption du Programme multisectoriel d'Appui aux Filets Sociaux (PAFS) par le Conseil des Ministres du 30 mars 2022 (Attestation n°1165/SGG/C).
- Augmentation du nombre d'Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) qui atteint 23 470 en 2025 dont 5 200 dans le cadre des filets sociaux (avec 2,673 milliards de FCFA d'épargne et 1,186 milliard de FCFA de crédits distribués pour soutenir des activités génératrices de revenus.).
- Appui alimentaire (repas chaud à midi) apporté à 5 392 filles vulnérables scolarisées dans 15 collèges (Korhogo, Bondoukou et Daloa).
- Formation et sensibilisation de 124 943 jeunes filles aux compétences de vie, au genre, aux droits humains et à la santé sexuelle, dans le

cadre du Projet SWEDD (Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel).

- Réhabilitation de 443,94 km de pistes rurales, construction de 75 salles de classe accueillant 3 750 élèves et de 8 centres de santé et installation de 75 pompes hydrauliques à motricité humaine dans le cadre du projet PRPC-DC (Reconstruction Post-Conflit et Développement Communautaire dans le District des Montagnes).



124 943

jeunes filles formées et sensibilisées dans le cadre de l'autonomisation des femmes

SITUATION ACTUELLE

Progrès réalisés en matière de cohésion sociale, de solidarité et de lutte contre la pauvreté depuis 2011 :

En matière de cohésion nationale et de solidarité

- rétablissement progressive de la confiance dans les institutions ;
- réduction des tensions communautaires et politiques, traduite par une amélioration de l'indice de cohésion sociale ;
- développement d'instruments d'inclusion sociale, tels que les filets sociaux productifs et les transferts sociaux en nature et en numéraire ;
- création du Registre Social Unique (RSU) pour mieux cibler les ménages vulnérables et coordonner les interventions sociales ;
- diminution significative de la pauvreté monétaire de 55,4% en 2011 à 37,5% en 2021 ;
- renforcement des initiatives d'inclusion économique, avec la création d'activités génératrices de revenus pour les jeunes, particulièrement les filles et les femmes ;
- adoption du projet de loi relatif à l'Économie Sociale et Solidaire en Conseil des Ministres le 9 avril 2025 ;
- institution de l'Ordre du mérite de la solidarité par décret en juin 2025 ;
- validation d'une Stratégie nationale de l'Économie Sociale et Solidaire le 27 mai 2025 ;
- assistance à 41 079 ménages vulnérables, en détresse, sinistrés, victimes de catastrophes et de crises.

En matière de lutte contre la pauvreté

- 155,8 milliards de FCFA versés à 527 000 ménages vulnérables dans le cadre des filets sociaux ;
- formation de 175 000 ménages sur les compétences de vie et la bonne gestion du budget familial, les Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) ;

- instauration d'une politique de fixation des prix des produits agricoles pour mieux rémunérer les producteurs des différentes filières ;
- déblocage des salaires des fonctionnaires, augmentation de salaires tous les deux ans et instauration de prime spéciale annuelle pour les fonctionnaires ;
- augmentation du SMIG et des minima catégoriels au niveau du secteur privé ;
- mise en place du Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) afin d'assurer la protection sociale des travailleurs indépendants ;
- instauration d'une prime spéciale pour les retraités du secteur public et privé ;
- instauration de politiques sociales d'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et à l'électricité ;
- reprofilage des routes en milieu rural et construction de marchés de proximité ;
- création du Régime Social Unique et enregistrement de 300 000 ménages dans le Système d'Information et de Gestion du RSU.

PERSPECTIVES

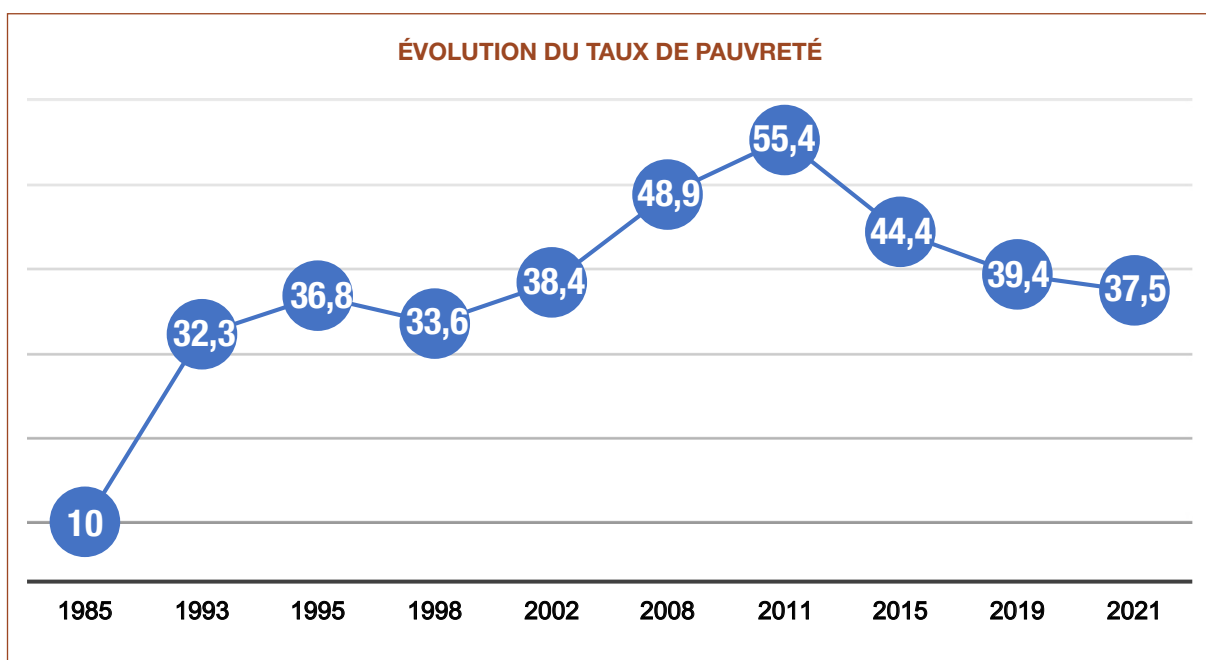
- renforcement des capacités de veille et de suivi des mécanismes nationaux de solidarité et de cohésion sociale ;
- adoption d'une approche holistique pour la gestion des conflits, la consolidation de la paix et le renforcement de la cohésion sociale ;
- poursuite de la réparation des préjudices causés par les crises et les conflits ;
- investissements dans les infrastructures et équipements pour consolider une paix durable ;
- amélioration de l'accès aux services d'assistance pour les populations vulnérables et sinistrées ;
- institutionnalisation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ;

- renforcement de la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;
- institutionnalisation des Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) ;
- renforcement du système national des filets sociaux pour mieux couvrir les ménages pauvres et vulnérables ;
- développement des compétences des femmes et adolescentes pour mieux gérer leur santé reproductive et leur bien-être ;
- développement des capacités productives et économiques des populations pauvres et vulnérables.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

Indicateurs clés	Période de référence	2024
Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS / OSCS)	52,12% (2021)	57,95% (2023)
Sous-Indice Cohésion Sociale	55,97% (2021)	62,30% (2023)
Sous-Indice Solidarité	40,56% (2021)	44,83% (2023)
Ménages vulnérables, sinistrés, victimes de catastrophes naturelles et de crises assistés	9 006 (de 2017 à 2019)	77 050 (de 2017 à 2024)
Ménages bénéficiaires des transferts monétaires productifs à travers le projet Filets sociaux et des mesures d'accompagnement pour une meilleure inclusion sociale et productive	35 000 (2017)	457 000
Montant redistribué aux ménages bénéficiaires de filets sociaux (en milliards FCFA)	-	155,8 (de mars 2017 à ce jour)

Source : MCSNLP



Source : MEPD

EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION, DE LOGEMENT ET D'URBANISME



Entre 2011 et 2025, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a mené une série de réformes et d'actions structurantes pour moderniser le secteur urbain et améliorer l'accès au logement en Côte d'Ivoire. Ces initiatives visaient à combler les lacunes identifiées en 2011, notamment en matière de gouvernance foncière, de logement social et de planification urbaine. Ce document présente les avancées majeures accomplies durant cette période charnière.

SITUATION EN 2011

En 2011, le secteur de l'urbanisme, de l'habitat et du foncier se caractérisait par plusieurs insuffisances structurelles et institutionnelles, nécessitant une réforme sectorielle profonde et intégrée de la politique publique. Le constat était le suivant :

- absence de cadre unifié pour la gestion du foncier urbain ;
- procédures de propriétés foncières complexes, peu sécurisées et peu accessibles ;
- offre insuffisante en logements sociaux ;
- encadrement limité des promoteurs immobiliers ;
- faible disponibilité d'infrastructures administratives modernes ;
- urbanisation rapide et non encadrée (49% en 2011) ;
- taux d'intérêt élevé pour l'habitat (>11%) et faiblesse des crédits immobiliers ;
- forte précarité dans plusieurs quartiers d'Abidjan ;
- absence de schémas et plans d'urbanisme directeur à jour dans plusieurs localités du pays.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

Depuis 2011, plusieurs avancées significatives ont été enregistrées dans les différents domaines d'intervention du Ministère, traduisant une dynamique de transformation ambitieuse et continue.

1. Au titre des réformes

Le MCLU a œuvré à l'adoption d'un arsenal juridique rénové et à la création d'institutions spécialisées en vue de structurer durablement le secteur de l'habitat et du foncier. Les principales réformes se présentent comme suit :

- institution par ordonnance de la réforme domaniale de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD) ;
- adoption du Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain ;
- adoption du Code de la Construction et de l'Habitat ;
- adoption de lois et décrets relatifs à la copropriété, au bail locatif, au contrôle des constructions et aménagements urbains, etc. ;
- plus de 1 000 agréments promoteurs et agents immobiliers ;
- approbation de plus de 3 000 lotissements (2013-2025) ;
- mise en place de dispositifs structurants

notamment le Fonds de Garantie du Logement Social (FGLS), la recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI), la création de l'ANAH (Ex SICOGL) et la Commission Nationale d'Attribution de Logements Sociaux (CONALOG) pour garantir une allocation équitable et efficace des logements.

En outre, le renforcement de la gouvernance foncière et la modernisation de la gestion des villes ont constitué un pilier central des actions du MCLU, à travers la réforme des procédures, la digitalisation des services et l'élaboration de documents de planification urbaine. Ces actions ont permis d'obtenir les résultats ci-après :

- réforme de la procédure de délivrance des ACD (digitalisation, signature électronique, sécurisation, assermentation...) ;
- lancement du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU), de l'Identifiant Unique du Foncier de Côte d'Ivoire (IDUFCL) et du Référentiel géodésique unique national ;



Amélioration de l'urbanisme et de la planification territoriale

- institution d'une Plateforme Collaborative des Contrôles des Constructions, en abrégé PCCC (Ministère de la Construction, Mairies, Districts) ;
- introduction de l'Attestation du Droit d'Usage (ADU) coutumier en remplacement de l'attestation villageoise ;
- installation de guichets uniques du foncier dans tous les chefs-lieux de région et dans 66 départements, soit 94% des 104 guichets à installer ;
- redressement/régularisation des lotissements irréguliers dans le District d'Abidjan et les villes de l'intérieur du pays ;
- délimitation de 65% des territoires villageois du District d'Abidjan ;
- élaboration/révision des plans et schémas directeurs d'urbanisme dans tous les chefs-lieux de région et de département, notamment :
 - élaboration et révision du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA) et ses plans de détail ;
 - élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Yamoussoukro (SDUGY) ;

- hausse de la couverture nationale en documents d'urbanisme : 12% en 2010 à 70% en 2025.

2. Au titre des réalisations physiques (2011-2025) :

En matière d'habitat et de logement social, la promotion de l'habitat décent et la mise en œuvre de programmes de logements sociaux ont été au cœur des priorités gouvernementales, avec des efforts notables quant à la production et à la viabilisation. Les efforts ont abouti aux résultats ci-après :

- mise en œuvre du Programme Présidentiel de construction de Logements Sociaux et Économiques (PPLSE), 42 000 logements construits ;
- purge et viabilisation de plus de 2 000 ha de terrain pour la construction de logements à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- démarrage d'un programme d'urgence de construction de 25 000 logements.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès des populations au logement, notamment les couches moyennes et vulnérables, des dispositifs de financement innovants ont été mis en place, accompagnés de mesures

incitatives par le développement de lignes de crédit dédiées et mécanismes de financement simplifiés et la baisse significative du taux d'intérêt à l'habitat qui était de 11,3% en 2011 à moins de 6% en 2024.

En matière d'aménagement urbain et adressage, l'amélioration du cadre de vie urbain s'est matérialisée par des actions d'aménagement, la restructuration de quartiers précaires, et l'adressage progressif des villes. Les résultats se présentent comme suit :

- adressage effectif du District d'Abidjan (92%), et dans 3 villes régionales à savoir Yamoussoukro, Korhogo et Daloa (37%) ;
- plus de 15 000 noms de voies validés dans le District d'Abidjan ;
- les études de restructuration urbaine entamée dans Treichville, Adjamé, Plateau, Attécoubé ;
- projets pilotes de restructuration de quartiers précaires : Projets PAQRA (Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan), PAQSE-A (Projet d'Aménagement des Quartiers Sous-Équipés d'Abidjan) et AQABA (Projet d'Aménagement du Quartier Bardot de San Pédro) ;
- création de nouveaux quartiers (nouvelles villes) à Songon, Bingerville, Grand-Bassam, etc.

En matière d'infrastructures administratives, pour répondre aux besoins croissants en services publics, le ministère a conduit un vaste programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures administratives à l'échelle nationale. Les résultats se présentent comme suit :

- construction : Tour F (70%), Palais des Hôtes, Immeuble du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité au Plateau, esplanade de la Présidence de la République ;
- réhabilitation : Tours A, B et C de la cité administrative du Plateau, Immeuble Postel 2000, Immeuble SEBROKO, Bâtiment FIDA, Immeuble ex-EECI Bouaké et Palais de la Présidence de la République, Bâtiments administratifs à usage de bureau et de logements sur toute l'étendue du territoire.

3. Situation en 2025

En 2025, les tendances observées permettent de dresser un bilan consolidé, mettant en lumière les progrès enregistrés ainsi que les défis persistants en matière d'urbanisme, de logement et de foncier. Les efforts du Gouvernement ont ainsi conduit à la situation actuelle, résumée comme suit :

- architecture juridique renouvelée avec plus de 10 textes adoptés ;
- procédures foncières numérisées à plus de 90% ;
- mise en place d'un dispositif de financement opérationnel pour le logement social ;
- production de logements amorcés, mais encore insuffisante : 42 000 logements construits sur 150 000 prévus ;
- couverture urbaine améliorée : 70% du territoire ayant des plans d'urbanisme directeurs actualisés ;
- inclusion croissante des populations à faibles revenus dans l'accès au logement.



**Programmes
de logements
sociaux et
économiques**

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Au terme de la période 2011-2025, l'action du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme s'est inscrite dans une dynamique de réforme et de structuration du secteur urbain, foncier et de l'habitat. Les mesures mises en œuvre ont permis de jeter les bases d'une gouvernance renouvelée, d'améliorer l'accessibilité au logement et de renforcer les instruments de planification urbaine.

Toutefois, malgré les avancées enregistrées, des efforts importants restent à consentir pour répondre de manière durable aux besoins croissants en logements, parachever la modernisation des procédures foncières, et assurer une couverture intégrale du territoire en documents d'urbanisme.

Le Ministère poursuivra ses interventions en veillant à la consolidation des acquis, à l'optimisation des dispositifs existants et à l'adaptation continue de ses actions aux exigences du développement territorial et social de la Côte d'Ivoire.

Pour consolider les acquis et relever les défis restants, des perspectives ambitieuses ont été définies en matière de financement, de construction et de planification urbaine :

- développement du marché hypothécaire et du crédit promoteur ;
- renforcement des dispositifs de financement pour les ménages et promoteurs ;
- accélération des programmes de construction pour combler un déficit de 800 000 logements ;
- poursuite des projets emblématiques (Place de la Nation, Bibliothèque BRAA, Tours triplées, Immeuble Pyramide, Immeuble BICICI, Immeuble Industrie, Immeuble Symphonie...) ;
- achèvement de l'adressage urbain ;
- couverture nationale en schémas et des plans d'urbanisme directeur actualisés.

Modernisation des infrastructures d'assainissement urbain

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

Les principaux indicateurs de performance permettent d'apprécier de manière quantitative l'impact des actions menées sur la période 2011-2025.

Indicateurs	2011	2025 (estimation)
Taux d'urbanisation	49%	54%
Logements sociaux construits	<5 000	>42 000
Taux d'intérêt moyen à l'habitat	11,3%	5,2%
Taux de couverture en plans d'urbanisme	12%	70%
ACD délivrés	-	> 230 000 (2013-2025)
Proportion de propriétaires en milieu urbain	15,6% (2008)	35% (estimation 2025)
Guichets fonciers installés	-	98 (94%)

Source : MCLU



5

AGRICULTURE





CHIFFRES CLÉS



PRODUCTIONS AGRICOLES

Production vivrière
totale

11 495 419 t (2011)

23 654 675 t
(2024)Production de riz
blanchi

550 000 t (2011)

1 547 734 t
(2024)

Production de cacao

1 511 250 t (2011)

1 890 442 t
(2024)Production
de l'anacarde

400 000 t (2011)

944 673 t
(2024)Taux de transformation
de l'anacarde

2,4% (2011)

36,42%
(2024)Production d'hévéa
(caoutchouc sec)

238 717 t (2011)

1 686 599 t
(2024)INFRASTRUCTURES
ET FONCIERKilomètres de pistes rurales
aménagées/réhabilitées**29 743 km**
(2025)Certificats fonciers
délivrés

188 (2011)

61 353
(2024)RESSOURCES ANIMALES
ET HALIEUTIQUESTaux de couverture en
viande et abats

42 % (2011)

49%
(2024)Production en produits
halieutiques

55 864 t (2011)

95 882 t
(2024)

Production de volailles

38 550 t (2011)

133 065 t
(2024)Production d'œufs de
consommation

40 669 t (2011)

87 707 t
(2024)

EN MATIÈRE D'AGRICULTURE, DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES



SITUATION EN 2011

En 2011, l'agriculture ivoirienne, pilier de l'économie nationale, se trouvait à un tournant décisif. Le secteur, bien qu'essentiel, souffrait de nombreuses faiblesses structurelles. La gouvernance des filières manquait de transparence et de régulation, l'accès au foncier rural était peu sécurisé, la productivité agricole stagnait, et les infrastructures de stockage, de transformation ou de desserte des zones rurales étaient largement insuffisantes.

La production agricole demeurait dominée par des pratiques extensives à faible rendement, dans un contexte de faible mécanisation et d'un accès limité au financement, aux intrants de qualité et à l'encadrement technique.

Les cultures vivrières ne couvraient que partiellement les besoins alimentaires du pays, notamment le riz et les céréales, entraînant ainsi une forte dépendance aux importations. Quant aux cultures de rente, bien qu'elles génèrent des devises importantes, les producteurs bénéficiaient peu de la valeur créée.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, a engagé à partir de 2011 une profonde transformation du secteur agricole, à travers des réformes institutionnelles, des investissements massifs et des politiques volontaristes orientées vers la souveraineté alimentaire productive et la valorisation du monde rural.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

Depuis 2011, le secteur agricole s'est imposé comme un levier stratégique du développement économique et social de la Côte d'Ivoire. En tant que premier pourvoyeur d'emplois et moteur des exportations, il a contribué à la stabilité sociale, à la réduction de la pauvreté en milieu rural et à la sécurité alimentaire. Grâce à des réformes ambitieuses et à des investissements ciblés, l'agriculture ivoirienne connaît depuis lors une transformation profonde qui soutient durablement l'essor du pays.

1. Gouvernance du secteur et cadre institutionnel

Depuis 2011, le Gouvernement a mené une réforme en profondeur de la gouvernance agricole afin de moderniser les filières, renforcer la transparence et garantir une rémunération plus équitable aux producteurs. Cela s'est matérialisé par :

- la création d'organes de régulation sectoriels : le Conseil Café-Cacao (2011), le Conseil Coton-Anacarde (2013) et le Conseil Hévée-Palmier à Huile (2017), dotés de missions claires en matière de stabilisation des prix, de développement des filières et de suivi des acteurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de deux Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA 1 et 2) qui ont conféré une orientation stratégique claire au secteur et servi de base aux phases agricoles du Plan National de Développement (PND) ;

- la promotion des interprofessions agricoles, véritable outil de concertation entre les producteurs, transformateurs, commerçants et exportateurs autour des politiques sectorielles.

L'État a aussi renforcé son appui au secteur privé à travers des financements structurants, tels que le PURGA 1 & 2 (85 milliards de FCFA), et un fonds à coûts partagés de 43 milliards de FCFA. Ce mécanisme a permis de subventionner plus de 1 012 projets d'acteurs privés (personnes morales ou physiques), en 2024 à hauteur de 13,2 milliards de FCFA, couvrant jusqu'à 90% du coût de leurs investissements.

**Soutien aux filières vivrières
et renforcement de la
sécurité alimentaire**



Aménagement et valorisation des zones de production rurales

2. Sécurisation du foncier rural

L'accès sécurisé au foncier est un enjeu majeur pour la paix sociale et l'investissement agricole. À cet effet :

- le Gouvernement a créé l'Agence Foncière Rurale (AFOR) en 2016 pour accélérer la mise en œuvre de la loi foncière de 1998 ;
- des efforts de digitalisation ont réduit les coûts des certificats fonciers ;
- la Stratégie Nationale (SNSFR) et le Programme National de Sécurisation Foncière Rurale (PNSFR) ont été actualisés, avec un objectif ambitieux de couverture du territoire national à l'horizon 2030 pour un budget estimé à 620 milliards de FCFA ;
- une hausse des ressources financières mobilisées pour la sécurisation foncière rurale, de 864 333 000 FCFA en 2011 à 149 956 466 533 FCFA en 2024, permettrait de couvrir plus de la moitié du territoire.

Entre 2011 et 2024, plus de 70 000 certificats fonciers ont été délivrés couvrant 704 000

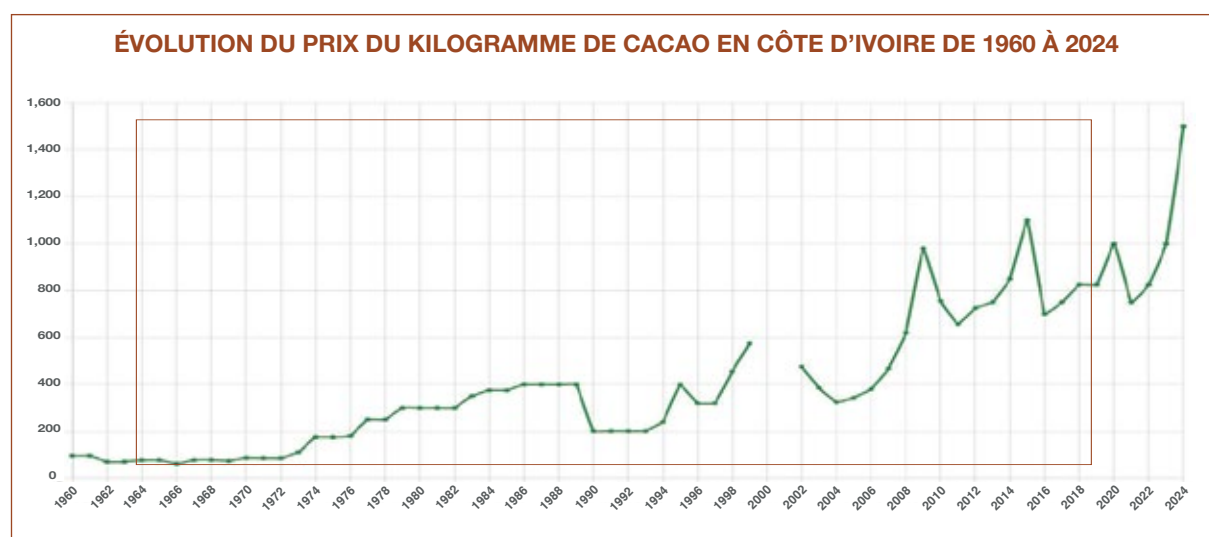
hectares, 5 385 villages délimités, et 7 960 comités villageois de gestion foncière installés.

3. Dynamisation des cultures d'exportation

Les principales cultures de rente (cacao, anacarde, hévéa, coton, palmier à huile, etc.) ont connu une forte progression.

- **Cacao** : la production est passée de 1,51 million de tonnes en 2011 à 1,89 million en 2024 avec un pic à 2,36 millions en 2022, malgré l'impact d'El Niño en 2023. Le taux de transformation locale a atteint 754 218 tonnes en 2024, soit une hausse 83% par rapport à 2011.

Depuis 2011, le système de commercialisation a permis de garantir un prix minimum correspondant à au moins 60% du prix CAF conformément aux instructions du Président de la République. Pour la première fois, le prix aux producteurs a franchi la barre des 1800 FCFA le kilogramme.



Source : MEMINADERPV / CCC

- **Anacarde** : la Côte d'Ivoire est devenue premier producteur mondial avec 944 673 tonnes en 2024 contre 400 000 en 2011. Le taux de transformation est passé de 2,4% à 36,42% sur cette période.
- **Coton** : la production a doublé, passant de 174 000 tonnes en 2011 à 348 000 tonnes en 2024, après un pic de 540 000 tonnes en 2022. Cinq Centres de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) ont été mis en place dans les zones cotonnières, notamment dans les localités de Napié (Poro), de Dianra et Mankono (Béré), de Boundiali (Bagoué) et de Nassian (Tchologo). Ces centres disposent chacun d'au moins vingt (20) tracteurs de 65 à 75 chevaux et des équipements adaptés.
- **Hévéa et palmier à huile** : la production de régimes de palme a connu la même dynamique, passant de 239 000 tonnes en 2011 à 1,69 million de tonnes en 2024, soit une hausse de plus de 607%. La production de régimes de palme a progressé, allant de 1,65 à 2,3 millions de tonnes, soit une augmentation de 39%.

Une couverture maladie universelle a été progressivement étendue à des milliers de producteurs des filières cacao, anacarde et coton.

4. Renforcement de la sécurité alimentaire

De 2011 à 2024, la production vivrière a plus que doublé, passant de 11,5 millions à 23,6 millions de tonnes. Le taux de couverture des besoins en céréales est passé de 48,3% à 61,5%, et de 79,8% à 100% pour les racines, tubercules et banane plantain.

- **Riz** : la production de riz blanchi a triplé de 2011 à 2024, passant de 550 000 à 1,55 million de tonnes.
- **Maïs** : le volume produit est passé de 621 790 en 2011 à 1 701 426 tonnes en 2024, soit une augmentation de 173,6%.
- **Manioc** : la production est passée de 2 359 015 tonnes de tubercules de manioc en 2011 à 8 485 694 tonnes en 2024. Il est en phase de devenir la principale source d'approvisionnement alimentaire du pays. Le Gouvernement a financé la mise en place de 26 unités semi-industrielles, 190 unités artisanales de transformation, et 2 Centres de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM).

- **Banane plantain** : la production est passée de 1,54 à 2,25 millions de tonnes, soit une hausse de 46,1%. L'action gouvernementale a contribué à l'exploitation de 340 hectares sous maîtrise d'eau.
- **Igname** : la production d'igname est passée de 5 531 865 tonnes en 2011 à 7 660 870 tonnes en 2024, soit une augmentation de 38%. Cette production couvre l'essentiel des besoins de consommation au niveau national.
- **Cultures maraîchères** : plus de 2000 ha de périmètre irrigués ont permis de porter la production à plus de 363 000 tonnes, avec un taux de couverture des besoins passant de 47% en 2011 à 64,2% en 2024. Les productions des trois cultures (tomate, aubergine et gombo) sont estimées à 363 108 tonnes en 2024.

5. Appui à la mise en marché des produits agricoles

Pour réduire les pertes post-récolte estimées entre 30 et 40%, plusieurs initiatives ont été déployées :

- 29 743 km de pistes rurales ont été aménagées ou réhabilitées ;
- 397 magasins de stockage, d'une capacité de 38 000 tonnes, ont été construits ;
- 06 centres de groupage et 15 marchés ruraux ont vu le jour ;
- 2 033 tricycles et 34 camions ont été distribués aux organisations de producteurs pour faciliter l'écoulement des productions.

6. Développement rural intégré

Le développement rural s'est accompagné de la mise en place d'infrastructures socio-économiques qui améliorent directement la qualité de vie des populations agricoles :

- **Eau** : 1 240 pompes, 148 forages et 37 HVA installés.
- **Éducation** : 329 classes, 219 logements d'enseignants, 1 956 cantines et 86 latrines scolaires.
- **Santé** : 79 centres de santé réhabilités, 22 logements d'infirmiers construits et 55 ambulances acquises.
- **Électricité** : 76 km de lignes électriques étendues.

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Le Ministère entend poursuivre et approfondir la transformation du secteur agricole autour des priorités suivantes :

- **Souveraineté alimentaire** : couvrir 100% des besoins nationaux en riz, renforcer les chaînes de valeur vivrières, constituer des stocks de sécurité et viser l'exportation de l'excédent.
- **Modernisation des filières de rente** : poursuivre l'augmentation des taux de transformation locale du cacao et de l'anacarde, étendre la couverture sociale à tous les producteurs.
- **Sécurisation foncière** : atteindre l'objectif de couverture nationale du foncier rural d'ici 2030, avec la poursuite du déploiement des comités villageois.
- **Mécanisation** : étendre les centres de prestations de services agricoles dans toutes les zones agroécologiques.
- **Jeunes et femmes** : continuer les politiques inclusives d'accès au financement, à la terre et à la formation.

ÉVOLUTION DES CHIFFRES CLÉS ENTRE 2011 ET 2024

Indicateurs	2011	2024
Production vivrière totale (tonnes)	11 495 419	23 654 675
Production riz blanchi (tonnes)	550 000	1 547 734
Production cacao (tonnes)	1 511 250	1 890 442
Production anacarde (tonnes)	400 000	944 673
Taux de transformation anacarde	2,4%	36,4%
Production hévéa (tonnes caoutchouc sec)	238 717	1 686 599
Kilomètres de pistes rurales	-	29 743
Certificats fonciers délivrés	188	61 353

Source : MEMINADERPV

**Programmes de
modernisation
des pratiques
agricoles et
mécanisation**



EN MATIÈRE DE RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES



SITUATION EN 2011

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) intervient dans trois (03) sous-secteurs notamment : (i) la production animale ; (ii) la pêche et (iii) l'aquaculture. En 2011, ces sous-secteurs affichaient une faible performance, ce qui limitait la disponibilité en protéines animales et halieutiques. En effet, la production dans ces sous-secteurs était fortement limitée par des facteurs multiples à savoir l'instabilité politique qu'a connue le pays de 1999 à mai 2011 avec la dégradation des ranchs et stations, le mode d'élevage (en majorité traditionnelle dans les filières des ruminants), les difficultés d'accès aux intrants spécifiques, la persistance de certaines épizooties, l'insuffisance des infrastructures modernes de production, de transformation et de commercialisation, l'accès limité aux financements et l'inadaptation du cadre

institutionnel.

Ainsi, en 2011, les statistiques de production et de consommation se présentaient comme suit : 38 769 tonnes de volailles, 13 448 tonnes de petits ruminants, 44 029 tonnes d'œufs de consommation, 52 470 tonnes de poisson issues de la pêche et 3 394 tonnes de poissons issues de l'aquaculture, et une consommation globale par habitant de 7,04 kg de viandes et abats et 13,2 kg de produits halieutiques.

Concernant les effectifs de production, ils étaient de :

- cheptel de ruminants : 1 582 652 bovins, 1 700 303 ovins et 1 331 687 caprins ;
- volaille : 19 057 214 poussins d'un jour produits.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2024

De 2011 à 2024, le secteur des ressources animales et halieutiques s'est révélé un accélérateur d'emplois, notamment dans la filière avicole où les emplois sont passés de 70 000 en 2011 à 280 000 (dont 100 000 emplois directs et 180 000 emplois indirects) en 2024. À ce jour, ce sont 680 000 emplois (dont 100 000 directs et 580 000 indirects) qui ont été générés dans les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Les chaînes de valeur de certaines spéculations ont été renforcées pour améliorer de manière continue la contribution à la souveraineté alimentaire en produits animaux et halieutiques, à travers la prise en charge de nombreuses maladies dont la Grippe aviaire hautement pathogène, une meilleure organisation des circuits de valorisation des produits d'élevage et la réalisation de nombreuses fermes pour les jeunes et les femmes.

En outre, la construction et la réhabilitation de

2 181 infrastructures ainsi que le renforcement des procédures de contrôle et de sécurisation des Denrées Animales et d'Origine Animales (DAOA), ont permis de faire évoluer la disponibilité locale en protéines animales de qualité de 4,01 kg en 2011 à 7,8 kg par habitant en 2024, et celle en protéines halieutiques de 2,4 kg à 3,0 kg par habitant sur la même période. Ces résultats ont été obtenus grâce à l'amélioration de la gouvernance du secteur, des appuis et des encadrements, notamment l'adoption de réformes (30 textes adoptés), la bonne gestion des conflits agriculteurs – éleveurs (1 698 cas réglés à l'amiable en 2023) à travers notamment la mise en place du Comité National de Transhumance (CONAT), et la formation de plus de 151 000 acteurs.

1. Au niveau du sous-secteur des productions animales

La hausse de la disponibilité locale des produits d'élevage passant de 42% en 2011 à un taux de couverture de 49% en 2024 a été rendue possible grâce à :

- **l'accélération de la structuration des filières comme clé de développement durable.** En effet, plusieurs organisations interprofessionnelles ont été créées faisant passer le nombre d'interprofession d'une seule en 2011 (Interprofession Avicole - IPRAVI) à cinq (05) interprofessions dans le secteur des Ressources Animales dont l'Interprofession Porcine (INTERPORCI), les Interprofessions Gros Ruminants (OIA GRCI), Petits Ruminants (INTERPRU) et Lait (INTERLAIT) ;
- **le renforcement des dispositions réglementaires** avec l'adoption de six (06) décrets d'application de la loi n° 2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail, la validation du Code de l'élevage et l'adoption de la Loi portant Code de santé publique vétérinaire ;
- **la sécurisation des cheptels des éleveurs** à travers le recensement des aviculteurs (RNPA 2011 et 2017) et la mise en place du « système d'identification du bétail (2024) » pour la traçabilité et la lutte contre le vol ;
- **l'augmentation significative des cheptels nationaux** avec un taux d'environ 19% pour les bovins, 166% pour les petits ruminants et 33% pour les porcs ;
- **la modernisation des systèmes de production** avec la modernisation des infrastructures d'élevage dont le nombre a été multiplié par environ 38 fois entre 2011 et 2023 ;
- **l'amélioration de la productivité des exploitations** à travers la création de neuf (09) Centres d'Application et de Spécialisation (CAS) dans les filières majeures du secteur (avicole, porcine, gros ruminant, petit ruminant, lait et élevage en développement) ;
- **l'amélioration de l'approvisionnement des marchés** par la mise en place d'un Groupe de Travail pour le Suivi de l'Approvisionnement des marchés (GT-SAM).

2. Au niveau du sous-secteur de la pêche

- De 2011 à 2024, une hausse de la disponibilité

locale des produits de pêche a été observée. Cette production est passée de 52 470 tonnes à 85 985 tonnes soit une hausse de 63,87%. Cette performance est due principalement à :

- **l'accentuation des actions de surveillance de la zone économique exclusive (ZEE)** en vue de la lutte contre la pêche INN (Illicite, Non déclarée, Non réglementée). À cet effet, un Centre de Surveillance des Pêches (CSP) avec suivi satellitaire a été installé et un Plan national de lutte contre la pêche INN a été adopté. Des équipements de pointe ont été acquis pour renforcer cette surveillance notamment 03 vedettes et 05 drones ;
- **l'adoption de dispositions techniques et réglementaires** pour faire face à la nécessité de gestion durable des ressources halieutiques notamment par l'instauration de la fermeture saisonnière des pêches (2023-2024) pour la reconstitution des stocks et les Plans de cogestion des pêcheries (lacs de Buyo, Kossou, etc.) ;
- **l'amélioration des conditions de production, de transformation et de conservation** à travers la construction d'infrastructures de débarquement à Locodjro, Grand-Lahou et Sassandra, l'installation au profit de coopératives de femmes, de 03 plateformes de fumage permettant de préserver la santé des utilisatrices et de réduire significativement la consommation de combustible (bois de chauffage) et les pertes post-captures ;
- **la structuration de la filière pêche et le renforcement du cadre réglementaire** d'une part par la création de l'interprofession pêche (INTERPÊCHE) et d'autre part par l'adoption de la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture et de l'arrêté interministériel relatif à sa généralisation.



Développement de l'aquaculture et lutte contre la pêche illégale

3. Au niveau du sous-secteur de l'aquaculture

La hausse de la disponibilité locale des produits aquacoles passant de 3 394 T en 2011 à 9 917 T en 2024 a été rendue possible grâce à :

- la structuration de la filière aquacole par la création de l'Association Nationale des Aquaculteurs (ANAQUACI) et de l'interprofession aquacole (INTERAQUA) ;
- l'amélioration de la pratique d'élevage de poisson (pisciculture) par la modernisation des infrastructures de production (écloseries, fermes de multiplicateurs, cages flottantes, bacs hors sol) et la diffusion de 25 millions d'alevins améliorés aux pisciculteurs ;
- l'amélioration de la production annuelle à travers le renforcement des capacités en 2024, de 17 écloseries privées et 5 stations publiques d'alevinage. Ces actions ont permis d'accroître la production annuelle d'alevins de 15 300 000 en 2011 à plus de 34 000 000 en 2024.

4. Au niveau de la santé publique vétérinaire

Dans le cadre du renforcement de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire, le Ministère a entrepris :

- l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine : avec plus de 10 000 inspections et contrôles sanitaires annuels des Denrées Animales et d'Origine Animale (DAOA) réalisées sur le territoire national avec un accent particulier au niveau des postes frontières matérialisé par l'augmentation du nombre de postes passant de 11 à 25 ;
- le renforcement de la couverture vaccinale par l'organisation de campagnes de vaccination :
 - bovins vaccinés contre la PPCB (Péripneumonie Contagieuse Bovine) : 384 700 en 2017 contre 692 300 en 2024 ;

- ovins et caprins vaccinés contre la PPR (Peste des Petits Ruminants) : 77 600 en 2017 contre 256 800 en 2024 ;
- animaux de compagnie vaccinés contre la rage : 8 183 en 2017 contre 203 222 en 2024 ;
- lapins vaccinés contre la MHL (Maladie Hémorragique du Lapin) : 5 317 en 2024 ;
- le renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies animales et zoonotiques à travers la mise en place de l'Outil de Collecte d'Informations Sanitaires Vétérinaires (OCI SV) et la Cellule d'Opération d'Urgence en Santé publique vétérinaire (COU-SPV). Ces actions ont contribué à l'amélioration des capacités de gestion et de riposte contre les épizooties majeures en particulier les crises sanitaires de Peste Porcine Africaine et de Grippe Aviaire.



Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

À fin 2025, le secteur projette une couverture des besoins de 51% en viande et abats. Aussi, la production nationale devrait atteindre 38 163 tonnes de lait, de 100 349 tonnes de produits halieutiques et 126 000 tonnes d'œufs de consommation.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2024)

Indicateurs	2011	2024
Taux de couverture en viande et abats (%)	42	49
Production nationale de lait (Tonnes)	31 337	37 547
Production nationale en produits halieutiques	55 864	94 553
Consommation viande/habitant (kg/an)	7,04	15,7
Consommation poisson/habitant (kg/an)	13,2	25
Cheptel bovin (millions)	1,58	1,89
Production de volailles (Tonnes)	38 550	133 065 (2023)
Production d’œufs de consommation (Tonnes)	40 669	87 707 (2023)
Nombre d’acteurs formés	-	156 270
Infrastructures construites/réhabilitées (unités)	7 (2011)	2 181 (2012-2024)

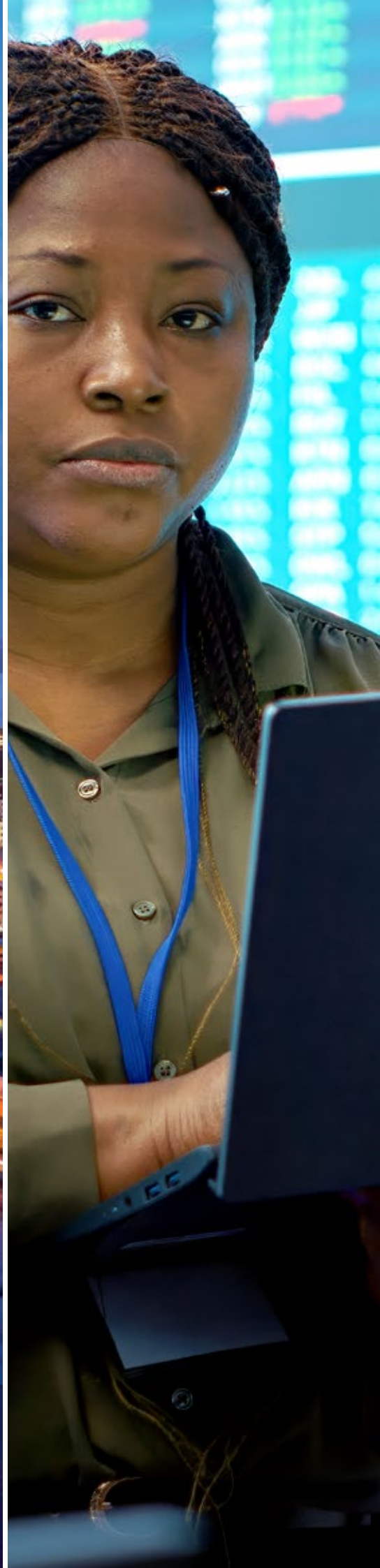
Source : MIRAH

Modernisation de l’élevage et
des infrastructures d’abattage



6

ÉCONOMIE ET FINANCES





CHIFFRES CLÉS



ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

PIB	PIB/habitant	Taux de croissance réelle du PIB
18 112 Milliards FCFA (2011)	816 994 FCFA (2011)	-6,6% (2011)
57 577 Milliards FCFA (2025)	1 771 925 FCFA (2025)	6,5% (2025)
PNB	PNB/habitant	Taux d'inflation
17 646 Milliards FCFA (2011)	795 958 FCFA (2011)	4,9% (2011)
54 670 Milliards FCFA (2025)	1 682 464 FCFA (2025)	3,0% (2025)



AUTRES DONNÉES ÉCONOMIQUES CLÉS

Investissements Directs Étrangers (IDE)	Recettes fiscales (DGI)
135,1 Milliards FCFA (2011)	840,6 Milliards FCFA (2011)
2 242,6 Milliards FCFA (2025)	4 880,2 Milliards FCFA (2025 prévision)
Recettes douanières	Taux de bancarisation strict
649,5 Milliards FCFA (2011)	19,5% (2011)
3 281,2 Milliards FCFA (2025 prévision)	31,2% (2023)



STRUCTURE SECTORIELLE

- Économie diversifiée avec montée en puissance de l'agro-industrie, construction et mines.
- Transformation structurelle : essor du secteur secondaire au détriment du primaire.
- Attractivité accrue pour les IDE et amélioration de l'environnement des affaires.

**Diversification
de l'économie et
développement
des secteurs
porteurs**

EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE PLAN ET DE DÉVELOPPEMENT



SITUATION EN 2011

En 2011, la Côte d'Ivoire faisait face à plusieurs défis :

- absence d'une planification stratégique systématique dans les politiques publiques (chaîne Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Évaluation - PPPBSE - non ancrée) ;
- faible performance du système statistique ;
- planification et aménagement territorial peu maîtrisés ;
- faiblesse des cadres d'aménagement local ;
- données démographiques insuffisantes pour la planification ;
- coopération au développement peu structurée ;
- performances économiques limitées ;
- faible intégration au commerce mondial ;
- taux de pauvreté élevé et inégalités socio-territoriales marquées.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

1. Prospective et Planification stratégique

- Étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 » (2015).
- Stratégie nationale d'intelligence économique (2021).
- Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (2017).
- Plans Nationaux de Développement (PND) : 2012-2015, 2016-2020 et 2021-2025.
- Cadre national de suivi des ODD, de l'Agenda 2063 et des PND.
- Adoption de la Loi N°2022-966 du 14 décembre 2022 relative à l'évaluation des Politiques Publiques.

2. Planification territoriale

- Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) en cours d'élaboration (80% à fin juin 2025).
- Structuration de territoires dans plusieurs districts et régions.
- Système d'Information Géographique de l'Aménagement et du Développement du Territoire (SIGADT) opérationnel à 90% (2024).

3. Système statistique

- Réformes juridiques : Loi n° 2013-537 (2013) et Loi n° 2020-950 (2020) sur le Système Statistique National.
- Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNS) : 2012-2015, 2017-2021.
- Productions statistiques :
 - rebasage des Comptes Nationaux (SCN 2008), production annuelle (2011 à 2022), production trimestrielle ;

- recensements de la population : 2014, 2021 (29,39 millions d'habitants) ;
- enquêtes : Enquête Démographique et de Santé (EDS) (2011-2012 et 2021), Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) (2016), Enquête sur le Niveau de Vie (ENV) (2015), Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2018-2019, 2021-2022, 2025-2026 en cours.
- Réformes organisationnelles : création de l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat) en remplacement de l'INS, création du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) et du Conseil National de la Statistique (CNStat).
- Accréditation de la formation statistique :
 - programme ISE : accréditation par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) en 2019 et par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) en 2023, de la formation des Ingénieurs Statisticiens Économistes (ISE) ;
 - obtention par l'ENSEA du label de Centre d'excellence africain (CEA) de la Banque mondiale en 2015 et de celui de Centre d'excellence de l'AFD en 2020 ;
 - institutionnelle : Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) en 2023, Qualité décernée par la Quality Assurance Agency (QAA) en 2024, Johns Hopkins Program for International Education in Gynecology and Obstetrics (Jhpiego, 2024, Gestion de projets).

- Extension du parcours de formation de l'ENSEA à la formation doctorale (2017, 31 doctorants, 6 thèses défendues).
- Infrastructures nouvelles à l'ENSEA : construction d'un bâtiment de recherche et de coopération internationale (2021), réhabilitation de l'amphithéâtre, construction d'un nouveau de 250 places (2023), construction en cours du bâtiment de l'innovation.
- Accord de siège au Centre Panafricain de Formation de la Statistique (PANSTAT), remise du siège à Abidjan en 2024.

4. Gestion macroéconomique

- Production régulière du cadrage macroéconomique et du Rapport Économique et Financier.
- Production mensuelle de la Note de conjoncture.
- Publications économiques de référence : ouvrage annuel « La Côte d'Ivoire en chiffres », pour vulgarisation.
- Production des Programmes Pluriannuels de Convergence (PPC) pour la CEDEAO et l'UEMOA.
- Adoption du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (2015).
- Amélioration continue du taux de mise en œuvre des Politiques, réformes, programmes de l'UEMOA : 65% (2017) à 87,78% (2024).
- Création d'un Portail web officiel d'information



économique (www.economie.gouv.ci), en vue de renforcer la transparence et l'accessibilité des données économiques.

5. Coopération au développement

- Coordination de plusieurs cadres (UNDAF, CPU, CCDD...).
- Partenariats bilatéraux avec AFD, BAD, UNICEF, PNUD, UNFPA...
- Accords de coopération : 11 Accords de Promotion et de Protection des Investissements (11 signés (2011-2025, contre 09 sur la période 1960-2010).

Quelques réformes et projets majeurs

- Réforme du Code des investissements en 2012 puis en 2018.
- Mise en place d'une réglementation spécifique des partenariats publics privés en 2012 et amendée en 2018.
- Mise en place d'une réglementation relative à l'évaluation des politiques publiques.
- Pilotage Stratégique du Développement (Programme d'appui au Pilotage Stratégique du Développement (PPSD) (2019).
- Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (PARP/OMD) : 19 organisations communautaires (682 producteurs), formées en comptabilité, communication, microfinance, et gestion commerciale.
- Programme d'Appui au développement des Chaines de valeur Inclusives et aux Initiatives locales (PACIPIL) : 5 régions concernées (Bounkani, Tchologo, Bagoué, Kabadougou, Folon) :
 - 3 726 producteurs (3 247 femmes) formés en techniques agricoles, organisationnelles et managériales ;
 - 43 autorités locales (2018, 2020) sur les outils de planification (MPLP, SRADT) ;
 - 5 Comités Techniques Régionaux créés (2020) avec dotation en matériel pour un suivi intégré des projets ;
 - 5 études socio-économiques (2017-2018), plateforme numérique de suivi.

6. Mise à profit du dividende démographique

- Création de l'Office National de la Population (ONP) par décret n° 2012-161 du 9 février 2012, sous la tutelle du Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement, pour initier et conduire, au côté du Gouvernement, toute activité de conseil, de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes en matière de dynamique démographique, renforcement des capacités institutionnelles par décret n°2023-563 du 7 juin 2023.
- Adoption de la Politique Nationale de Population (PNP 2015-2025) le 18 septembre 2015, visant à améliorer la qualité de vie des populations par l'intégration des dynamiques démographiques dans la planification, avec des interventions appropriées en éducation, santé, emploi, gouvernance et environnement. Alignement avec les PND 2016-2020 et 2021-2025.
- Production d'évidences scientifiques d'aide à la prise de décisions depuis 2012 sur la pauvreté, la jeunesse, la migration, le capital humain et la démographie, incluant :
 - analyse de la demande sociale (2017 : 6 000 milliards de FCFA, 20% du PIB ; 2023 : 13 000 milliards de FCFA, 27% du PIB), mettant en évidence les besoins socioéconomiques des jeunes et seniors ;
 - études sur les privations des enfants (2014, 2018, 2024) pour orienter les politiques sociales vers les populations vulnérables.
- Plaidoyer pour l'intégration des dynamiques démographiques dans les plans locaux de développement et coordination des engagements internationaux (CIPD, Vision 2030, Pacte mondial pour les migrations 2018).

7. Conférences et rayonnement

- Conférences internationales sur l'émergence (CIEA, 2015, 2017).
- Forums : agenda 2063, évaluation des politiques, lancement régional des ODD (2016).
- Événements internationaux :
 - conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE, 2017) ;

- table ronde des bailleurs pour le financement du Programme Économique Régional (PER-UEMOA) de l'UEMOA, 2012 ;
- Africa Investment Forum (AIF) – BAD (2022)
- sommet Finances en Commun (2022) ;
- organisation de Africa CEO Forum (2022, 2025) ;
- forum Afrique de l'OCDE sur le développement (2023) ;
- Assemblée pour le Développement Économique (AED) sur le fonds IDA 21 (2024) ;
- conseil des Gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain (FSA) en juin 2024 ;
- assemblées annuelles de la BAD (2015, 2020 en virtuel, 2025).
- Activités stratégiques via l'ONP :
 - conférences internationales et forums stratégiques : Conférences sur l'émergence (CIEA 2015, 2017), Forums sur l'Agenda 2063, les ODD, et l'évaluation des politiques publiques ;
 - participation à des événements internationaux majeurs : BAD (2015, 2020, 2025), Africa Investment Forum, Sommet Finance en Commun, Africa CEO Forum, Forum Afrique-OCDE, Assemblées FAGACE et FSA ;
 - actions à portée nationale et régionale : Consultations et dialogues de haut niveau sur le dividende démographique (2014, 2017), incluant Premiers Ministres, ministres sectoriels, partenaires techniques et Premières Dames d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.



SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

- Planification mieux structurée avec des outils modernes de suivi et évaluation.
- Système statistique renforcé et institutionnalisé.
- Économie diversifiée, dynamique et résiliente.
- Transformation structurelle : essor du secteur secondaire (agro-industrie, construction et mines).
- Attractivité accrue pour les investissements directs étrangers (IDE).
- Base territoriale plus structurée avec notamment le SIGADT.
- Coopération au développement mieux coordonnée.
- Dynamique pour tirer profit du dividende démographique.
- Veille stratégique (MIVS) opérationnelle.
- Stratégie nationale d'intelligence économique pour une gouvernance améliorée.
- Dynamique pour capturer le dividende démographique.
- Image du pays renforcée par des événements internationaux de haut niveau.
- Élaboration du PND 2026-2030 en cours.
- Élaboration et adoption de la Loi portant orientation de la politique nationale de planification du développement économique, social, culturel et environnemental en cours.

ÉVOLUTION DES CHIFFRES CLÉS ENTRE 2011 ET 2025

Indicateurs	2011	2024	2025 (*)
Croissance réelle du PIB (en %)	-6,6	6	6,5
PIB par habitant prix courant (En milliers de FCFA)	817	1 663	1 772
PIB par habitant en dollars US	1 733	2 769,9	2 947,2
PNB par habitant (en milliers de FCFA)	796	1 596,4	1 682,5
Crédit à l'économie (% PIB)	9	24,1	24,9
Dette totale (% PIB)	69	59,5	57
Taux d'investissement (% PIB)	14,1	23,1	23,7
Public	4,1	7,8	8
Privé	10	15,3	15,7
Taux d'inflation	4,9	3,5	3
Taux de pression fiscale (% PIB)	8,2	13,8	15
Solde budgétaire (% PIB)	-2,7	-4	-3

NB : (*) : les données de 2025 correspondent à des projections

Source : MEPD, MFB

EN MATIÈRE DE BUDGET ET DES FINANCES



SITUATION EN 2011

En 2011, le contexte économique et financier de la Côte d'Ivoire était marqué par les séquelles de la crise postélectorale. Le système financier public présentait de nombreuses faiblesses structurelles :

- une gestion comptable essentiellement manuelle, générant des pertes d'information et un manque de fiabilité dans les données financières ;
- un niveau élevé de passifs fournisseurs et des difficultés de l'État à honorer ses engagements vis-à-vis des prestataires ;
- une dette publique représentant 69% du PIB, avec une pression forte sur le service de la dette ;
- une suspension du programme avec le FMI conclu en 2009 (du fait de la crise), assorti du point de décision de l'initiative PPTE pour la restructuration de la dette ;
- une suspension des activités bancaires privées, aggravant les tensions sur la trésorerie publique ;

- un système fiscal et douanier peu performant, marqué par une faible mobilisation des recettes, une fraude importante, et un incivisme fiscal persistant ;
- une gestion budgétaire peu transparente, nécessitant un retour urgent à l'orthodoxie financière et un renforcement de la planification et du suivi budgétaire ;
- une absence de cadre moderne de gouvernance, avec des outils obsolètes, une coordination institutionnelle faible et un faible niveau de transparence.

Face à ces défis, le Gouvernement a œuvré immédiatement à reprendre la coopération avec les partenaires en concluant notamment avec le FMI un programme d'ajustement post-crise après avoir obtenu un appui d'urgence de l'AFD de 229 milliards de FCFA en avril/mai 2011.

Des réformes profondes ont été entreprises pour restaurer la soutenabilité des finances publiques.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2024

1. Gestion comptable et financière

- Mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) pour centraliser les ressources de l'État.
- Digitalisation progressive des opérations comptables à travers des systèmes comme le Système de Gestion automatisé des Opérations Comptables des Collectivités Territoriales (SIGCOT), le Système Intégré de Gestion et du Suivi des Opérations comptables des EPN (SIGEPN) et un applicatif dénommé BAOBAB, mis en place pour faire le suivi des paiements de la dette fournisseurs de l'État.
- Construction et réhabilitation de postes comptables sur tout le territoire.
- Lancement de TrésorPay et TresorMoney, permettant le paiement des dépenses et la collecte des ressources notamment les recettes de services.

2. Gestion budgétaire

- Préparation de la réforme du cadre légal et institutionnel des finances publiques.
- Reprise du pilotage budgétaire et mise en place de mécanismes de contrôle.
- Lancement du processus de rationalisation des dépenses et de l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures.
- Adoption en 2014 de la Loi Organique portant Code de transparence et de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF).
- Passage du budget moyen au budget-programmes en 2020.
- Organisation du Débat d'Orientations Budgétaires annuel avec le Parlement depuis 2020.
- Élaboration de documents de planification budgétaire : Document de Programmation

Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP), Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP), Rapports Annuels de Performance (RAP).

- Conférences de performance tenues chaque année depuis 2022.

3. Mobilisation des ressources

- Forte progression des recettes fiscales de la DGI passant de 840,6 milliards de FCFA en 2011 à 4 880,2 milliards de FCFA en 2025 (projection).
- Forte augmentation des recettes douanières passant de 649,5 milliards de FCFA en 2011 à 3 281,2 milliards de FCFA en 2025.
- Lancement du Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI), télé-déclaration, e-cadastre, paiement mobile des impôts.
- Réformes de la fiscalité des PME, du foncier, des accises, et plan de rationalisation des exonérations.
- Mise en œuvre de mesures d'incitation à la conformité volontaire.

4. Gestion de la dette et mobilisation sur les marchés internationaux

- Reprise de la coopération avec le FMI et la Banque mondiale après la crise post-électorale préparant à l'allègement de la dette.
- Allègement de la dette grâce à l'atteinte du point d'achèvement PPTTE en juin 2012.
- Succès des émissions d'Eurobond à partir de 2014.
- Adoption du cadre de projets à haute valeur environnementale, sociale et d'amélioration de la gouvernance (ESG) (2021), lancement d'emprunts durables, Swap dette-développement (2024).
- Réalisation de la première notation souveraine du pays en 2014 avec l'agence de notation Fitch Ratings et l'agence de notation Moody's.
- Réalisation de la première notation souveraine du pays en 2021 avec l'agence de notation Standard and Poor (S&P).

Réforme de la gestion budgétaire et mobilisation accrue des recettes

Recettes fiscales (DGI)
De 840,6 milliards de FCFA en 2011 à
4 880,2 milliards de FCFA en 2025

Recettes douanières
De 649,5 milliards de FCFA en 2011 à
3 281,2 milliards de FCFA en 2025

- Amélioration continue de la notation souveraine (jusqu'à BB+ en 2024).
- Création d'une salle de marché à la Direction Générale des Financements (DGF), modernisation du pilotage de la dette.

5. Développement du secteur financier

- Réforme du portefeuille bancaire public (cessions et renforcements).
- Mise en place de la Caisse des Dépôts et de Consignation de Côte d'Ivoire (CDC-CI), du BIC, de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF).
- Mise en place de la Société de Garantie des Crédits aux PME (SGPME).
- Développement du crédit-bail et de l'affacturage.
- Taux de bancarisation strict est passé de 19,5% en 2011 à 31,2% en 2023.
- Crédits à l'économie : de 9% du PIB en 2011 à 25% en 2025.
- Renforcement du marché financier par l'admission à la cotation de la BRVM de nouveau actif, notamment le titre Orange Côte d'Ivoire.
- Création du marché PME à la BRVM (2019) et digitalisation de la souscription aux opérations d'épargne.

6. Relations avec les partenaires techniques et financiers

- Mobilisation de financements garantis (BAD, Banque mondiale, KfW, BEI, FMI, etc.).
- Partenariats sur la réforme budgétaire, la dette et la gouvernance.
- Appui à la transformation numérique et à la finance durable.



Renforcement de la transparence et de la discipline budgétaire

7. Amélioration de l'environnement des affaires et gouvernance

- Réforme du Code des marchés publics en 2019, incluant la dématérialisation (SIGOMAP), la préférence PME (30%) et la réduction des garanties.
- Mise en place de la Banque de Données des Prix de Référence.
- Transparence budgétaire renforcée : production du budget citoyen depuis 2019, participation à l'Enquête sur le Budget Ouvert (score de transparence : 54 en 2023 contre 24 en 2017).
- Réforme du contrôle interne et externe, développement du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) et du module e-fournisseur.

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

En 2025, l'État dispose d'un système de gestion moderne, intégré, et performant :

- les systèmes comptables, budgétaires, fiscaux et de gestion de dette s'appuient sur des plateformes numériques robustes ;
- le budget-programmes est effectif avec une planification pluriannuelle, une évaluation par la performance et une redevabilité accrue ;
- le déficit budgétaire est maîtrisé avec une consolidation budgétaire en cours qui devrait permettre d'atteindre le déficit de 3% du PIB en 2025, conforme à la norme communautaire de l'UEMOA ;
- les recettes intérieures ont quadruplé, permettant de maîtriser le déficit ;
- la dette est soutenable, avec des outils de financement durables reconnus à l'échelle régionale et internationale ;
- la gouvernance budgétaire est conforme aux standards UEMOA, mettant l'accent sur la transparence, l'inclusion et la performance.

ÉVOLUTION DES CHIFFRES CLÉS ENTRE 2011 ET 2024

Indicateurs		2011	2025 (*)
1. Gestion budgétaire			
Montant du Budget de l'État voté (Milliards de FCFA)		3 050,4	15 339,2
Montant des dépenses pro pauvres (Milliards de FCFA)		843,4	3 845,1
Montant des dépenses d'investissement (Milliards de FCFA)		327,3	3 792,9
Délai moyen de paiement des dépenses publiques (en jour)	Moins de 30 millions	-	52 (juin)
	Entre 30 et 100 millions	-	49 (juin)
	Plus de 100 millions	-	69 (juin)
Déficit budgétaire (% du PIB)		2,7%	3%
2. Montant total des Recettes fiscales (Base TOFE) (en milliards)		1493,1	8 612,6
Recettes fiscales (DGI) (Milliards de FCFA)		840,6	4 880,2
Recettes douanières (DGD) (Milliards de FCFA)		649,5	3 281,2
Recettes fiscales (DGTCP) (Milliards de FCFA)		3	1,5
Autres recettes affectées DGI-DGD (Milliards de FCFA)		-	449,6
3. Gestion de la dette			
Stock de la dette sur PIB		69%	57%
Notation Standard and Poor (la première notation a été attribuée en 2021)		-	BB Perspective stable
Notation Fitch Ratings (la première notation a été attribuée en 2014)		-	BB- Perspective stable
Notation Moody's (la première notation a été attribuée en 2014)		-	Ba2 Perspective stable
Classification risque OCDE		7	5
Montant global des mobilisations sur les marchés financiers (milliards de FCFA)		923,8	3 572,5
Montant des mobilisations sur le marché régional (milliards FCFA)		923,8	3 257,5
Montant des mobilisations sur le marché international (milliards FCFA)		-	315,0
4. Transparence et gouvernance			
Indice MO Ibrahim		38,8/100 (46 ^{ème})	56,7/100 16 ^{ème} (2023)
CPIA (évalué sur une échelle de 1 à 6)		2,87	3,9 (2024)
Transparency International		22/100 154 ^{ème}	45/100 69 ^{ème} (2024)
5. Développement du Secteur financier			
Indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) selon la BCEAO		0,235	0,629 (2023)
Taux de bancarisation strict selon la BCEAO (%)		19,5	31,2 (2023)
Taux d'inclusion financière selon la BCEAO (%)		32,3	84,7 (2023)

NB : (*) : les données de 2025 correspondent à des projections

Source : MFB

EN MATIÈRE DE PATRIMOINE, DE PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES



SITUATION EN 2011

- Portefeuille de l'État caractérisé par une gouvernance faible, une performance financière peu satisfaisante et un cadre juridique suranné (lois de 1997).
- Patrimoine immobilier de l'État sous-exploité, avec un déficit de recensement, de réhabilitation et de sécurisation.
- Gestion des établissements hôteliers peu performante.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

1. Entreprises publiques

- Mise en place de nouveaux conseils d'administration dans les entreprises publiques.
- Circulaire harmonisant les conditions de rémunération des dirigeants.
- Début du redimensionnement du portefeuille par la privatisation de 15 sociétés.
- Lancement des premières mesures de gouvernance et de performance.

2. Portefeuille de l'État

Réformes institutionnelles et stratégiques

- Élaboration de stratégies quinquennales (dès 2016).
- Création d'un ministère dédié au portefeuille de l'État.
- Réforme du cadre juridique (remplacement des lois de 1997).

Gouvernance renforcée

- Formation de plus de 500 dirigeants (administrateurs, DG, DGA).
- Généralisation des comités d'audit, bilans de gouvernance, règlements intérieurs.
- Évaluations systématiques via lettres de mission et cabinets externes.

Performance

- 39 contrats de performance signés.
- Création du Prix d'excellence pour promouvoir la performance.
- Suivi des recommandations issues d'audits systématiques.
- 5 nouveaux contrats signés en 2024 (LONACI, AGEROUTE, ONECI, GESTOCI, ANSUT).

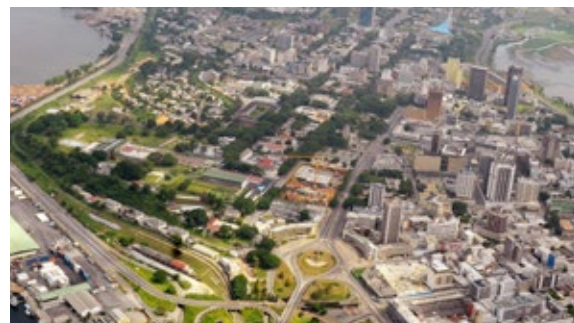
- Élaboration d'un projet de texte encadrant les recrutements à des postes clés.

3. Patrimoine immobilier

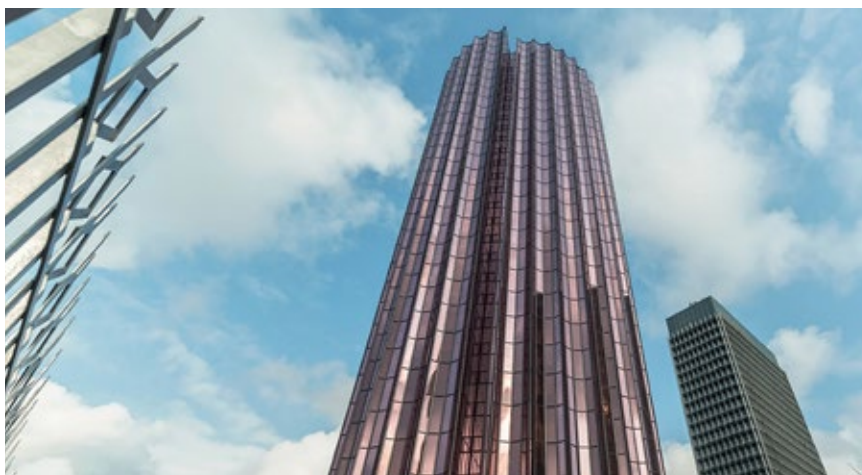
- Projets de réhabilitation et acquisitions clés (2012-2024) : Tours A et B, Hôtel Ivoire, Palais des hôtes, Tour F de la Cité Administrative, Tour NSIA, etc.
- Digitalisation du système de gestion du patrimoine (2024).
- Lancement en 2024 du Recensement du Patrimoine Immobilier de l'État (RPIE), avec une phase 1 partiellement exécutée (69% des objectifs).

4. Réformes législatives 2024

- Trois avant-projets de loi rédigés et validés (suivi de la gouvernance, autorités administratives indépendantes, agences d'exécution).



**Optimisation de la gestion
du patrimoine de l'État**



Valorisation stratégique des actifs et investissements publics

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

- Portefeuille d'entreprises publiques modernisé avec pilotage stratégique et meilleur rendement économique.
- Amélioration significative des indicateurs de performance et des dividendes versés à l'État.
- Cadre juridique en cours de modernisation avec de nouveaux textes législatifs.
- Gestion du patrimoine plus structurée malgré des lenteurs dans les projets de sécurisation.
- Patrimoine immobilier mieux valorisé, avec plusieurs réhabilitations stratégiques achevées.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2024)

Indicateurs	2011	2024
Gestion du portefeuille de l'État		
Chiffre d'Affaires agrégé des entreprises publiques (annuel, en milliards FCFA)	1 437,8	4 673 (estimation)
Résultat net agrégé des entreprises publiques (annuel, en milliards FCFA)	3,1	217 (estimation)
Dividendes versés à l'État (par an, en milliards FCFA)	20,2	69,8 (2023)
Nombre d'entreprises publiques avec conseil d'administration	50 (2015)	52
Nombre d'entreprises publiques dotées de comités d'audit et de rémunération	22 (CAGR) en 2015 0 (Rémunération) en 2015 Les comités d'audit ont été rendus obligatoires en décembre 2014	49 (CAGR) 11 (Rémunération) À ce jour, aucune disposition réglementaire n'oblige les Conseils d'Administration à se doter d'un comité de rémunération
Nombre d'audits réalisés/an (stratégique, organisationnel, financier)	45 (Situation exceptionnelle liée à la sortie de la crise post-électorale)	13

Source : MPPEEP / DGPE



EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



Le Commerce et l'Industrie couvrent 7 secteurs stratégiques : (i) le Commerce intérieur, (ii) le Commerce extérieur, (iii) l'Industrie, (iv) l'Artisanat, (v) les PME et le secteur privé, (vi) la Promotion de l'investissement privé, et (vii) le Secteur informel.

SITUATION EN 2011

La décennie de crise des années 2000 à 2010 a freiné le développement des secteurs susmentionnés. Les diagnostics sectoriels réalisés en 2011 ont mis en évidence plusieurs dysfonctionnements, notamment (i) une faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire, (ii) une désorganisation des circuits commerciaux et une prolifération

des produits frauduleux et contrefaits, (iii) un climat des affaires peu attractif et une perte de compétitivité des entreprises, (iv) une vétusté généralisée des infrastructures industrielles, artisanales et commerciales. Fait illustrant ce constat, la Côte d'Ivoire était classée parmi les 20 derniers (169^e sur 183 pays) dans le rapport Doing Business 2011 de la Banque mondiale.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2024

Conformément à la vision du Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara, d'importantes actions ont été déployées sur la période 2011-2025. Les résultats les plus significatifs sont présentés ci-après :

1. Commerce intérieur

- La réhabilitation de 6 marchés de détail et de gros et la construction 23 marchés portant le nombre de marchés existants à 795 (Marché de détails temporaires, marchés de détails permanents, Grands Marchés, Marchés de gros et Marchés de proximité) à fin 2024.
- L'amélioration de l'écoulement des produits, par la construction de 40 marchés de proximité dans les localités de l'intérieur dont 17 achevés à fin 2024.
- La lutte contre la cherté de la vie depuis 2012 avec la prise d'une série de mesures vigoureuses pour maîtriser les prix des produits et améliorer l'offre sur le marché local. Ce sont entre autres le plafonnement des prix des denrées de première nécessité, l'élargissement de la liste des produits de grande consommation dont les prix sont réglementés qui passe de 04 à 21 catégories, la subvention partielle des prix des produits pétroliers (plus de 900 milliards à fin 2024), l'exonération des droits de douane sur l'importation du blé, la création de la Brigade de Contrôle Rapide, le contrôle du respect des prix (applicatif contrôle citoyen), la digitalisation des relevés de prix et de stocks, l'intensification de la communication sur la lutte contre la vie chère (émission TV C'est combien, Le Consommateur, Les Échos du marché), la commercialisation de deux types de baguettes de pain dont le standard à 150 FCFA, production de pain composé à partir de 15% de farine de céréales locales et de 85% de farine de blé, l'opérationnalisation de 31 comités locaux de lutte contre la cherté de la vie, la lutte contre les pratiques anti concurrentielles avec 17 enquêtes réalisées.
- 252 394 tonnes de produits contrefaits, prohibés, périmés, altérés ou impropres à la consommation, d'une valeur estimée à au moins 4,53 milliards de FCFA ont été saisies en 2024.
- La construction du Parc des Expositions d'Abidjan inauguré en 2023.
- L'organisation depuis 2013 des ventes soldes et promotionnelles à travers l'institution de 2 périodes de ventes soldes par an (mars et août).
- L'organisation des campagnes de vérification des instruments de mesure sur le marché (834 204 instruments vérifiés de 2013 à 2019).
- L'opérationnalisation de la délégation de service de contrôle métrologique (Avril 2025).
- La mise hors des circuits commerciaux, de 2016 à 2024, d'un total de 1 131 432 marchandises contrefaites, 260 tonnes de Produits Médicaux de Qualité Inférieure et Falsifié (PMQIF) et 30 litres d'éthanol estimée à environ 16,382 milliards de FCFA.
- La modernisation de l'activité commerciale à travers la délivrance des cartes professionnelles de commerçants (479 625 commerçants recensées et 109 235 cartes distribuées) et la création de la Mutuelle des Commerçants.
- La réhabilitation et l'extension du marché de gros de Bouaké.
- La création du Conseil National des Consommateurs (CNCO) pour préserver le pouvoir d'achat des consommateurs.
- L'organisation de la Foire du made in Côte d'Ivoire (FOMCI) en 2018, en 2023 et en 2025 à Abidjan pour promouvoir le consommateur local.



2. Commerce extérieur

- L'opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire Export en 2023 pour la promotion du Made In Côte d'Ivoire à l'extérieur.
- La mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur pour faciliter toutes les démarches administratives liées aux opérations de commerce international.
- L'accompagnement entre 2011 et fin juin 2025 de 1034 entreprises ivoiriennes à l'exportation notamment lors des foires et salons nationaux et internationaux ; • le transfert du siège de l'ICCO à Abidjan en 2017.
- La mise en œuvre depuis 2017, du programme de Vérification de la Conformité (VoC) des produits entrant sur le territoire ivoirien avec l'émission de 153 459 certifications (CoC) à fin juin 2025.
- L'adhésion de la Côte d'Ivoire à la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) en 2018 et le déploiement des actions pour la mise en œuvre de cet accord (élaboration de la stratégie nationale ZLECAf, adoption par le Gouvernement du Projet d'Ordonnance relative à la mise en œuvre du démantèlement tarifaire appliqué aux produits non sensibles, etc.).
- La participation de la Côte d'Ivoire aux expositions universelles de Rome, Dubaï, Osaka.
- La création du Portail Web d'Information Commerciale (PWIC) en 2017.
- La signature de nombreux accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux (AGOA, APEi, ZLECAf, etc.).
- La mise en place, en 2014, du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) qui permet aux usagers de notifier en temps réel sur la plateforme dédiée, les obstacles non tarifaires de tout type auxquels ils ont été confrontés.
- La création d'un cadre permanent de renforcement des capacités des acteurs de l'écosystème du Commerce Extérieur (hub Import-Export) en 2023, avec la formation de plus de 500 acteurs entre 2023 et 2024 dont 80% du secteur privé.
- La production de 13 rapports d'harmonisation des statistiques du commerce extérieur sur la période 2011-2023.
- Le suivi du processus de ratification des accords internationaux sur les produits de base (OIAC, OIC, OIS, ICCO).

Développement des infrastructures commerciales et industrielles

- L'accroissement du volume des échanges commerciaux de 8 406,2 milliards de FCFA en 2011 à 24 555,89 milliards de FCFA en 2024, avec un solde commercial positif de 1 000,89 milliards de FCFA en 2024.
- Le développement du commerce électronique en Côte d'Ivoire.

3. Industrie

- La réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon en 2019.
- La création de nouvelles zones industrielles notamment la zone d'Akoupé-Zeudji / PK24 d'une superficie de 1 000 ha et le démarrage en octobre 2023 des travaux d'aménagement de 39 ha de la zone industrielle de Yamoussoukro dans le cadre du projet 2PAI BÉ LIER.
- L'aménagement de trois (3) plateformes agroindustrielles dédiées à la transformation de l'anacarde à Korhogo (25 ha) en 2023, Bondoukou (15 ha) en 2024 et Séguéla (15 ha) en 2024.
- La construction du centre de secours d'urgence du GSPM de la zone industrielle de Yopougon depuis 2023.
- La création de la SOGEDI en 2022 en remplacement de l'AGEDI et du FODI dissouts et son opérationnalisation en 2023, en vue d'une meilleure mise en exécution de la politique d'industrialisation du pays.
- La mise en œuvre de mesures incitatives pour stimuler la transformation locale des matières premières stratégiques notamment : (i) l'anacarde avec la signature d'une convention entre l'État et 36 unités de transformation ; (ii) l'hévéa avec la signature de 28 conventions avec les usiniers pour un volume engagé de 861 206,34 tonnes sur la période 2022-2024 et (iii) le cacao à travers la signature de 07 conventions avec les broyeurs pour l'accroissement des volumes de broyage pour un engagement de transformation de 678 000 tonnes à la campagne 2021-2022.

- La labellisation, par le système des indications géographiques, de l'attiéké des lagunes, du Café des Montagnes de Man et du Pagne Baoulé et la protection de l'appellation "attiéké ou atchêkê" par le système de la marque collective (tout le territoire national).
- La création de quatre (4) Centres d'Appui à la Technologie et l'innovation (CATI) à l'Université de Cocody (Institut National Polytechnique).
- La construction du siège et l'équipement du LANEMA.
- Le démantèlement des réseaux de contrefacteurs avec 4 101 Produits phytosanitaires, 10 tonnes de médicaments (PMQIF), 22 000 tiges tabac, 1 666 emballages pleines, 2 300 emballages vides brasserie, 13 560 bouteilles d'huile de frein, 5 123 Serrures vachettes, 3222 bouteilles d'Éthanol de 30 litres, 18 238 tubes de produits adhésifs saisis.
- La mise en œuvre réussie de 4 Plans d'Actions Nationaux (PAN) de l'Open Government Partnership (OGP) depuis 2013 qui promeut la transparence et la gouvernance ouverte.
- L'adoption des lois relatives (i) aux zones franches et (ii) aux zones et aux terrains destinés à l'activité industrielle.
- Le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles par la mise à niveau de plus de 200 entreprises.
- Le contrôle de la qualité des produits industriels dans 1 476 entreprises lors de 486

missions et l'inspection de 96 entreprises industrielles dans le cadre des inspections et contrôles de la sécurité.

- Le soutien à 300 acteurs de la petite transformation pour moderniser leurs unités de transformation agro-alimentaire.
- L'émergence de l'industrie non agricole (matériaux de construction, chimie, emballage, pharmaceutique, métallurgie, etc.) et de l'économie circulaire.
- L'adoption de mesures incitatives pour la transformation des produits vivriers.
- Le développement de l'infrastructure qualité avec l'élaboration de 16 familles de normes rendues d'application obligatoire, l'opérationnalisation du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) en Côte d'Ivoire avec la délivrance de plus de 100 certificats d'accréditation aux organismes d'évaluation de la conformité, le renforcement des capacités de laboratoires, la certification de plus de 200 produits à la norme ivoirienne, l'adoption de loi relative au Système National de la Métrologie, la sensibilisation des entreprises industrielles à la démarche qualité, la création d'un label Fruit Qualité Côte d'Ivoire.
- Le renforcement de la gouvernance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, avec l'organisation des élections du Président et des autres organes de ladite chambre.



Amélioration du climat des affaires et attractivités des investissements



Soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises

4. Artisanat

- Le financement de 5 075 artisans à hauteur de 1,7 milliard de FCFA, dans le cadre de la convention de partenariat pour le financement des artisans et des entreprises artisanales avec l'UNACOOPEC-CI en 2020.
- La sécurisation d'un site de 15 ha dédié à la construction de la Casse Moderne de N'dotré à Abobo.
- La construction d'un hangar sur la casse moderne de N'dotré avec 50 Box en 2024 pour le recasement des artisans déguerpis à Abobo Anador.
- La réalisation d'une étude diagnostique structurelle, comptable et financière de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) en 2021.
- Le recensement de 37 903 artisans dans le cadre de l'opération de recensement des artisans par la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI).
- L'immatriculation de 5015 artisans par la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire répartis dans les Chambres régionales de Métier (CRM).
- L'organisation du Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA) en 2021, en 2023, et en 2025 (282 954 visiteurs, 856 exposants).
- La poursuite des travaux d'aménagement des Centres d'apprentissage de Bassam, Man et Tabou.

- Le renforcement des capacités de 1031 artisans-mécaniciens dans les Districts autonomes d'Abidjan, de Yamoussoukro, de la Vallée du Bandama, du Bas-Sassandra, des Savanes, des Montagnes, de la Comoé, et de Sassandra-Marahoué.
- La sécurisation de réserves foncières artisanales à Abidjan et à l'intérieur du pays.
- Le renforcement de la gouvernance de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire, avec l'organisation des élections du Président et des autres organes de ladite chambre.

5. PME et secteur privé

- La réforme de l'écosystème d'accompagnement et de financement des PME, aboutissant (i) à la création du Guichet Unique de Développement des PME (GUDE PME) en 2022, (ii) la transformation en 2022 en Société d'État, de l'Agence Côte d'Ivoire PME créée en 2014 et chargée de l'Accompagnement technique des PME et (iii) la création de la Société de Garantie des PME (SGPME) en remplacement du Fonds des Crédits aux PME mis en place en 2020.
- L'amélioration significative du taux d'accès des PME aux marchés publics passant de 19,1% en 2018 à 34,9% en 2024.

- La création en 2016 du Bureau d'Informations sur le Crédit en vue de contribuer à la réduction du coût du crédit et à l'accroissement du volume des prêts des banques et établissements financiers.
- La signature de six (06) conventions de financement des PME avec les établissements financiers ayant permis à 217 PME de bénéficier de prêts pour un montant total de 3,272 milliards de FCFA de 2017 à 2019.
- La mise en œuvre du Programme National de Création d'Incubateurs (conseil, formation, financement, études, hébergement) en 2017 qui a permis la création et l'opérationnalisation de 04 incubateurs (Abidjan, San Pedro, Bouaké et Odienné).
- L'accompagnement à l'autonomisation de 6 320 femmes en situation de précarité de 2021 à fin juin 2025 dans le cadre du projet Clonix.
- Le financement de 33 PME accompagnées par les Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE) en 2024 dans le cadre du dispositif BCEAO mis en place en 2018, pour soutenir financièrement les PME.
- Le financement de 210 entrepreneurs féminins de 2017 à 2019, à travers le fonds pour la promotion des PME et de l'entrepreneuriat féminin, pour un montant total de 3 milliards ;
- La mise en place d'une fiscalité spécifique pour les PME depuis l'annexe fiscale 2021.
- Le financement de 889 PME, dans le cadre du FSPME pour un montant total de 44,409 milliards de FCFA.
- La mise en œuvre du Fonds d'aide aux entreprises impactées par la Covid-19 de 2020 à 2022, pour un montant total de 32,7 milliards de FCFA.
- La formation à la labellisation de 49 entreprises.
- La construction à Bouaké du centre de labélisation des compétences du BTP en 2025.
- L'accompagnement de plus de 61 426 PME depuis 2017 à fin juin 2025 en matière de compétitivité et de productivité.
- La sensibilisation et le renforcement de l'intention entrepreneuriale de 7 000 jeunes de 2023 à 2025.

6. Secteur informel

- La mise en place du statut de l'entrepreneur depuis 2017, dans le cadre de l'Acte uniforme de l'OHADA, pour faciliter la formalisation des acteurs du secteur informel.
- L'accompagnement à la formalisation de 26 514 acteurs du secteur informel à fin 2024.

7. Investissement privé

- L'adoption en 2018 d'un nouveau code des investissements plus attractif pour les

Promotion des exportations et diversification des produits





investisseurs, en remplacement de celui de 2012 qui a servi à la relance économique post-crise.

- La croissance notable des investissements agréés passant de 632 milliards de FCFA en 2020 à 1 000 milliards de FCFA en 2023, avec 886 entreprises agréées au Code des investissements.
- La croissance remarquable des investissements directs étrangers passant de 152,81 milliards de FCFA en 2011 à 1 079,63 milliards de FCFA en 2023, avec une mobilisation totale de 4 348,44 milliards de FCFA sur la période.

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

- Le climat des affaires s'est amélioré et les investissements privés ont fortement progressé ;
- les infrastructures commerciales et industrielles se sont modernisées ;
- la transformation structurelle de l'économie est amorcée à travers le développement de la chaîne de valeur industrielle, et l'ancrage du consommateur local ;
- les PME disposent d'un écosystème plus structuré, avec des dispositifs d'accompagnement accessibles ;
- l'inflation a été contenue ;
- la lutte contre les produits contrefaits et frauduleux est en marche.

ÉVOLUTION DES CHIFFRES CLÉS ENTRE 2011 ET 2024

Secteur	Indicateurs	2011	2024
Commerce intérieur	Nombre de marchés disponibles (marchés de gros, de détail, de proximité, etc.)	702	795
	Valeur de produits contrefaits ou frauduleux saisis (en milliards de FCFA)	1,41 (2019)	6,68
Commerce extérieur	Nombre d'entreprises exportatrices	1277 (2012)	2149
	Part des exportations dans le PIB	22,3% (2021)	24,8%
Industrie	Superficie de zones industrielles aménagées (en ha)	1264,67	2253,67
	Part du secteur industriel dans le PIB	17,8% (2021)	22,7%
	Taux de transformation locale du cacao	28,57% (2017)	42%
	Taux de transformation locale de l'anacarde	6,7% (2014)	36,4%
	Taux de transformation locale de l'hévéa	77,67% (2017)	92,70%
PME et secteur privé	Nombre de PME ayant bénéficié d'un financement public	-	889 (2022)
	Montant du financement public accordé aux PME (en milliards de FCFA)	-	44,409 (2022)
	Nombre de PME ayant bénéficié d'un accompagnement technique	7 000 (2023)	8 000
	Taux d'accès des PME aux marchés publics	19,1% (2018)	34,9%
Secteur Informel	Nombre d'acteurs du secteur informel accompagnés à la formalisation	-	26 514
Investissement privé	Montant des Investissements Directs Étrangers (en milliards de FCFA)	152,81	1079,63 (2023)
	Montant des Investissements agréés (en milliards de FCFA)	632 (2020)	1 000 (2023)
	Classement Doing Business	169	110 (en 2020)

Source : MCI, Banque mondiale, CNUCED, FMI-CCA

Classements majeurs

- En 2023, la Côte d'Ivoire s'est classée parmi les dix premières destinations des IDE en Afrique (Rapport CNUCED).
- Entre 2011 et 2020, la Côte d'Ivoire a fait un bond de 59 places dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale.

7

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE





CHIFFRES CLÉS



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Superficie des aires
protégées

2,1 millions ha (6,7%) (2011)

2,5 millions ha (7 %)
(2023/2024)

Études d'impact
environnemental (EIES)

374 (2011-2015)

1 873
(2011-2024)

Exercices POLLUMAR

0 (2011)

9 éditions
(2016-2024)

Résidus liquides
escortés

2 766 m³ (2011)

29 000 m³
(2024)

AUTRES DONNÉES
SECTORIELLES

Reboisement

278 560 ha
(2011-2024)

Agents techniques
Eaux et Forêts

3 055 (2015)

6 600
(2024)

Colliers GPS posés
pour la faune

4
(2021-2024)

Reboisement 2024 (PIDACC +
PIF2 + SODEFOR)

7 000 ha
(2024)

Reboisements créés par la
SODEFOR

74 857 ha
(2011-2024)

EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



SITUATION EN 2011

Le contexte environnemental national en 2011 était caractérisé par :

- une superficie forestière : 3,5 millions d'hectares (en baisse rapide) ;
- un taux de couverture des aires protégées de 6,7% du territoire national ;
- une pollution élevée de l'air, des eaux et des sols, notamment dans les zones urbaines ;
- une intégration limitée des enjeux climatiques dans les politiques publiques ;
- une faible coordination intersectorielle et capacités institutionnelles réduites ;
- une sensibilisation environnementale quasi inexistante.

BILAN DES RÉALISATIONS (2011–2025)

1. Gouvernance environnementale et cadre réglementaire

Des efforts soutenus ont été entrepris pour moderniser le cadre juridique et institutionnel de la gestion environnementale, comme présenté ci-après :

- adoption de plus de 20 textes législatifs structurants, notamment le projet de loi sur le changement climatique (2025), le nouveau Code de l'Environnement (2023), la loi sur le climat (2025), la loi sur le littoral (2017), la loi

sur la biosécurité (2016), la loi d'orientation sur le développement durable (2014) ;

- mise en place en 2024 de la Commission nationale de lutte contre le changement climatique et du Bureau Marché Carbone ;
- intégration des enjeux environnementaux dans les politiques de développement ;
- réalisation du diagnostic climat accompagné d'un plan d'actions en vue de mieux maîtriser l'impact du changement climatique.

Renforcement du cadre législatif environnemental





Préservation et gestion durable des aires protégées et de la biodiversité

2. Lutte contre les pollutions et gestion des risques

Le renforcement des mécanismes de contrôle et de réponse face aux pollutions et aux risques environnementaux a constitué une priorité opérationnelle majeure au cours de la période. Ainsi les efforts du Gouvernement ont permis d'atteindre divers résultats qui sont les suivants :

- déploiement du Plan POLLUMAR (2015–2025) pour la lutte contre les pollutions marines, avec 11 exercices annuels réalisés ;
- sécurisation du transport de 29 208 m³ de résidus liquides en 2024 de navires en escale ;
- dépollution de sites toxiques majeurs (ex. Probo Koala) et désamiantage de bâtiments sensibles (siège de la BAD) ;
- dépollution et réhabilitation des 13 Lacs du District Autonome de Yamoussoukro ;
- renforcement des inspections industrielles via le CIAPOL.

3. Réponses au changement climatique : atténuation et adaptation

Face aux enjeux climatiques, des stratégies d'atténuation et d'adaptation ont été mises en œuvre avec un engagement fort sur la scène nationale et internationale. Ces actions ont permis le déploiement des initiatives suivantes :

- élaboration et mise en œuvre de la CDN (Contribution Déterminée au niveau National) ;
- mise en œuvre du Programme Plan National de Changement Climatique et d'outils comme le Système de Remontées des Incidents Environnementaux (SRIE) ;

- déploiement de projets structurants : Promotion d'une cacaoculture sans déforestation (PROMIRE) ; Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest-africaines (WACA-ResIP) ; Programme de Réduction des Émissions autour du Parc National de Taï (PRE) ; Opportunités globales pour le développement à long terme du secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (PlanetGold) ;
- participation active aux différentes Conférences des Parties (COP) sur le climat, la biodiversité et la sécheresse.

4. Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées

La conservation de la biodiversité constitue un pilier fondamental de la politique environnementale nationale. Face à la dégradation continue des écosystèmes, le Ministère a engagé des actions structurantes en vue de préserver le capital naturel national, à travers la protection et la valorisation de la biodiversité. Ces actions ont conduit à :

- l'extension du réseau d'aires protégées constitué de 19 parcs nationaux et réserves naturelles couvrant 2,5 millions d'hectares (7% du territoire) ;
- la création de l'Aire Marine Protégée (AMP) de Grand-Béréby et la planification de la création de 4 nouvelles AMP ;
- la valorisation de 6 sites à intérêt international, dont 3 classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (Parc national de Taï, Parc national

de la Comoé et Réserve naturelle Intégrale du Mont Nimba) parmi lesquels 2 inscrits sur la Liste Verte de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN), depuis le 16 mai 2025 (Taï et Comoé). Les Parcs nationaux d'Azagny et des Iles Ehotilé sont quant à eux zones humides reconnues pour leur importance internationale par leur biodiversité et par les services qu'elles rendent aux populations humaines (RAMSAR) ;

- la création de 5 réserves naturelles volontaires (N'Zi River Lodge, Forêt des Marais Tanoé-Ehy, Aluikpli, Corridor Écologique de Taï, Agnéby-Tiassa) ;
- l'actualisation du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées avec la deuxième génération (PCGAP-2) intégrant les enjeux liés aux changements climatiques tout en renforçant les mesures de protection et de valorisation écotouristique des AP ;
- le renforcement de la collaboration avec les gestionnaires d'aires protégées de pays voisins, à savoir le Libéria (corridor Taï/

Grebo-Sapo), le Ghana (Réserve naturelle de Bossématié) et la Guinée (Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba).

5. Évaluation environnementale et éducation

En complément des actions de terrain, une dynamique a été enclenchée pour renforcer l'évaluation environnementale et sensibiliser les citoyens aux enjeux écologiques. L'évaluation environnementale s'est imposée comme un outil central de régulation et d'anticipation des impacts des projets économiques sur l'environnement. Les réalisations ci-après ont été conduites :

- la réalisation de plus de 2 430 études environnementales (EIES, audits) entre 2011 et 2024 ;
- l'organisation de 935 séances de sensibilisation en 2024, ayant touché plus de 55 000 personnes, et 155 séances d'éducation environnementale au profit de 23 240 élèves ;
- la promotion des initiatives telles que la Quinzaine Nationale de l'Environnement et la Journée Africaine de l'Écologie et du Changement Climatique.

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Les initiatives menées entre 2011 et 2025 ont permis de consolider les fondements d'une gestion environnementale plus rigoureuse et de renforcer les capacités d'adaptation du pays face aux changements climatiques.

Toutefois, malgré les progrès notables, des défis importants subsistent. Ils appellent à une intensification des efforts, à la poursuite des réformes engagées et à une mobilisation plus large des parties prenantes pour garantir l'ancrage durable de la Côte d'Ivoire dans une trajectoire de transition écologique.

L'analyse de la situation actuelle permet de mesurer les avancées significatives enregistrées à l'issue de la période de planification, et de poser les bases pour les perspectives futures. À l'issue de plus d'une décennie d'actions stratégiques et d'efforts multisectoriels, le paysage environnemental national présente des évolutions notables :

- cadre juridique et institutionnel modernisé pour une gouvernance environnementale plus efficace ;
- capacité accrue à anticiper et répondre aux catastrophes écologiques ;
- visibilité internationale renforcée grâce à des sites classés avec des labels mondialement reconnus (Patrimoine Mondial, Ramsar, Réserve de biosphère, Liste Verte) ;
- décentralisation progressive de la gestion environnementale ;
- outils stratégiques (marché carbone, Commission Climat) pleinement opérationnels ;
- résilience accrue des communautés locales à travers des projets d'adaptation ciblés (reboisement, mangroves, agriculture durable).

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

Indicateurs	2011	2025
Superficie des aires protégées	2,1 M ha (6,7%)	2,5 M ha (7%)
Études d'impact environnemental (EIES)	374 (2011-2015)	2 430 (2011-2024)
Exercices POLLUMAR	-	11 éditions (2015-2025)
Résidus liquides escortés	2 766 m ³	29 000 m ³ (2024)
Personnes sensibilisées en matière de préservation des Parcs et Réserves	Très faible	55 000+ (en 2024)
Espèces menacées protégées	Sous-recensées	Renforcement dans 19 PNR et 5 RNV
Nombre d'Inspections des Installations classées pour la Protection de l'Environnement réalisé	400	4 500

Source : MINEDDTE



EN MATIÈRE DE “EAUX ET FORÊTS”



La période 2011-2025 a été marquée par une reconfiguration majeure du secteur des eaux et forêts en Côte d'Ivoire. Face à une dégradation avancée des ressources naturelles, l'État ivoirien a engagé des réformes structurelles, consolidé ses capacités institutionnelles et opérationnelles, et mis en œuvre des programmes multisectoriels visant à renforcer la gouvernance environnementale.

SITUATION EN 2011

En 2011, le secteur des eaux et forêts était confronté à une crise profonde, marquée par une dégradation avancée de ses ressources naturelles et une gouvernance limitée. La situation se présentait comme suit :

- la faune sauvage était menacée par le braconnage, la destruction des habitats, et un cadre juridique obsolète ;
- les ressources en eau étaient affectées par des prélèvements anarchiques, des rejets polluants, une urbanisation non planifiée et l'absence de gouvernance.
- le couvert forestier est passé de 12 millions ha (1960) à seulement 3,5 millions ha (2015), en raison de l'agriculture extensive, de l'exploitation illégale, des feux de brousse et de la pression démographique ;

Restauration et protection des ressources forestières



BILAN DES RÉALISATIONS (2011-2025)

Durant la période 2011–2025, d'importantes réalisations (réformes et projets physiques) ont été réalisées.

1. Au titre des réformes légales et institutionnelles

La période 2011-2025 a permis d'engager d'importantes réformes pour moderniser le cadre légal et renforcer l'architecture institutionnelle du secteur. Ces réformes se présentent comme suit :

- Lancement des États généraux (2015) et élaboration de stratégies sectorielles (forêt, faune, eau).
- Adoption d'un nouveau Code forestier (2019) et d'un Code de l'eau (2023).
- Création de la Brigade spéciale de surveillance et d'intervention (BSSI) en 2019.
- Promulgation des lois relatives à la gestion de la faune, à la protection de l'éléphant et au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES en anglais) en 2024.
- Réorganisation du MINEF : 6 600 agents en 2024 (contre 3 055 en 2015), 24 directions régionales, 29 directions départementales, 118 cantonnements forestiers et 194 postes.

2. Réalisations physiques par secteur (2011-2025)

Au titre des Forêts

La reconstitution du couvert forestier constitue une priorité majeure, traduite par des actions concrètes de reboisement, d'agroforesterie et de conservation. Ainsi les résultats des efforts du Gouvernement en la matière se présentent comme suit :

- 278 560 ha reboisés (2011-2024), dont 142 128 ha sous la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF).
- Objectif SPREF (2021–2030) : restaurer 3 millions ha pour atteindre 20% de couverture forestière.
- Inventaire forestier et faunique (2021) : 2,97 millions ha de forêts restantes (9,2% du territoire).
- Création, par décret, de 03 agro-forêts en 2023 et 67 en 2024.



- Déploiement de programmes de reboisement intensif, agroforestier et de reboisement compensatoire.

Au titre de la Faune

Le secteur faunique a connu une dynamique de revitalisation, axée sur la protection des espèces, la réduction des conflits homme-faune et la valorisation économique de la faune.

- Redynamisation du Zoo national d'Abidjan : plus de 250 000 visiteurs en 2023.
- Projet éléphants : installation de colliers GPS pour surveiller les déplacements.
- Conflits homme-faune : actions de sensibilisation (285 803 personnes), apiculture défensive, transferts d'animaux.
- Promotion de l'élevage de faune sauvage : 15 banques de géniteurs et 150 aulacodes distribués.

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de projets structurants qui traduisent la volonté du MINEF de combiner ambition écologique, innovation et efficacité opérationnelle.

Au titre de la gestion des ressources en Eau

La gestion intégrée des ressources en eau a été renforcée grâce à une meilleure gouvernance, à la surveillance de la qualité et à des actions de conservation ciblées.

- Protection des bassins (Bandama, Niger, Mano, etc.) avec études, reboisements et actions de conservation notamment avec le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) : 95 ha de berges reboisées et 2 190 emplois créés.
- Création d'un observatoire national des ressources en eau.
- Équipement de laboratoires et mise en œuvre de campagnes de contrôle de la qualité de l'eau.
- Semaine Nationale de l'Eau instituée en 2013 et organisée annuellement.

3. Projets phares réalisés en 2024

À l'horizon 2025, les résultats obtenus témoignent d'une transformation structurelle significative du secteur, posant les bases d'un développement durable renforcé.

- Signature de l'APV-FLEGT (Accord Volontaire de Partenariat avec l'UE sur la traçabilité du bois).
- 2 621 ha de plantations forestières et agroforestières (PIDACC).
- 3 760 ha de reboisement intensif (PIF 2), 2 300 ha entretenus.
- Projet Jardin Botanique de Bingerville : aménagements touristiques et écologiques.
- Surveillance des éléphants : cartes de déplacements produites périodiquement.
- Réformes législatives majeures sur la faune (CITES, loi éléphant, gestion faunique).

Amélioration de la gestion de l'eau et de l'irrigation

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Le bilan de la période 2011–2025 atteste des avancées notables enregistrées par le MINEF dans le cadre de la préservation, de la valorisation et de la gestion durable des ressources naturelles. Les efforts consentis ont permis d'améliorer le cadre juridique et institutionnel, de renforcer les capacités opérationnelles et d'instaurer une meilleure coordination des interventions sectorielles.

Toutefois, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs de reconstitution du couvert forestier et la gestion intégrée des écosystèmes. Le MINEF demeure résolument engagé à poursuivre les actions entreprises, dans une dynamique de continuité et d'efficacité, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux en matière de développement durable.

L'évolution des indicateurs-clés entre 2011 et 2025 illustre les progrès tangibles enregistrés dans les domaines forestier, faunique et hydrique.

En 2025, les résultats traduisent une profonde transformation structurelle du secteur :

- Renforcement des institutions : textes modernisés, gouvernance améliorée, ressources humaines consolidées.
- Reconstitution progressive du couvert forestier, même si le rythme reste en deçà de l'objectif des 100 000 ha/an.
- Émergence d'un écosystème de valorisation durable des produits forestiers et fauniques, avec une implication croissante des populations locales.
- Développement d'une base de données hydrologiques et écologiques fiable, grâce aux inventaires, à la cartographie, à la numérisation.
- Intégration des priorités internationales (ODD, climat, biodiversité, FLEGT, CITES) dans les politiques nationales.
- Perspectives structurantes : construction de l'École Nationale des Eaux et Forêts, de la base de la BSSI et mise en œuvre de mécanismes pérennes de financement, poursuite de la lutte contre l'orpaillage, les feux de brousse, la pollution et le braconnage.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

Indicateurs	2011	2025
Couvert forestier	-	2,97 millions ha (9,2% du territoire) en 2021
Objectif SPREF (2030)	-	3 millions ha de forêts restaurées
Reboisement (2011-2024)	-	278 560 ha
Agents techniques	-	6 600 (2024)
Visiteurs du Zoo d'Abidjan	-	205 000 (2024)
Producteurs sensibilisés	-	Plus de 576 000
Cacaoculteurs formés	-	231 199
Producteurs formés aux BPA	-	402 090
Colliers GPS posés	-	4 (entre 2021 et 2024)
Reboisement (PIDACC + PIF2 + SODEFOR)	-	Plus 7 000 ha (2024)
Rejets traités / études eaux	-	+15 projets d'étude / 3 observatoires / 5 stations hydrométriques renforcées
Brigade spéciale de surveillance et d'intervention (BSSI)	-	+650 agents recrutés (2020), 2 bases ouvertes
Zones de conflits homme-faune	-	Cartographiées et suivies
SODEFOR	-	74 857 ha de reboisement créés dont 17 001 ha de reboisement intensif, 34 726 ha de reboisement de reconversion et 23 130 ha de plantations agroforestières (entre 2011 et 2024)

Source : MINEF



8

INFRASTRUCTURES





CHIFFRES CLÉS



RÉSEAU ROUTIER ET OUVRAGES

Routes bitumées

6 514 km (2011)

8 500 km

(2024)

Autoroutes

142 km (2011)

400 km

(2025)

Voirie urbaine bitumée

4 000 km (2011)

4 966 km

(2024)

Ponts et échangeurs

327 (2011)

769

(2024)



TRANSPORT AÉRIEN

Aéroport International FHB
d'Abidjan – Passagers

646 942 (2011)

2 535 451

(2024)

Fret commercial

13 401 t (2011)

32 559 t

(2024)

Mouvement d'aéronefs

19 212 (2011)

33 104

(2024)

Trafic Air Côte d'Ivoire –
Passagers (Abidjan)

248 989 (2011)

770 915

(2024)

TRANSPORT MARITIME
ET FLUVIO-LAGUNAIREPort Autonome d'Abidjan –
Trafic marchandises

16 642 542 t (2011)

40 102 908 t

(2024)

Trafic conteneurs (EVP)

546 417 (2011)

1 646 304

(2024)

Port Autonome de San Pedro –
Trafic marchandises

1 805 136 t (2011)

7 401 713 t

(2024)

Transport de passagers
par bateaux-bus

5 334 000 (2011)

12 050 465

(2024)

CHIFFRES CLÉS



TRANSPORT URBAIN (SOTRA)

Grand Abidjan –
Nombre d'autobus

1 022 (2011)

2 050

(2024)

Nombre de lignes

83 (2011)

139

(2024)

Passagers transportés

103 639 000 (2011)

295 406 938

(2024)

Intérieur du pays (Bouaké, Korhogo,
San Pedro et Yamoussoukro) – Autobus

0 (2011)

133

(2024)



EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET SALUBRITÉ

Production eau potable
Abidjan

350 000 m³/j (2011)

1 004 944 m³/j

(2024)

Accès national à
l'assainissement amélioré

18% (2011)

37%

(2024)

Taux d'accès
à l'eau potable

50% (2011)

80%

(2024)

Défécation à l'air libre

33,1% (2011)

19%

(2024)

Stations de traitement
des boues de vidange

0 (2011)

6

(2024)

Nombre de localités bénéficiant
du service public de propreté

14 (2011)

25

(2025)

EN MATIÈRE DES TRANSPORTS



SITUATION EN 2011

Au niveau du secteur routier : En 2011, la situation des transports en Côte d'Ivoire était marquée par la vétusté des infrastructures et du parc auto, ainsi que par le manque d'entretien sur toute la période de la crise politique et militaire (2002-2011). Cette situation se caractérisait par une insuffisance de fluidité combinée à une tracasserie routière, un manque d'organisation des acteurs exerçant dans le sous-secteur artisanal et une offre insuffisante de transports publics, notamment dans les zones urbaines denses comme Abidjan.

Plusieurs quartiers populaires d'Abidjan étaient inaccessibles par les bus de la SOTRA. Le réseau routier, hérité des premiers investissements sous Feu le Président Félix Houphouët Boigny, devenait impraticable sur l'ensemble du territoire, rendant pénible le déplacement des populations.

Au niveau du secteur ferroviaire : Le transport ferroviaire avait subi un fort déclin du fret après la crise de 2002 : les infrastructures ferroviaires étaient dégradées et vétustes, les investissements pour leur réhabilitation étaient insuffisants, limitant son efficacité.

Au niveau du secteur aérien : La Côte d'Ivoire ne disposait plus de véritable compagnie nationale aérienne. L'aéroport FHB qui n'a enregistré que 646 942 passagers en 2011, était loin de répondre aux normes internationales de qualité en matière de transport aérien.

Au niveau du secteur maritime et fluvio-lagunaire : L'exiguïté des installations portuaires, la congestion des dessertes portuaires, la vétusté et l'insuffisance des infrastructures lagunaires, le manque de sécurité et de sûreté dans les espaces maritimes, portuaires et lagunaires.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2024

Le secteur des Transports, de par son caractère transversal, a joué un rôle majeur depuis 2011, dans l'attractivité et le développement économique de la Côte d'Ivoire. Du renforcement des infrastructures à la régulation du secteur, le domaine des transports constitue aujourd'hui l'un des reflets des importants efforts fait sous la gouvernance du Président Alassane Ouattara pour faire de la Côte d'Ivoire un pays moderne. Que ce soit le transport aérien, maritime, ferroviaire, routier ou fluvio-lagunaire, de pertinentes réformes ainsi que des projets structurants ont vu le jour depuis 2011.

1. Transport aérien

Depuis 2011, le transport aérien en Côte d'Ivoire a connu une évolution significative matérialisée par :

- **La modernisation des infrastructures aéroportuaires :** l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan a : (1) vu ses installations modernisées et étendues ; (2) Obtenu l'agrément TSA de sûreté en 2015, renouvelé en 2017 permettant des vols directs sur les USA au départ d'Abidjan ; (3) obtenu la Certification aux normes OACI en 2016 ; (4) obtenu en mai 2024, la certification de niveau

4+ de l'accréditation carbone qui dénote de sa bonne gestion des émissions de gaz à effets de serre, faisant de lui le premier aéroport africain à atteindre ce niveau. Tout ceci a permis une croissance du trafic passagers de 646 942 en 2011 à plus de 1,5 million en 2015, avec une tendance annuelle de croissance autour de 7 à 8%. Cette croissance est restée soutenue : entre 2020 et 2024, le trafic à l'aéroport d'Abidjan a augmenté de 171,1%, atteignant 2,53 millions de voyageurs en 2024, avec une progression de 8,7% en 2024 par rapport à 2023.



Développement des infrastructures aéroportuaires et portuaires

- **La création et développement d'Air Côte d'Ivoire** avec pour ambition d'en faire une grande compagnie qui contribuera à la relance économique et au rayonnement international du pays : avec 609 emplois directs et 3654 emplois indirects, Air Côte d'Ivoire a rapidement pris une place dominante sur le marché ivoirien et régional, assurant la majorité du trafic passagers à Abidjan et contribuant à la reprise progressive des vols domestiques après une longue période d'interruption. Un ambitieux programme d'extension et de modernisation a été lancé pour renforcer la flotte et la capacité opérationnelle de la compagnie, avec des objectifs d'intégration régionale et de facilitation des échanges économiques (acquisition d'avions neufs, aménagement, construction et/ou réhabilitation des aéroports de Bouaké, Korhogo, Man, San-Pedro, Séguéla et Kong). L'expansion du réseau régional et domestique permet de connecter les pays de l'Afrique de l'Ouest à ceux du centre ainsi que Abidjan aux grandes villes de l'intérieur avec à ce jour 26 destinations dont 20 régionales et 6 domestiques.
- **Le renforcement de la sécurité et de la compétitivité de l'aéroport FHB** : avec l'opérationnalisation du dispositif de recherche et sauvetage "SEARCH AND RESCUE" (SAR) ; l'acquisition d'équipements de handling pour l'amélioration des services aéroportuaires aux avions et aux passagers ; le renforcement des capacités techniques et réalisation de check-c.
- **Développement de partenariats internationaux** : le Gouvernement a également pris des mesures pour redynamiser le trafic aérien avec l'Europe à travers notamment la ratification des accords de services aériens avec les États ci-après : Belgique, Espagne et Éthiopie le 27 juin 2018 ; France, Portugal et Suisse le 28 juin 2017, renforçant ainsi les liaisons internationales.
- **Renforcement du capital humain** : formation de pilotes AB-INITIO, de mécaniciens aéronautiques et de cadres à la gestion de compagnies aériennes.

2. Transport maritime et fluvio-lagunaire

Depuis 2011, le transport maritime et fluvio-lagunaire en Côte d'Ivoire a connu des développements importants, notamment grâce à la modernisation des infrastructures portuaires. Des investissements majeurs ont été consentis dans les ports d'Abidjan et de San Pedro en vue de renforcer leur capacité et leur compétitivité. Contribuant ainsi à la croissance économique du pays. La libéralisation du transport lagunaire a permis de le dynamiser, contribuant ainsi à une meilleure mobilité des populations.

Au niveau des infrastructures, on note :

- l'élargissement et l'approfondissement de la passe d'entrée du Canal de Vridi : qui permet au Port d'Abidjan d'accueillir actuellement de grands navires sans limitation de longueur avec 16 m de tirant d'eau contre 260 m de longueur maximale et 11,5 m de tirant d'eau auparavant ;
- la construction du 2^{ème} terminal à conteneurs infrastructures : fait passer la capacité de traitement de conteneurs de 1 million de conteneurs par an à 2,5 millions de conteneurs par an et permet surtout au Port d'Abidjan d'ouvrir des lignes maritimes directes avec l'Asie pour recevoir des navires avec 14 000 conteneurs alors qu'il ne pouvait recevoir que des navires avec 3 500 conteneurs seulement auparavant ;
- la construction d'un nouveau terminal céréalier : pouvant accueillir des navires céréaliers d'une capacité de 60 000 tonnes contre 30 000 tonnes auparavant ;
- La construction du nouveau terminal RORO : avec un tirant d'eau de 14 mètres, pouvant accueillir des navires de grande capacité, facilitant ainsi l'importation et l'exportation de véhicules et de marchandises roulantes. Cela améliore l'efficacité des opérations portuaires, réduit les délais de traitement douaniers, et renforce la compétitivité du port au niveau régional ;
- la modernisation du port de pêche du port d'Abidjan : avec la construction d'un môle de 450 de long et de 160 m de large. Tirant d'eau : 8 à 10 m ;



- le remblaiement et la viabilisation de la baie de Vridi (phase 1 de 40 ha) : terrains additionnels pour les opérations portuaires (stockage, manutention, logistique), en vue de décongestionner la zone portuaire et la zone péri-portuaire ;
- la construction du port sec de Ferkessedougou : en vue de développer un nouveau pôle de croissance et une zone économique de développement dans le Nord de la Côte d'Ivoire et mettre en valeur les potentialités économiques des Districts des Savanes (Poro, Tchologo, Bagoué) et du Zanzan, (Boukani et Gontougo) et tirer profit des potentialités économiques des régions frontalières de Sikasso (Mali) et de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). Le projet comprend trois principales composantes à savoir : (1) la construction d'un terminal import-export (plateforme abritant les services portuaires et entrepôts) ; (2) la réalisation d'un dépôt d'hydrocarbures ; (3) la construction d'un marché à bétail et d'un abattoir ;
- la construction du terminal industriel polyvalent (TIPSP) de 270 m de quais au Port Autonome de San Pedro) : d'une capacité de stockage 300 000 tonnes, ce terminal permet au port de San Pedro d'accueillir des navires d'une capacité de 80 000 à 90 000 tonnes de marchandises en vrac avec un tirant d'eau de 14 mètres en lieu et place des navires de 45 000 tonnes auparavant.

Amélioration de la mobilité urbaine et interurbaine

3. Transport ferroviaire

Depuis 2011, le développement du transport ferroviaire en Côte d'Ivoire s'est concentré sur la réhabilitation et l'extension du réseau existant, principalement la ligne Abidjan-Ouagadougou-Kaya, qui relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso sur environ 660 km côté ivoirien. En 2017, des travaux de réhabilitation de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou-Kaya ont été lancés, avec une extension prévue jusqu'à Tambao au Burkina Faso.

Le renforcement du parc de matériel roulant avec l'acquisition de 4 nouvelles locomotives de ligne Impacts, vise à booster l'activité socio-économique nationale et sous-régionale en maintenant l'offre de transport ferroviaire, à accroître le nombre des convois ferroviaires

Dans le cadre de la diversification de l'offre en mobilité urbaine, le projet de construction de la ligne 1 du Métro d'Abidjan a été lancé et connaît des avancées importantes. D'une longueur totale de 37 km, Il traverse, du Nord au Sud, les

communes d'Anyama, Abobo, Adjamé, Plateau, Treichville, Marcory et Port-Bouët (aéroport). Le projet de la Ligne 1 du Métro d'Abidjan aura un impact significatif sur la population en réduisant le temps de trajet sur l'axe nord-sud d'Anyama à l'Aéroport Félix Houphouët-Boigny, passant de 2 heures à environ 30 minutes, et en permettant de transporter jusqu'à 500 000 passagers par jour, soit environ 150 millions de passagers par an. Il contribuera à une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 30%, tout en améliorant la sécurité routière avec une baisse estimée de 10 à 15% des accidents impliquant des véhicules de transport public.

4. Transport routier

Depuis 2011, le sous-secteur du transport routier a été transformé par de profondes réformes accompagnées d'investissements ciblés visant à assurer la régulation efficace des activités, la sécurité routière et environnementale et la facilitation de la mobilité interurbaine et urbaine des populations.





Modernisation du réseau routier et des infrastructures de transport

Les principales réformes ont concerné : limitation de l'âge des véhicules d'occasion importés et limitation de l'âge d'exploitation des véhicules affectés au transport de personnes ou de marchandises ; création de (i) l'Autorité de la Mobilité Urbaine dans le Grand Abidjan (AMUGA) et (ii) l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI) ; mise en place d'un système de gestion intégrée de l'ensemble des activités du transport routier en 2014 (par la Société QUIPUX) ; la vidéo verbalisation et le permis à points ; l'instauration de la semaine de la sécurité routière du 03 au 10 de chaque mois sur l'ensemble du territoire national ; la mise en place d'une commission de suspension et de retrait des permis de conduire des conducteurs indisciplinés ; la mise en œuvre du Nouveau système d'immatriculation des véhicules automobiles (NSIV) ; la création de la Police Spéciale de Sécurité Routière (PSSR) ; l'automatisation de l'examen théorique du permis de conduire ; la création du bureau enquête et analyse des accidents ; réduction des barrages routiers ayant permis de lutter contre le racket et d'accroître la fluidité des transports ; libéralisation de l'activité

de contrôle technique automobile qui a permis de passer, de 01 à 05 structures agréées, dont 03 sont opérationnelles.

Les principaux projets concernent :

- **Renforcement de la flotte de la SOTRA :** Acquisition de 2 000 bus et 300 bus en cours d'acquisition pour le renforcement de la desserte des villes Abidjan et de l'Intérieur du pays ; projet d'acquisition de 25 bateaux bus neufs de grande capacité.
- **Desserte des villes de l'intérieur du pays :** projet d'implémentation de réseaux de transports urbains structurés dans 04 grandes villes de l'intérieur du pays (Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo et San Pedro)
- **Construction d'une unité d'assemblage et de montage de minibus de marque Iveco dans les locaux de la SOTRA :** ce projet vise à doter la SOTRA d'une unité d'assemblage de véhicules acquis en pièces détachées en vue de leur commercialisation sur le marché local et sous régional.

- **Digitalisation de l'exploitation de la SOTRA** avec notamment le Projet d'implémentation d'une nouvelle billettique et le Déploiement d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur (SAEIV).
- **Projet de Transport Durable (PTD) :** fourniture de 450 autobus de marque SCANIA et services associés ; construction d'un centre bus à Bingerville.
- **Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA) :**
 - Rénovation de l'Institut de formation de la SOTRA (Institut SOTRA) et la formation de ses formateurs ;
 - Construction du BRT Yopougon-Bingerville : Améliorer l'accessibilité aux opportunités économiques et sociales et accroître l'efficacité du système de transport public le long du corridor Yopougon-Bingerville et de ses lignes de rabattement à Abidjan.
- **Renouvellement du parc automobile :** ce sont 610 taxi-compteurs, 40 minibus intercommunaux d'Abidjan (Yopougon-Adjamé/Abobo-Adjamé), 130 Bennes 25t, 264 minicars de 27 places et 306 autocars de 41 places qui ont mis en circulation pour une création d'emplois pour 4 865 personnes.
- **Mise en place du Document Unique du Transport (DUT) :** document obligatoire pour tout transport routier de marchandises à l'intérieur et aux frontières de la Côte d'Ivoire.
- **Projet de géolocalisation des camions**

par GPS : permet de gérer la traçabilité des camions et d'identifier à l'avance les problèmes sur la route grâce aux informations fournies afin d'envoyer des alertes en temps réel. Ce projet permet de gérer le parc automobile que l'État a permis aux transporteurs d'acquérir à titre de prêts.

- **Système de transport intelligent avec la vidéo verbalisation** et la digitalisation de la gestion du trafic dans le Grand Abidjan et sur les grands axes routiers interurbains du pays.
- **Construction du Poste de Contrôle Juxtaposé (PCJ) de Laléraba :** ce projet vise à harmoniser et accélérer les procédures de contrôles afin de réduire les temps d'attente des usagers à la traversée des frontières.
- **Formation des acteurs :** les conducteurs au Certificat d'Aptitude à la Conduite Routière (CACR) et les gestionnaires d'entreprises de transport à l'Attestation de Capacité Professionnelle (ACP).



Acquisition de 2 000 bus et 300 bus en cours d'acquisition pour le renforcement de la desserte des villes d'Abidjan et de l'intérieur du pays



SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

- **Au titre du transport Aérien** : achever le processus de classification de l'ANAC en catégorie 1 de la FAA : poursuivre l'extension et la modernisation de l'aéroport international Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan ; mettre aux normes les aéroports de Bouaké et de Yamoussoukro ; construire l'aéroport international de San Pedro et son aérocity, construire les aéroports de Bondoukou, réhabiliter les aéroports de Man et Odienné, mettre en œuvre le projet de transport de marchandises par ballons dirigeables (Projet Flying Whales).
- **Au titre du transport Ferroviaire** : poursuivre la construction de la ligne 1 du métro d'Abidjan ; réhabiliter les infrastructures ferroviaires de l'axe Abidjan-Ouagadougou-Kaya et procéder à son extension jusqu'à Tambao ; construire la voie ferrée Ouangolodougou-Niellé-Sikasso (Mali) et un chemin de fer entre San Pedro et les régions Nord et Ouest du pays : construire la ligne de Trains à Grandes vitesses Abidjan-Yamoussoukro-Bouaké-Ferkessedougou.
- **Au titre du transport Maritime et Fluvio-lagunaire** : renforcer la sécurité et la sûreté dans les espaces maritimes, portuaires et lagunaires ; poursuivre la mise en œuvre du programme de développement du transport lagunaire (Acquisition de bateaux bus de grande capacité, construction de nouvelles gares lagunaires, construction d'un chantier naval) ; poursuivre la construction du port sec de Ferkessedougou ; mettre en œuvre le projet de transport de marchandises par voie lagunaire (Projet barging) ; mettre en œuvre le projet de construction de 05 parkings pour camions poids lourds et système d'appel camions ; mettre en œuvre le projet de plateforme logistique intégrée à Odienné.
- **Au titre du transport Routier** : poursuivre le processus de renouvellement du parc automobile ; poursuivre la construction du BRT Yopougon-Bingerville ; construire de gares routières dans les pôles économiques régionaux (Yamoussoukro, Korhogo, San-Pedro, Daloa et Sassandra) ; construire des ouvrages d'art et de petits ouvrages pour réduire l'enclavement des localités en zone rurale ; construire les lignes BRT sur le boulevard principal de Yopougon (8,7 km), sur la voie express Abidjan-Bassam (11,7 km), sur la route du zoo (9,5 km), sur la voie de la Y4 (31 km) et sur le boulevard Latrille (5 Km) ; construire une plateforme logistique à Bouaké.

ÉVOLUTION DES CHIFFRES CLÉS ENTRE 2011 ET 2024

TRANSPORT AÉRIEN	Secteurs	2011	2024
	Aéroport International FHB d'Abidjan		
	Passagers (Nombre)	646 942	2 535 451
	Fret commercial (Tonnes)	13 401	32 559
	Mouvement d'aéronefs (Nombre)	19 212	33 104
	Trafic de AIR CÔTE D'IVOIRE		
	Aéroport d'Abidjan		
	Passagers (Nombre)	248 989	770 915
	Fret commercial (Tonnes)	505	658
	Mouvement d'aéronefs (Nombre)	3 995	9 853
	Destinations en Afrique	18	21
	Destinations internationales hors Afrique	-	01
	Aéroports domestiques		
	Passagers (Nombre)	7 005	84 790
	Fret commercial (Kg)	89	5 256
	Mouvement d'aéronefs (Nombre)	1 416	4 110
	Nombre lignes desservies Destinations domestiques	05	06
	Nombre d'avions	03	11

Source : MT

TRANSPORT MARITIME & FLUVIO-LAGUNAIRE	Secteurs	2011	2024
	Port Autonome d'Abidjan		
	Trafic global de marchandises (Tonnes)	16 642 542	40 102 908
	Trafic de conteneurs (EVP)	546 417	1 646 304
	Trafic de navires (Nombre)	2 278	2 595
	Port Autonome de San Pedro		
	Trafic global de marchandises (Tonnes)	1 805 136	7 401 713
	Trafic de conteneurs (EVP)	118 071	221 877
	Trafic de navires (Nombre)	369	741
	Transport de passagers par bateaux-bus		
	Passagers transportés (Nombre)	5 334 000	12 050 465

Source : MT

TRANSPORT ROUTIER	Secteurs	2011	2024
	Transport de passagers Autobus SOTRA		
	Grand Abidjan		
	Nombre d'Autobus	1 022	2 050
	Nombre de lignes	83	139
	Passagers transportés	103 639 000	295 406 938
	Intérieur du pays		
	Nombre d'Autobus	-	133
	Nombre de lignes	-	24
	Nombre de passagers transportés	-	146 708 595
	Vidéo verbalisation (2021-2024)		
	Grand Abidjan		
	Nombre de caméras radars	-	110
	Interurbain		
	Nombre de caméras radars	-	185
	Formation des acteurs (2018-2024)		
	Nombre de conducteurs formés au CACR	-	10 514
	Nombre de gestionnaires d'entreprises de transports formés à l'ACP	-	2 611

Source : MT

EN MATIÈRE DES AFFAIRES MARITIMES



SITUATION EN 2011

En 2011, au sortir de la crise socio-politique que la Côte d'Ivoire a connue, l'ancrage institutionnel du secteur des Affaires Maritimes était la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires logée au sein du Ministère des Transports. À l'instar de l'ensemble des forces de défense et de sécurité, les infrastructures et équipements de sécurité et de sûreté maritimes et fluvio-lagunaire étaient fortement dégradées. Les investissements dans le secteur étaient quasiment inexistants. Des projets d'envergure n'ont pas été mis en œuvre notamment le

projet de Développement Intégré du Système Fluvio-lagunaire Ivoirien (DISFI). Ainsi, malgré les nombreux atouts dans le domaine maritime et fluvio-lagunaire, le secteur est resté sinistré face aux menaces. C'est dans ce contexte que la Côte d'Ivoire a initié l'élaboration de la première loi de programmation des forces de sécurité intérieure qui vise notamment le renforcement des capacités infrastructurelles et d'équipements dans plusieurs secteurs dont celui des Affaires Maritimes.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Programmation des Forces de Sécurité Intérieure et du renforcement des capacités des Affaires Maritimes :

Au titre des infrastructures

- Construction des arrondissements maritimes de San Pedro, de Grand-Lahou.
- Acquisition de 03 quais d'accostage (MRCC, Adiaké, Assinie).

Au titre des équipements

- Équipement du Centre Médical des gens de mer de Vridi.
- Acquisition de véhicules 4X4 et d'une cinquantaine de motos.
- Réhabilitation de la station de la radio côtière ;

- Acquisition de 05 zodiacs et 20 bateaux de 06 mètres et demi.
- Acquisition d'équipements de plongée sous-marines.
- Équipement du centre de santé de Vridi.
- Réhabilitation du centre MRCC.
- Création d'arrondissements maritimes (02 à Fresco et Bingerville) et d'antennes maritimes.
- Acquisition de 30 quads.

Au titre de la sûreté maritime

- À partir de l'année 2022, reprise du trafic maritime direct entre la Côte d'Ivoire et les États-Unis grâce à la certification des ports ivoiriens au Code International sur la sûreté des navires et des installations portuaires.



**Modernisation
des
infrastructures
portuaires et
de la flotte
nationale**



Renforcement de la sécurité et de la surveillance maritimes

PERSPECTIVES

- **Au titre du renforcement des infrastructures et des capacités des unités opérationnelles :** construction du siège des Affaires Maritimes ; lancement des travaux de construction de la Base Navale ; lancement des travaux de construction des Arrondissements Maritimes d'Adiaké, de Jacquerville et de Tabou ; achèvement des travaux de construction des Arrondissements Maritimes de San Pedro, Grand-Lahou, Fresco et Sassandra et des Antennes Maritimes d'Assinie et de Grand-Béréby ; la recherche de terrains pour la construction des Arrondissements Maritimes de Grand-Bassam ; renforcement du parc automobile par l'acquisition de véhicule de troupes et de service ; installation des quais d'accostage (Assinie, Adiaké, MRCC) ; production des livrets maritimes biométriques.
- **Au titre de la promotion du secteur maritime ivoirien :** réalisation d'une étude de faisabilité par une commission

comprenant des experts en transport maritime pour la création de la flotte nationale ; poursuite de la mise en œuvre du registre international pour l'immatriculation des navires ; organisation de conférences internationales en Côte d'Ivoire dans le domaine maritime ; poursuite de la réalisation du projet de navigabilité des voies d'eaux intérieures de la Côte d'Ivoire.

- **Au titre du renforcement du cadre institutionnel et réglementaire :** poursuite de l'élaboration des textes d'application du Code maritime et des conventions internationales pertinentes adoptées sous l'égide de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et des autres organisations internationales ayant une vocation maritime ; mise à jour des engagements financiers de la Côte d'Ivoire auprès des organisations maritimes régionales et Internationales compétentes en matière maritime et portuaire.

EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT ET D'ENTRETIEN ROUTIER



SITUATION EN 2011

En 2011, la Côte d'Ivoire disposait d'un réseau routier de 82 000 km de routes classées, dont 6 514 km de routes bitumées comprenant une voie autoroutière de 142 km reliant Abidjan à Singrobo et un réseau de voirie urbaine estimé à environ 4 000 km de voies bitumées sur l'ensemble du territoire national. Elle disposait également de 20 bacs de traversée et d'environ 4 600 ouvrages hydrauliques comprenant 327

ponts dont une dizaine d'ouvrages d'art sur les quatre grands fleuves du pays ; Cavally (1), Sassandra (3), Bandama (6), Comoé (4).

Le diagnostic du secteur à la sortie de la crise post-électorale en 2011 fait ressortir que 70% du linéaire de routes bitumées soit 4500 km était dégradés (avec une moyenne d'âge de 25 ans), dont 1 500 km en très mauvais état (avec une moyenne d'âge de 30 ans).

ÉTAT DES LIEUX DU PATRIMOINE EN 2011		Observations
Désignation des infrastructures	Quantité	
Routes bitumées	6 514 km	4 500 km dégradés (soit 70%), dont 1 500 km en très mauvais état
Autoroute (Abidjan – Singrobo)	142 km	Niveau de service juste acceptable
Voirie urbaine bitumée	4 000 km	Dont 80% à Abidjan et 10% à Yamoussoukro, avec un niveau de service passable
Ouvrages hydrauliques (dont 327 ponts)	4 600	
Bacs de traversée	20	
Routes en terre	76 000 km	

Source : MEER

Des faiblesses dans le financement de l'entretien routier ont été identifiées. Avant la réforme de 2001, les travaux d'entretien routier étaient assurés en régie par les services de l'Administration des Travaux Publics. À la suite de la réforme intervenue en 2001 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur des Transports en Côte d'Ivoire (CI-PAST), les travaux d'entretien routier ont été concédés au secteur privé avec la création de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) et du Fonds d'Entretien Routier (FER).

Le FER avait à sa création, un budget cible annuel de 40 milliards de FCFA. Cependant, de 2002 à 2011, le Fonds ne collectait que 10 à 12 milliards de FCFA par an. Ces ressources provenaient essentiellement de la

Taxe Spécifique Unique (TSU) sur les produits pétroliers à usage routier et des subventions de l'État sous forme de transfert en capital. Ainsi, le FER, principale source financière de l'entretien routier n'était pas en mesure d'assurer plus de 5% des besoins annuels estimés à environ 280 milliards par an.

À la sortie de crise, le Gouvernement a initié le premier Programme National de Développement (PND 2012-2015) dont l'objectif principal visait essentiellement pour le secteur routier, (i) la sauvegarde de l'existant à travers la réhabilitation ou le renforcement des sections routières dégradées et ensuite (ii) l'extension de ce réseau routier par la réalisation d'infrastructures de qualité pour faire de la Côte d'Ivoire un hub économique sous-régional.

BILAN DES RÉALISATIONS SUR LA PÉRIODE 2011-2024

Sur la période 2011-2024, l'engagement du Gouvernement à positionner la Côte d'Ivoire comme leader au plan sous-régional s'est concrétisé par les résultats tangibles enregistrés dans le secteur des infrastructures routières tant au plan institutionnel que dans les réalisations physiques. Les investissements consentis sur cette même période se chiffrent à plus de 4 000 milliards de FCFA. Ces investissements se sont réalisés à travers plusieurs sous-programmes :

- PER : Programme d'Entretien Routier
- PPU : Programme Présidentiel d'Urgence
- PND : Programme National de Développement

Au plan des réformes du secteur

Les principaux textes pris dans le cadre des réformes du secteur des infrastructures routières sont les suivants :

- la loi n° 2023-863 du 20 novembre 2023 portant classification et immatriculation des routes ;
- le décret n° 2018 - 484 du 16 mai 2018 portant réaménagement de la gestion de l'Entretien Routier ;
- le décret n° 2022 - 350 du 1er juin 2022 fixant les conditions d'installation ou de déplacement des réseaux divers dans le domaine public.

Réhabilitation et entretien régulier du réseau routier national



Acquisition d'équipements modernes pour les travaux publics

Au plan des réalisations physiques

À travers les différents PND 2012-2015, 2016-2020 et 2021-2025 (en cours), les investissements dans le secteur ont permis les réalisations ci-après :

N°	Infrastructures	BILAN Réalizations physiques	Localisations
1	Routes existantes	Renforcement de 1967 km de routes dégradées sur 4500 km de routes	Toute l'étendue du territoire
2	Autoroutes	Construction de 247 km d'autoroute neuve	Prolongement Autoroute du Nord / Autoroute Abidjan-Bassam
3	Routes neuves	Construction de 1927 km de routes neuves	Toute l'étendue du territoire
4	Ponts et échangeurs	Construction de 442 ponts et échangeurs (dont 49 projets spécifiques et 393 ouvrages construits dans les projets de routes)	Toute l'étendue du territoire
5	Voiries urbaines	Aménagement et bitumage de 966 km de voiries	Toute l'étendue du territoire
6	Routes en terre	Reprofilages lourds et légers de 71 248 km	Toute l'étendue du territoire

Source : MEER

SITUATION ET PERSPECTIVES

Avec la feuille de route 2025, le Gouvernement entend poursuivre sa marche vers le développement à travers des chantiers entamés. Il s'agit entre autres de :

N°	Infrastructures	SITUATION ACTUELLE	
		Désignations physiques	État des réalisations
1	Voie express Y4	Aménagement et bitumage de 28 km de voie express Y4 (sections Ebimpé-Autoroute du Nord et Autoroute du Nord-Carrefour Songon)	En cours
2	Autoroutes	Aménagement et bitumage de 30 km d'autoroutes (Carrefour Mondoukou – Carrefour Assouindé)	Achevée
3	Routes neuves	Aménagement et bitumage de 1 148,8 km de routes neuves	En cours
4	Routes existantes	Renforcement de 176 km de routes existantes	En cours
5	Ponts et échangeurs	Construction d'un échangeur (carrefour Akwaba) et 15 ouvrages mixtes (dont les 3 échangeurs du boulevard KOFFI Gadeau, l'échangeur du carrefour FAYA, l'échangeur du carrefour de Koumassi)	En cours
6	Voiries urbaines	Aménagement et bitumage de 59 km de voiries urbaines	En cours

Source : MEER

En 2025, de nouveaux chantiers inscrits au titre du PND 2021-2025 sont prévus être lancés. Il s'agit entre autres des projets d'un linéaire global de 1 241,5 km dont :

N°	Infrastructures	Désignations et localisations
1	Autoroutes	• Construction de l'autoroute Bouaké – Darakokaha de (54,4 km)
2	Routes interurbaines	• Aménagement et bitumage de la route Nassian – Yaga – Kotouba (55 km) ; • Bitumage de la route Korhogo – M'Bengué (75 km) ; • Bitumage de la route Man – Kouibly (46 km) ; • Bitumage de la route Guiglo – Taï (86 km) ; • Aménagement et bitumage de la route Varalé – Kalamon – Frontière Burkina Faso (30 km) ; • Aménagement et de bitumage de la route Dianra – Bouandougou (113 km).
3	Routes existantes à renforcer	• Renforcement de la route Ouangolodougou-Frontière Mali (100 km) ; • Renforcement de la route Ouangolodougou-Frontière Burkina (30 km) ; • Renforcement de la route Aboisso - Akressi (32 km) ; • Renforcement de la Route Bondoukou – Bouna (165 Km) ; • Renforcement de la Route Katiola – Dabakala (86 km) ; • Renforcement de la Côte, section Grand Béréby – Tabou (58 km) ; • Renforcement de la section San Pedro - Soubré -Issia (216 km).
4	Voiries urbaines des villes de l'intérieur du pays	• Les travaux de bitumage de 55 Km dans les localités de l'ouest du pays (Duekoué, Bangolo, Sangouiné, mahapleu, Danané, Zouan Hounien, Toubou, Ouaninou, Koro) ; • Bitumage de 30 Km dans les localités traversées par le projet de renforcement des sections (Ouangolodougou – Frontière Mali et Ouangolodougou – Frontière Burkina Faso).
5	Ponts à l'intérieur du pays	• Construction de 22 ponts mixtes dont la longueur varie entre 30 et 80 mètres répartis sur l'étendue du territoire.
6	Routes rurales	• Reprofilage de plus de 40 000 km de pistes rurales à travers le programme Social du Gouvernement et le projet de Connectivité Rurale (PCR) financé par la Banque mondiale ; • Construction de 135 dalots dans les zones enclavées financée par la BAD.

Source : MEER

**Amélioration
des standards
techniques et
de sécurité
routière**

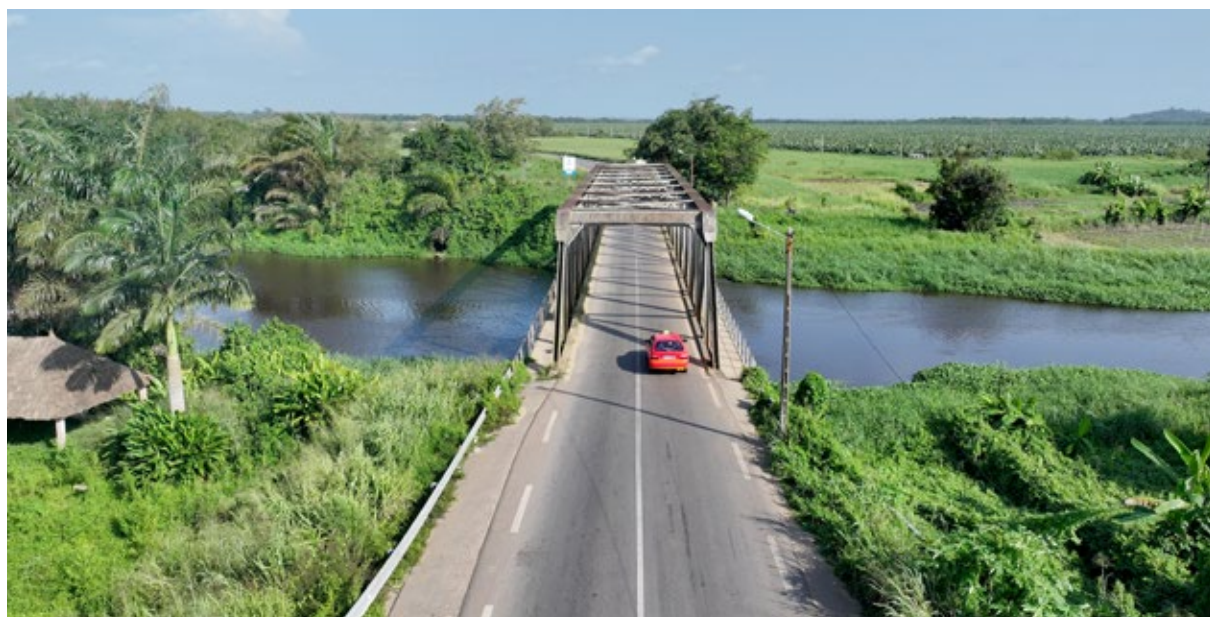


CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011 / 2024)

Indicateurs	2011	2024
Routes bitumées	6 514 km	8 500 km
Autoroutes	142 km	400 km (en 2025)
Voirie urbaine bitumée	4 000 km	4 966 km
Ponts et échangeurs	327	769

Source : MEER





EN MATIÈRE D'HYDRAULIQUE, D'ASSAINISSEMENT ET DE SALUBRITÉ



SITUATION EN 2011

En 2011, la Côte d'Ivoire sortait d'une grave crise post-électorale qui avait fortement fragilisé les infrastructures hydrauliques, d'assainissement et de salubrité. Le secteur de l'eau potable était confronté à des déficits structurels préoccupants, notamment dans les grands centres urbains et les villes de l'intérieur.

Dans le District d'Abidjan, la demande quotidienne en eau potable atteignait 500 000 m³, alors que la production disponible ne dépassait pas 350 000 m³, laissant un déficit d'environ 150 000 m³ par jour. À l'intérieur du pays, des villes majeures telles que Bouaké, Korhogo, Daloa ou Man ont connu des interruptions prolongées dans la distribution de l'eau, avec des déficits allant de 30% à 75% selon les localités.

En milieu rural, la couverture en systèmes hydrauliques restait insuffisante :

- L'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) affichait un taux de couverture de 63%, avec un déficit de plus de 13 000 systèmes.
- L'Hydraulique Villageoise (HV), qui concerne les petites localités, atteignait un taux de couverture de 47% seulement.

En matière d'assainissement, la situation était tout aussi préoccupante. Seule Abidjan disposait d'un réseau d'assainissement partiel. Le taux d'accès national à un système d'assainissement amélioré se limitait à 18% (31,6% en milieu urbain et 6,8% en milieu rural), et 33,1% de la population pratiquait encore la défécation à l'air libre.

Enfin, le secteur de la salubrité ne bénéficiait d'aucune politique nationale intégrée et les villes, à l'exception d'Abidjan, ne disposaient pas d'infrastructures modernes de gestion des déchets solides.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2024

1. Eau potable

Sur le plan institutionnel, l'État a engagé en 2012 le vaste programme « Eau Pour Tous », doté de 1 320 milliards de FCFA, afin de généraliser l'accès à l'eau potable. En 2018, la création du Ministère de l'Hydraulique, puis en 2023 du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS), a permis de mieux coordonner les interventions, de mettre en place une Stratégie pour l'atteinte des ODD6, puis de lancer un plan opérationnel 2025-2030 de plus de 3 700 milliards de FCFA.

Sur le terrain, des investissements massifs ont été réalisés (environ 1 225 milliards de FCFA ont été mobilisés pour renforcer les capacités du secteur).

Dans le District d'Abidjan

489 milliards de FCFA investis, portant la production de 350 000 m³/j en 2011 à 1 004 944 m³/jour en 2024, soit une hausse de 87%. Parmi les projets phares :

- la station de traitement de La Mé, avec ses extensions successives, a permis de produire plus de 240 000 m³ supplémentaires par jour, pour un coût global de 212 milliards de FCFA ;
- le projet Songon-C2D a mobilisé 40 milliards de FCFA pour capter et traiter l'eau des forages de la commune de Songon, renforçant l'alimentation des zones périphériques ;
- le renforcement de l'alimentation à partir des nappes du Sud-Comoé, réalisé en deux phases, a ajouté près de 100 000 m³/jour à la capacité de la ville (près de 100 milliards de FCFA investis) ;
- des extensions et modernisation du réseau ont été menées dans des communes comme Yopougon, Cocody, Abobo, Port-Bouet/Gonzagueville et Bingerville, avec la construction de nouveaux châteaux d'eau, notamment celui de Ndotré d'une capacité de 5 000 m³ (4,7 milliards de FCFA), d'Abobo Avocatier, etc.



Extension de l'accès à l'eau potable et aux réseaux d'assainissement



La production quotidienne d'eau potable est passée de 350 000 m³/jour en 2011 à 1 004 944 m³/jour en 2024

À l'intérieur du pays

Le Gouvernement a investi 654 milliards de FCFA pour améliorer la production et la distribution d'eau potable dans plus de 500 localités.

- À Bouaké, un projet majeur a permis de sécuriser l'approvisionnement de la ville, pour un investissement de 187 milliards de FCFA.
- Des systèmes modernes ont été déployés à Gagnoa, Sinfra, Bouna, Bondoukou, Adzopé et dans les localités accueillant la CAN 2023 (San Pedro, Yamoussoukro, Korhogo), pour un total supérieur à 150 milliards de FCFA.
- Le projet des 12 villes, financé à hauteur de 152 milliards de FCFA, a permis de doter ces villes de systèmes modernes d'adduction d'eau potable.

En milieu rural

Les efforts ont permis la réhabilitation de plus de 21 000 Pompes à Motricité Humaine (PMH) sur tout le territoire (17,7 milliards de FCFA) et la création de nombreux forages et systèmes solaires dans les zones Café-Cacao et Coton-Anacarde.

Plus de 300 localités ont été équipées en systèmes HVA et PMH grâce à des financements conjoints (État, BID, UEMOA, autres partenaires techniques).

Réhabilitation des stations de traitement et modernisation des réseaux

2. Assainissement et drainage

Plusieurs projets structurants ont été lancés pour moderniser le réseau d'Abidjan et étendre les services dans les villes secondaires :

- le Programme d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) (188 milliards de FCFA) ;
- le Programme d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage de la Ville d'Abidjan (PADSAD) (61 792 911 951 de FCFA) ;
- des activités d'exploitation et d'entretien des ouvrages ont permis d'améliorer la gestion des eaux pluviales réduisant ainsi les effets néfastes des inondations. En matière d'atténuation des risques d'inondation, ce sont au total 7 000 000 m³ de produits de curage évacués entre 2011 et 2024.
- outre les 6 stations de traitement de boue de vidange (STBV) déjà fonctionnelles (Korhogo, San-Pedro, Bouaké, Katiola, Anyama et Koumassi), 15 STBV dont 14 (Abengourou, Bassam, Bingerville, Bondoukou, Bouaké, Daloa, Daoukro, Dimbokro, Gagnoa, Man, Odienné, Séguéla, Songon, Soubré) en cours de réalisation dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Gestion des Matières de Vidange (PAGEMV) dans le District d'Abidjan et dans 11 Chefs-lieux de région de la Côte d'Ivoire (31 341 625 460 FCFA) et 1 par l'ONAD. Ce qui portera à 21, le nombre de STBV fonctionnelles d'ici à fin 2026 avec une capacité de traitement total d'environ 3 700 m³/j.

En terme de réalisations

- 26 études de schémas directeurs d'assainissement et de drainage réalisées ;
- 633 km linéaires de réseaux eaux usées réalisés ;
- 194 km linéaires de réseaux eaux pluviales réalisés ;
- 3 bassins tampon ;
- 3 stations de pompage (Anador (Abobo), Blockhaus (Cocody), Sirène (Port-Bouët))
- 6 barrages écrêteurs de crue fonctionnels et 2 en cours de construction ;
- 6 stations de traitements de boue de vidanges construites et fonctionnelles à Korhogo, San Pedro, Bouaké, Katiola, Anyama et à Koumassi-Digue (Station compacte).

Par ailleurs, ces projets structurants ont contribué à lutter contre les inondations et renforcer le réseau de drainage des eaux pluvieuses à Abidjan. On pourrait citer :

- le Projet d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Bassin Versant du Gourou qui a permis la suppression des inondations au carrefour de l'Indénié, et l'amélioration significative du drainage du bassin du Gourou et de la qualité des eaux de la baie de Cocody ;
- le Projet d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de Vie du District Autonome d'Abidjan (PAACA) qui consolide les acquis de la mise

en œuvre du Projet de Gestion Intégrée du Bassin Versant du Gourou-Phase d'urgence et permettra aussi l'amélioration du cadre de vie des populations du District Autonome d'Abidjan ;

- le Projet d'Assainissement de la Commune de Yopougon (PACY), qui renforce la résilience de la Commune de Yopougon dans la lutte contre la dégradation et la pollution de l'environnement.

En matière d'outils de gouvernance, il est à noter :

- une lettre de politique sectorielle d'assainissement et de drainage en Côte d'Ivoire. Cette lettre a défini les orientations, politiques et stratégies de développement sur la période 2015-2030 du secteur de l'assainissement et du drainage ;
- la rédaction du Code de l'Assainissement et du Drainage qui permet de regrouper tous les textes relatifs à l'assainissement en un seul texte.

En milieu rural

2 156 latrines dotées de dispositifs de lavages des mains et d'espaces aménagés pour la gestion de l'hygiène menstruelle de la jeune fille ont été construites dans 360 écoles : plus de 35 000 élèves dont 15 520 filles et 1 425 enseignants dont 465 femmes ont été impactés.

3. Salubrité

Le secteur de la salubrité en Côte d'Ivoire est structuré autour de la Politique Nationale de Salubrité et du Programme National de Gestion des Déchets Solides (PNGDS) lancé en 2018 à Abidjan. Ce programme a permis :

- la modernisation de la gestion des déchets solides à travers la mise en place des délégations des services publics de propreté dans le District Autonome d'Abidjan et dans les villes de l'intérieur du pays ;
- la construction et exploitation d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets dans le District Autonome d'Abidjan et dans les villes de l'intérieur du pays ;
- la réhabilitation de la décharge sauvage d'Akouédo en un parc urbain ;
- la sensibilisation des populations au changement de comportement à travers les opérations « Grand Ménage » et « Semaine Nationale de la Propreté ».

Par ailleurs, des efforts ont été consentis pour renforcer le cadre institutionnel et réglementaire avec principalement la mise en œuvre du Code de l'Hygiène et de la Salubrité.

Quelques indicateurs

Indicateurs	2011	2024
Nombre de localités bénéficiant du service public de propreté	14	25
Infrastructures modernes de gestion des déchets	-	07
Quantité de déchets collectés et écologiquement éliminés (tonnes)	672 687,16	26 200 966,39
Nombre de communes bénéficiant de soutien en matériel de salubrité	-	176
Nombre de communes bénéficiant annuellement des opérations de salubrité	13	64

Source : MINHASS

**Lutte contre
l'insalubrité
et promotion
de l'hygiène
publique**



SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Grâce aux investissements réalisés, la production d'eau potable à Abidjan couvre désormais largement les besoins, réduisant grandement les pénuries récurrentes. Dans les villes de l'intérieur et en milieu rural, les déficits ont été réduits de façon notable, et des milliers de ménages ont bénéficié de branchements sociaux subventionnés.

Toutefois, des efforts restent à faire en vue de l'amélioration de l'efficacité technique notamment par le renouvellement des réseaux de distribution qui sont de plus en plus vieillissants.

L'accès national à un assainissement amélioré a progressé pour atteindre 37% en 2024, tandis que la défécation à l'air libre a reculé à 19%.

Les perspectives reposent sur le plan 2025-2030 qui vise :

- un accès universel à l'eau potable ;
- la généralisation des réseaux d'assainissement dans toutes les grandes villes ;
- l'achèvement du maillage national des Centres de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et infrastructures de salubrité.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2024)

Indicateurs	2011	2024
Production eau potable Abidjan	350 000 m³/j	1 004 944 m³/j
Taux de couverture HU/HVA	55%	65%
Taux de couverture HV	47%	63%
Accès national à l'assainissement amélioré	18%	37%
Accès à l'assainissement amélioré en urbain	31,6%	50%
Accès à l'assainissement amélioré en rural	6,8%	20%
Défection à l'air libre	33,1%	19%
Localités avec station traitement des boues de vidange	-	6
Taux de traitement des boues de vidange en milieu urbain	-	13,4%

Source : MINHASS







EN MATIÈRE DES MINES, DE PÉTROLE ET D'ÉNERGIE



ÉTAT DES LIEUX EN 2011

1. Secteur des mines

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel minier avéré, mais encore peu exploré et exploité. La flambée du cours observée entre 2000 et 2010 a engendré l'orpaillage illicite.

Les principales caractéristiques du secteur minier à fin 2011 :

- une base de données géologique obsolète ; les cartes géologiques les plus récentes sont de 1996 ;
- une infrastructure géoscientifique inexistante ; les données géophysiques datent de 1974 ;
- un cadre juridique et réglementaire inadapté et peu attractif ;
- une absence du Cadastre minier ;
- un phénomène d'orpaillage illégal en pleine croissance ;
- un embargo sur le diamant.

2. Secteur des hydrocarbures

La Côte d'Ivoire vise à transformer son secteur des ressources extractives et énergétiques pour devenir un hub majeur en Afrique de l'Ouest. En 2022, ce secteur a contribué à 2,9 % du PIB et devrait atteindre 3,1 % en 2023. L'objectif est d'atteindre le statut de nation à revenu intermédiaire supérieur d'ici 2030, tout en assurant des retombées durables pour la population.

Les principales caractéristiques du secteur minier à fin 2011 :

- un cadre institutionnel non adapté ;

- un bassin sédimentaire non attractif comparé à celui du Ghana ;
- une formation académique non adaptée ; une situation financière de la SIR très préoccupante.

3. Secteur Énergie

En 2011, le secteur de l'électricité présentait plusieurs défis majeurs dus en grande partie au manque d'investissements structurants durant la décennie de crise (2001 à 2010).

Au nombre de ces défis figurent la saturation quasi-total de l'ensemble des installations et une situation financière très préoccupante.

Les principales caractéristiques du secteur de l'électricité à fin 2011 :

- 1 391 MW de capacité de production installée, dont 787 MW de thermique (57%) et 604 MW d'hydraulique (43%) ;
- un équilibre très instable entre l'offre et la demande entraînant un taux de perte élevé avoisinant 7% de pertes techniques sur les réseaux HTA et BT et 22% de pertes non techniques ;
- 4 478 km de Réseau Haute Tension (225 kV et 90 kV) ;
- 45 postes sources (225/90 KV) ;
- 2 851 localités électrifiées.
- Taux Moyen de Coupure (TMC) : 26,13 heures en 2024 contre 47,25 heures en 2011 ;
- Nombre de barrages : 6 (2011) à 8 (2025)



En 2011, la situation financière de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) était critique, compromettant la chaîne de valeur nationale

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

Sur la période 2011-2024, le Gouvernement s'est engagé à positionner la Côte d'Ivoire comme le hub énergétique de la sous-région et à faire du secteur minier le deuxième pilier du développement, Cela a nécessité des réformes courageuses qui ont pris en compte des exigences de l'Initiative Internationale sur la Transparence dans les Industries Extratives (ITIE) et surtout les investissements massifs avec une ouverture au secteur privé.

1.Secteur Énergie

Au plan des réformes du secteur

Seize (16) textes ont été adoptés dans le cadre des réformes du secteur dont trois principaux textes structurants :

- la loi n° 2014-132 portant code de l'électricité relatif à l'organisation en segments de la gestion du secteur de l'électricité et l'ouverture à la concurrence de la gestion de certains segments ;
- l'ordonnance n° 2018-809 du 24 octobre 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds pour le Programme Électricité Pour Tous (Fonds PEPT) ;
- le décret n° 2016-1131 du 21 décembre 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME).

Au plan des réalisations physiques à fin 2024

À travers les différents PND 2012-2015, 2016-2020 et 2021-2025 (en cours), d'importants investissements ont permis au secteur de l'électricité de mieux répondre à la croissance de l'économie du pays :

- 3 019 MW de capacité de production installée contre 1 391 MW, soit une hausse de 117% - dont 1 998 MW de thermique (66%) et 991 MW d'hydraulique (33%) et 30 MW de Solaire (1%) ;
- 7 700 km de Réseau de transport Haute Tension contre 4 478 km en 2011 soit une hausse de 71,95% ;
- 67 089 km de réseau de distribution (34 656 km en HTA et 32 433km en BT) contre 36 101 km en 2011 soit une augmentation de 85,83% ;
- 19 582 km en HTA et 16 519 km en BT, soit une hausse de 85,83% ;
- 74 postes sources (225/90 KV) contre 45 en 2011, soit une hausse de 64,44% ;
- 8 690 localités électrifiées contre 2 851 en 2011 soit une hausse de 204,80% ;

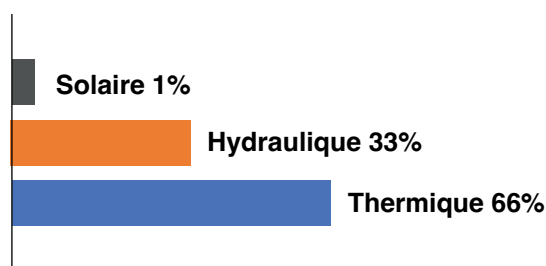
4 587 952 ménages ayant un abonnement électrique contre 1 111 533 en 2011

Au plan des indicateurs du secteur

- un Temps Moyen de Coupure (TMC) de 26,13 heures contre 47 heures en 2011 ;
- un rendement global du système électrique ivoirien qui s'établit à 84,76% contre 71% en 2011 soit une augmentation de 13,76 points ;
- un taux de desserte (rapport des ménages ayant un abonnement électrique sur le nombre total des ménages) de 70,80% contre 23.3% en 2011 soit une hausse de 47,5 points.

95,67% des localités électrifiées en juin 2025 contre 33,1% en 2011

Répartition de la capacité de production



Source : MMPE

2 millions de ménages ont bénéficié d'un abonnement à 1 000 FCFA grâce au PEPT contre un tarif normal de 150 000 FCFA



Modernisation des infrastructures d'exploitation et de distribution

59,124
tonnes d'or brut produites
en 2024 contre 12,35
tonnes en 2011

2. Secteur Minier

Au plan des réformes du secteur

Quatre (04) textes ont été adoptés dans le cadre des réformes du secteur :

- l'adoption du code minier de 2014 (loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier) avec ses textes subséquents adoptés en 2024 ;
- la création de 19 Comités de Développement Local Minier (CDLM) ayant pour vocation de contribuer au développement économique et social des localités impactées par les exploitations minières ;
- la révision du Code minier 2014 en cours, intégrant le renforcement du Contenu Local ;
- l'atelier d'encadrement des artisans miniers, soutenu par la mise en place d'une dizaine de chantiers-écoles. Ce renforcement des capacités techniques et opérationnelles vise à transmettre aux artisans miniers les outils et rudiments nécessaires pour la pratique de l'exploitation minière à petite échelle pour qu'elle puisse passer d'une activité illégale à une activité minière légale et respectueuse de l'environnement.

Au plan des réalisations physiques à fin 2024

Le secteur des Mines connaît un essor significatif. De 2011 à 2024, la Côte d'Ivoire est passée de 03 mines à 22 mines, soit 19 nouvelles mines, soit une hausse de 633%.

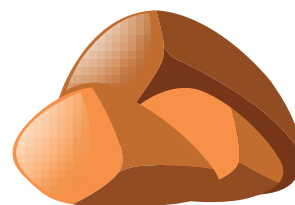
Le niveau d'évaluation ITIE est de 100%.

Au plan des indicateurs du secteur 2024

- La production de l'année 2024 d'or brut est 59,124 tonnes contre 12,35 tonnes en 2011 soit une hausse 378,7%.

La production de manganèse en 2024 est passée à 1 033 405,082 tonnes contre 41 000 tonnes en 2011, soit un accroissement total de 2420% avec un taux moyen annuel d'accroissement de 28% depuis 2017.

- La production de nickel est passée en 2024 à 1 482 753 tonnes contre une production quasi-nulle en 2011, avec un taux moyen annuel d'accroissement de 22% depuis 2017.
- La production de bauxite est passée en 2024 à 607 675 tonnes contre une production inexistante en 2011.



1 482 753
tonnes de Nickel produites en 2024
contre une production quasi nulle
en 2011

Au plan de l'impact sur les populations

Au niveau des réalisations communautaires :

- le nombre d'emplois créés dans les mines en 2024 est passé de 16 325 contre 6 650 en 2015 soit une hausse de 145,48% ;
- les fonds dédiés aux Comités de Développement Local Minier (CDLM) se chiffrent à 17 546 171 744,06 FCFA en 2024 contre 1 816 082 875,53 en 2014 avec un accroissement de 866%.

Ces fonds ont servi à la réalisation d'infrastructures de base au profit des communautés impactées. Il s'agit notamment de 229 salles de classe, 4 054 table-bancs fournies, 122 logements pour les enseignants et personnel de santé, 23 centres de santé réalisés ; 04 châteaux d'eau réalisés ; 02 collèges réalisés ; 04 foyers des jeunes construits ; et de nombreuses autres infrastructures réhabilitées et mises en service.

3. Secteur hydrocarbures

Au plan des réformes du secteur

Plus de 20 textes ont été adoptés dans le cadre des réformes du secteur des hydrocarbures, dont les cinq (5) textes majeurs ci-dessous :

- la loi n° 2022-408 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières ;

- ordonnance n° 2012-369 du 18 avril 2012 modification de la loi n° 96-669 du 29 août 1996 portant code pétrolier ;
- ordonnance n° 2018- 643 du 1er août 2018 instituant la taxe de soutien au développement de l'activité de raffinage ;
- décret n° 2023-441 portant modalités d'application de la loi n° 2022-408 du 13 juin 2022 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières ;
- décret n° 2013-220 du 22 mars 2013 portant modification du décret n° 2005-04 du 6 janvier 2005 fixant les spécifications des produits pétroliers.

Au plan des réalisations physiques à fin 2024

- 2012 : découverte du champ gazier et pétrolier "Paon" dans le bloc CI-103 ;
- 2021 : découverte du champ gazier et pétrolier Baleine dans le bloc CI-101 ;
- 2022 : découverte du champ gazier et pétrolier Baleine dans le bloc CI-802 ;
- 2023 : découverte du champ gazier et pétrolier Calao dans le bloc CI-205.

Promotion des investissements dans les secteurs minier et pétrolier



Au plan des indicateurs en 2024

- La production de pétrole en 2024 était de 44 139 barils par jour contre une production de 33 989 barils par jour en 2011, soit une hausse de la production de 29,86%. Cette performance est imputable à la mise en production du Champ Baleine et aux bonnes performances réalisées sur les autres blocs en production.
- La production nationale de gaz naturel en 2024 était de 262,110 millions de pieds cubes par jour (Mpc/j) contre une production de 172 millions de pieds cubes par jour en 2011, soit une hausse de la production de 52,39%. Cette performance est imputable à la mise en production du Champ Baleine et aux bonnes performances réalisées sur les autres blocs en production.
- La quantité annuelle de brut traitée en 2024 par la SIR était de 3 312 KTM contre 1 904 KTM en 2011, soit une augmentation du volume traité de 65,76%.
- Le nombre de stations-services en 2024 était de 1 516 en 2024 contre 590 en 2011, soit une augmentation du nombre de stations de 157% sur la période.
- Capacité de stockage GPL en 2024 était 31 551 TM, contre 8 141 TM en 2011 soit une augmentation des capacités de 287%.
- Les capacités de réception GPL par navire était de 25 800 TM en 2024 contre 7 285 TM en 2011, soit une hausse de 254%.



La capacité de Brut traité par la SIR était 3 312 K tonnes métriques (KTM) en 2024, contre 1 904 KTM en 2011



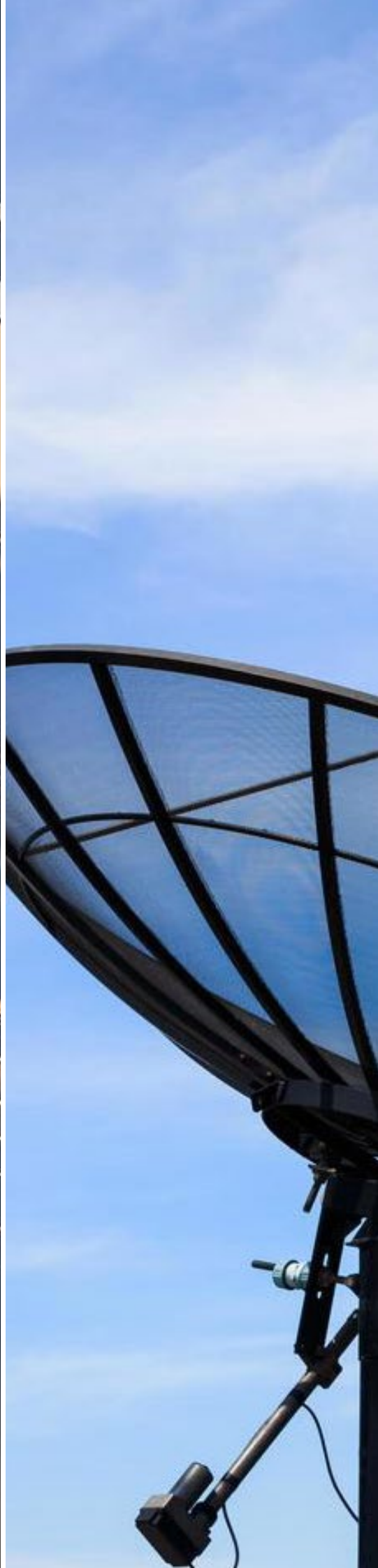
CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2024)

Chiffres Clés du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie	2011	2024
1. Secteur Electricité		
Caractéristiques		
Capacité de production (MW)	1 391	3019
Longueur réseau Haute Tension (Km)	4 478	7 700
Nombre de Poste source (HTB/HTA)	45	74
Nombre de Localités Electrifiées	2 851	8 690
Nombre de ménages ayant un abonnement	1 111 533	4 587 952
Indicateurs		
Taux de couverture (en%)	33,1%	95,67 (juin 2025)
Taux de desserte (en%)	23,30%	70,8%
Temps moyen de coupure TMC	47,25	26,13
Rendement global du réseau électrique (en%)	71,25	84,33
2. Secteur des Mines		
Nombre de mines en exploitation	3	22
Production Or Brute (Tonnes)	12,3	59,124
Production de manganèse (Tonnes)	41 000	1 033 405
Production de nickel (Tonnes)	379,766 (2017)	1 482 753
Production de Bauxite (Tonnes)	272,294 (2020)	607 675
Impact Social Direct		
Nombre d'emplois créés	6 650 (2015)	16 325
Investissement des Comités de Développement Local Minier (en milliards de FCFA)	0,775 (2014)	10,181
3. Secteur Hydrocarbure		
Production de Pétrole Brut (b/j)	33 989	44 139
Production Nat de gaz naturel (Mpc/j)	172	262,110
Quantité Raffinée (SIR) (KT)	1 998	3312
Nombre de stations en service	590	1516
Capacité de Stockage GLP (TM)	8 141	31 551
Capacité de réception GLP par Navire (TM)	7 285	25 800

Source : MMPE

9

COMMUNICATION ET TRANSITION NUMÉRIQUE





CHIFFRES CLÉS



COMMUNICATION

Couverture TNT

0% (2011)

96%

(2024)

Classement mondial RSF sur la
liberté de la presse159^{ème} (2011)**64^{ème}**

(2025)

Couverture RTI 1 et RTI 2

Environ 60% (2011)

96%

(2024)

Taux de passage à la TNT en
HD (chaînes nationales)

0% (2011)

100%

(2024)

pour RTI 1, RTI 2 et LA 3



TRANSITION NUMÉRIQUE

Taux de pénétration
Internet

Moins de 2% (2011)

40,7%

(2024)

Taux de pénétration
mobile

75% (2011)

185%

(2024)

Nombre d'abonnements
Internet

200 000 (2011)

34.503.317

(2024)

Nombre d'abonnements
mobiles

16,7 millions (2011)

60 539 852

(2025)

Linéaire de fibre
optique**31 604 km**

(2024)

Contribution de l'économie
numérique au PIB

2% (2011)

4-5%

(2024)

Nombre d'abonnements
téléphonie fixe**244 465**

(2025)

Nombre d'abonnements
Mobile Money**27 713 683**

(2025)

Nombre d'abonnements
Internet fixe**528 488**

(2025)

Nombre d'abonnements
Internet mobile**35 504 115**

(2025)

EN MATIÈRE DE COMMUNICATION



SITUATION EN 2011

En 2011, le secteur de la Communication et des Médias en Côte d'Ivoire se caractérisait par :

- un cadre législatif et réglementaire peu adapté aux enjeux modernes de la communication et des médias ;
- une faible couverture audiovisuelle nationale, limitée par la diffusion analogique ;
- des Infrastructures obsolètes et peu adaptées aux évolutions technologiques ;
- un financement insuffisant des acteurs du secteur et une faible professionnalisation des opérateurs des médias ;
- une régulation de la presse et de l'audiovisuel encore embryonnaire, limitant la liberté de la presse et la transparence.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

Depuis 2011, le Gouvernement a engagé une réforme ambitieuse pour moderniser ce secteur stratégique de la Communication et des Médias, avec des avancées majeures sur les plans institutionnel, juridique, infrastructurel et technologique.

Modernisation des médias publics et infrastructures de diffusion





1. Renforcement des mécanismes de subvention et de financement

- 2011 : création du Fonds de Soutien au Développement de la Presse (Ex-PSDP)
- 2022 : création de l'Agence de Soutien au Développement des Médias (ASDM), Élargissement de l'aide publique à l'ensemble de l'écosystème des médias
- Arrêté n° 001 /MICOM/CAB du 19 octobre 2021 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité du contrôle de la gestion du Fonds de Solidarité mensuelle de 250 000 FCFA est attribuée à 50 journalistes professionnels seniors, vulnérables. Montant total de la rente viagère attribué depuis 2021 : 735 500 000 de FCFA.

2. Renforcement des capacités opérationnelles et techniques

- 2011 : 287 millions de FCFA d'intervention à l'endroit du secteur de la presse (Formation et équipement)
- 2025 : 2 679 millions d'intervention à l'endroit de l'écosystème des médias (Formation, équipement et projets structurants).

3. Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire

Renforcement du cadre institutionnel :

- 2011 : création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).
- 2013 : création de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP).
- 2017 : création de la société d'État dénommée Société Ivoirienne de Télédiffusion (IDT)
- 2017 : création de l'Autorité Nationale de la Presse (ANP).
- 2022 : création de l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM).

Renforcement du cadre légal :

- Loi n°2022-978 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse.
- Loi n°2022-979 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle.
- Loi n° 2020-522 du 16 juin 2020 portant régime juridique de la communication publicitaire.

- Loi n° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public.
- 2019 : exonération de droits de douanes et de la TVA sur les équipements nécessaires à la réception du signal de la TNT.
- Décret n° 2019-419 du 15 mai 2019 a été pris fixant le montant plafond des équipements de la TNT.
- 2020 : le décret n°2020-642 du 19 août 2020 portant adoption du schéma national d'arrêt de la diffusion analogique et le basculement vers la TNT a été adopté.

4. Renforcement de la confiance dans les produits médiatiques

- 2021 : création de 08 nouvelles émissions sur RTI2 et Fréquence 2.
- 2022 : modernisation des infrastructures (RTI, ISTC, Fraternité Matin).
- 2022 : 17 pylônes et centres émetteurs FM réhabilités et 2 reconstruits.

5. Déploiement de la TNT

- 2018 : autorisation de 4 éditeurs de chaînes TNT et 2 opérateurs de bouquets TNT.
- 2021 : extinction du signal analogique.
- 2021 : passage à la HD pour RTI 1, RTI 2 et LA 3.

6. Intégration des Émergences et de l'Intelligence artificielle (IA)

- 2022 : élaboration du Programme national du développement des nouveaux médias.
- 2023 : création de la Direction du Développement des Nouveaux Médias.
- 2023 : 6 220 personnes formées et sensibilisées à l'utilisation responsable des réseaux sociaux (phase pilote).
- 2024 : signature d'un protocole d'accord avec l'ambassade des USA dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information.
- 2025 : signature d'un protocole d'accord entre le Ministère de la Communication et l'Union Européenne/GIZ pour le projet Renforcer la résilience de l'information en Afrique.
- 2025 : 49 081 personnes sensibilisées dans 44 communes de la Côte d'Ivoire à l'utilisation responsable des réseaux sociaux.

7. Démantèlement des dispositifs publicitaires irréguliers (Panneaux publicitaires détruits)

- 2025 : 3 917 dispositifs réguliers ont été dénombrés sur 5 000 identifiés dans douze (12) communes du district d'Abidjan, soit un pourcentage de 78,34%.





8. Formation et Insertion socioprofessionnelle

- 2018 : reconnaissance des diplômes de l'ISTC par le CAMES.
- Évolution de l'effectif des étudiants en cours du jour/soir : 2012-2013 : 740 ; 2024-2025 : 1014.
- Évolution du taux d'insertion socioprofessionnelle des étudiants de l'ISTC Polytechnique : 2012-2013 : 63,41%, 2023-2024 : 85,51%.

9. Développement des nouveaux médias

- 2022 : élaboration du Programme national du développement des nouveaux médias.
- 2023 : création de la Direction du Développement des Nouveaux Médias.

- 2023 : 6 220 personnes formées et sensibilisées à l'utilisation responsable des réseaux sociaux (phase pilote).
- 2024 : signature d'un protocole d'accord avec l'ambassade des USA dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information.
- 2025 : signature d'un protocole d'accord avec l'Ambassade de France en matière de formation, d'éducation aux médias et de lutte contre la désinformation.
- 2025 : 49 081 personnes sensibilisées dans 44 communes de la Côte d'Ivoire à l'utilisation responsable des réseaux sociaux.



Promotion de la liberté de la presse et régulation professionnelle

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

La période 2011-2025 a permis à la Côte d'Ivoire de réussir une profonde mutation de son secteur de la Communication et des Médias, renforçant la transparence, l'accès à l'information et l'efficacité des infrastructures, tout en améliorant considérablement l'image du pays à l'international. L'intégration des innovations technologiques, notamment l'intelligence artificielle, ouvre de nouvelles perspectives pour un secteur résolument tourné vers l'avenir.

Fort des acquis enregistrés sur la période 2011-2025, le secteur de la Communication et des Médias en Côte d'Ivoire se projette vers une nouvelle dynamique, résolument tournée vers l'innovation, la professionnalisation et l'influence régionale.

ÉVOLUTION DES CHIFFRES CLES ENTRE 2011 ET 2024

Indicateurs	2011	2024
Couverture TNT	Non déployée	96%
Couverture RTI 1 et RTI 2	Environ 60%	96%
Couverture Radio-CI	Faible, non précisée	39,68%
Couverture Fréquence 2	Faible, non précisée	44,17%
Classement liberté de la presse (RSF)	159 ^e mondial	64 ^e mondial (2025)
Sanctions médias audiovisuels (HACA)	Donnée non disponible	34 sanctions
Loi sur la presse / audiovisuel / pub	Anciennes ou inexistantes	3 nouvelles lois majeures
Taux de passage à la TNT en HD (chaînes nationales)	-	100%
Nombre de formations médias financées (FSDP)	Peu ou pas documenté	140 professionnels formés
Appui au secteur presse / média (ASDM)	287 millions FCFA	2 679 millions FCFA
Pylônes et émetteurs FM réhabilités	Non engagé	17 réhabilités, 2 construits

Source : MCOM

EN MATIÈRE DE TRANSITION NUMÉRIQUE ET DE DIGITALISATION



SITUATION EN 2011

À la suite de la crise post-électorale de 2011, les secteurs de l'économie numérique et de la poste en Côte d'Ivoire faisaient face à plusieurs défis majeurs, malgré les initiatives de développement et de modernisation. Ces défis concernaient entre autres :

- la pénétration limitée de l'Internet et infrastructures insuffisantes ;
- les prix élevés des services et pénurie de matériel et d'équipements ;
- insuffisance de compétences numériques et inégalités d'accès à la formation ;
- la régulation insuffisante et absence de politique numérique claire ;

- la cybersécurité précaire et retard dans le développement de l'e-commerce ;
- les limites des services bancaires postaux ;
- l'accessibilité géographique limitée et qualité de service inégale ;
- le besoin urgent de modernisation.

Pour pallier toutes ces insuffisances, le Gouvernement a initié plusieurs réformes de modernisation qui ont permis de stimuler l'innovation et l'efficacité dans ces deux secteurs clés.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2023

Sur la période 2011-2023, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès significatifs dans les secteurs du numérique et postal. La mise en œuvre des différentes Politiques ont permis d'obtenir les résultats significatifs suivants :

Au titre de l'Économie Numérique

- adoption de la loi n°2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité ;
- ordonnance n°2024-950 du 30 octobre 2024 portant modification des articles 3 et 17 de l'ordonnance n°2017-500 du 2 août 2017 relative aux communications électroniques entre les usagers et les Autorités Administratives et entre les Autorités Administratives et abrogation de l'article 50 de la Loi n°2013-546 du 30 juillet 2013 relative aux transactions électroniques ;
- décret n°2024-958 du 30 octobre 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'information (ANSSI) ;
- adoption de la loi n° 2013-456 du 30 juillet 2013 relative aux transactions électroniques ;
- ordonnance n°2017-500 du 02 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

- adoption de la loi n°2023-901 du 23 novembre 2023 portant promotion des startups numériques ;
- prise du décret n°2013-300 du 2 mai 2013 relatif à l'interconnexion des réseaux et services de télécommunications et au dégroupage de la boucle locale ;
- prise du décret n°2014-105 du 12 mars 2014 portant définition des conditions de fourniture des prestations de cryptologie ;
- prise du décret n°2014-106 du 12 mars 2014 fixant les conditions d'établissement et de conservation de l'écrit et de la signature sous forme électronique ;
- prise du décret n°2015-79 du 04 février 2015, Fixant les modalités de dépôt des déclarations, de présentation des demandes, d'octroi et de retrait des autorisations pour le traitement des données à caractère personnel ;
- prise du décret n°2016-851 du 19 octobre 2016 fixant les modalités de mise en œuvre de l'archivage électronique ;

- prise du décret n° 2021-915 du 22 décembre 2021 portant adoption de la politique de sécurité des systèmes d'informations de l'administration publique ;
- prise du décret n° 2021-917 du 22 décembre 2021 définissant les procédures d'audit, de contrôle et de certification des systèmes d'information ;
- adoption de la loi portant création de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, en abrégé ANSSI ;
- prise du décret n° 2012-772 du 1er août 2012 portant organisation et fonctionnement de la société d'État dénommée agence nationale du service universel des télécommunications/tic de gestion des fréquences radioélectriques en abrégé AIGF ;
- prise du décret n° 2012-949 du 26 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement de la société d'État dénommée Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications/tic en abrégé ANSUT ;
- adoption de la loi portant modification de la loi n° 2004-429 du 30 août 2004 instituant le régime de la Zone franche de la Biotechnologie et des Technologies de l'Information et de la Communication en Côte d'Ivoire ;
- élaboration en décembre 2021 des Stratégies Nationales de Développement du Numérique, de l'Innovation et de la Cybersécurité ;
- construction de 5207 km de fibre optique du Réseau National Haut Débit (RNHD) à fin 2023 ;
- déploiement du projet « 1 citoyen, 1 ordinateur, 1 connexion » : 32 637 packs distribués ;
- identification des abonnés au téléphone mobile ;
- réalisation de la migration vers le plan de numérotation à 10 chiffres pour les numéros de téléphones ;
- 4 813 ingénieurs et techniciens formés aux métiers du Numérique au 31 décembre 2023 ;
- renforcement des capacités de 32 185 fonctionnaires et agents de l'État en TIC au 31 décembre 2024 ;
- achèvement de la première phase de l'aménagement de la Zone franche de la Biotechnologie, des Technologies de l'Information et de la Communication de Grand Bassam (ZBTIC) ;
- installation de 92 entreprises au VITIB au 31 décembre 2023 ;
- renforcement des capacités des écoles de formation dans les métiers des TIC, à travers l'ESATIC (construction de la résidence universitaire avec l'inclusion d'un centre d'incubation et l'installation de 5 Entreprises) et la création de plusieurs Laboratoires (Fibre Optique, CISCO, RTC, Informatique, Optique, 3G avec équipement HUAWEI et salle multimédia) ;

Déploiement de la fibre optique et extension de la couverture internet



- dématérialisation de 105 procédures administratives sur 200 prévues ;
- fourniture du service Internet à plus de 19 000 fonctionnaires et agents de l'État issus de 316 structures de l'Administration à Abidjan et les sites administratifs connectés de l'intérieur du pays ;
- réalisation de 10 applications de l'Administration publique sous logiciels libres sécurisés (SPACIA, PSIP, SIBC-ANRMP, SIBC-CNP PPP, SIGSUP, PEPITE, PSFR, SIGAJE, eDA, SIGOMAP) ;
- numérisation des archives de 500 000 fonctionnaires et agents de l'État ;
- enrôlement de 401 931 acteurs de la chaîne de valeurs agricoles ;
- construction de 160 sites radioélectriques couvrant 175 localités permettant à une population de 221 267 habitants d'avoir accès au réseau téléphonique et internet ;
- amélioration de la télémédecine et des applications de santé en ligne ;
- construction d'un Datacenter National, pour héberger les données des structures étatiques ;
- connectivité de 15 localités rurales permettant aux populations rurales des localités environnantes d'avoir accès aux services numériques ;
- finalisation et opérationnalisation des 3207 km de fibre optique du Réseau National Haut Débit (RNHD) ou Backbone.

Au titre de la Poste

- adoption de la loi n° 2013-450 du 10 octobre 2013 portant codes des Postes ;
- prise du décret n° 2018-270 du 07 mars 2018 portant attribution d'une licence d'exploitation du service universel postal à la société La Poste de Côte d'Ivoire ;
- restructuration du secteur postal : délivrance de 15 autorisations provisoires aux opérateurs du secteur sur 22 ;
- mise en œuvre du Service Universel Postal ;
- disponibilité de l'observatoire des marchés du secteur postal sur le site de l'ARTCI (www.artci.ci) ;
- réhabilitation et réouverture de 88 bureaux de poste dont 55 dans les zones Centre, Nord et Ouest sur les 66 prévus dans ces zones ;
- extension et modernisation du réseau postal sur tout le territoire national ;
- réhabilitation et équipement de l'École Multinationale Supérieure des Postes (EMSP).



Réhabilitation et réouverture de 88 bureaux de poste dont 55 dans les zones Centre, Nord et Ouest sur les 66 prévus dans ces zones

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

- Stratégie Nationale de Transformation Numérique 2025-2035 (en cours).
- Couverture totale du territoire en connectivité numérique via le Programme National de Connectivité Rurale (PNCR) et/ou des technologies combinant réseaux mobiles et satellites.
- Élaborer un Code du numérique.
- Élaborer et adopter une loi-cadre sur l'économie numérique couvrant la cybersécurité, les fintechs, le e-commerce et l'Intelligence Artificielle.
- Élaborer une réglementation en vue de renforcer la souveraineté numérique (hébergement de données sensibles, normes de sécurités strictes).
- Établir des règles spécifiques pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) adaptées aux opérations postales financières.
- Couverture totale du territoire en téléphonie mobile (Construction de 2 506 sites radioélectriques d'ici 2028 par le Programme National de Connectivité Rural PNCR).
- Finalisation de la Construction et l'opérationnalisation du Data center National.
- Finalisation de la signature électronique.
- Mettre en œuvre de l'interopérabilité des systèmes d'informations de l'Administration et des services financiers électroniques (Mobile money, banques, finetch, solutions de paiement en ligne ; cartes prépayées, microfinances).
- Mise en œuvre de la feuille de route pour entraîner un modèle d'Intelligence Artificielle ivoirien.
- Créer 30 pôles régionaux d'innovation et de laboratoires de fabrication numérique (FabLabs) pour encourager les projets technologiques.
- Déploiement d'un satellite de télécommunications et de solutions Internet.
- Interconnexion tous les chefs-lieux de sous-préfecture à la fibre optique.
- Mettre en œuvre le roaming national.
- Restructuration de la Poste de Côte d'Ivoire.
- Poursuivre la dématérialisation de 400 procédures administratives.
- Réhabilitation et renforcement du réseau intégré de l'Administration (RIA).
- Poursuivre la formation continue pour les fonctionnaires, avec des modules sur les compétences numériques de base et les outils technologiques avancés (cloud computing, cybersécurité, gestion des données / Big Data, IA, IoT, etc.).
- Mettre en place un réseau de communication IP de l'Administration publique.
- Finaliser et implémenter l'ID numérique unique.
- Création de programmes d'incubation et d'accélération offrant des ressources techniques et un encadrement intensif aux startups.
- Créer et opérationnaliser l'Agence Nationale de l'Intelligence Artificielle et de Surveillance des Données (ANIAD).
- Adopter une loi spécifique sur la gestion et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), intégrant la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).
- Mener des campagnes nationales de sensibilisation sur les dangers des D3E et les bonnes pratiques de recyclage.
- Renforcer les compétences des agents du publics en cybersécurité.
- Développer un système d'alerte et de réponse aux incidents cybernétiques pour assurer la continuité des services publics numériques et des OIV face aux cyberattaques.
- Mettre en œuvre le plan de protection des infrastructures critiques de l'Etat.
- Développer des modèles comme l'École 42 ou Holberton School qui forment des développeurs en mode peer-learning et sans professeur classique/ Développer des modèles de formation en mode peer-learning sans professeur (école 42).

Digitalisation des services publics et interconnexion des administrations



SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES (SUITE)

- Former 100 000 personnes dans les villages, communes et quartiers urbains, pour enseigner les bases de l'utilisation des outils numériques (smartphones, ordinateurs, Internet, applications mobiles).
- Développer une norme d'interopérabilité pour le web et les technologies d'assistance aux personnes en situation de handicap (malentendants, malvoyants, etc.).
- Faciliter et accélérer la numérisation des services prioritaires à fort impact et axés sur la demande, et leur adoption.
- Promouvoir l'adoption et l'usage responsable, éthique et sécurisée de l'Intelligence Artificielle au service des populations des villes et dans les zones rurales.
- Réaliser un programme d'incubateurs autour des Grandes écoles et Universités publiques.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

Indicateurs	2011	2024
Taux de Pénétration d'Internet	5 à 10%	50% (2023)
Taux de Pénétration de Téléphonie Mobile	76,75%	185%
Contribution du secteur numérique	4-5%	4-5%
E-Government Development (score)	0,468	0,55

Source : MTNG

10

SPORT, CULTURE ET TOURISME





CHIFFRES CLÉS



SPORT

Stades construits ou
réhabilités**8 stades**de compétition (dont ceux de la CAN 2023)
(2011-2024)Terrains de proximité
aménagés**Plus de 70**sur l'ensemble du territoire
(2011-2024)Centres sportifs régionaux
réhabilités**6**

(2024)

Clubs et associations
sportives homologués**+30 %**

par rapport à 2011 (2024)

Entraîneurs et encadreurs
formés**Plus de 4 500**

(2011-2024)



CULTURE

Droits d'auteur répartis
par le BURIDA

59 591 229 FCFA (2012)

1 712 393 411 FCFA

(2024)

Droits recouvrés par le
BURIDA

682 780 330 FCFA (2012)

5 496 819 350 FCFA

(2024)

Sites et éléments ivoiriens
inscrits à l'UNESCO

3 (2012)

7

(2024)

Entreprises culturelles
créées/an

2 831 (2012)

6 070

(2024)

Fonds de Soutien à la Culture
et à la Création Artistique

2,3 milliards de FCFA (2011)

10 milliards de FCFA

(2024)

Chiffre d'affaires des
entreprises culturelles

112,67 milliards FCFA (2012)

171,18 milliards de FCFA

(2024)



TOURISME ET LOISIRS

Nombre total de
visiteurs**6,3 millions**

(2024)

Nouveaux hôtels

1 067

(2011-2024)

Emplois créés

625 689

(2018-2024)

Nouvelles chambres

21 233

(2011-2024)



EN MATIÈRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE



SITUATION EN 2011

En 2011, l'analyse du secteur du sport mettait en évidence des difficultés qui entravaient son éclosion. Il s'agissait essentiellement de l'inadaptation du cadre juridique et institutionnel, l'insuffisance, l'inadaptation et la vétusté des infrastructures sportives, la faible promotion du sport de masse, pour tous et de haut niveau ainsi que les difficultés de financement du sport.

Modernisation des infrastructures sportives et organisation d'événements majeurs

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2024

La période 2011-2024 a été marquée par un investissement massif dans les infrastructures sportives, avec un accent particulier sur la préparation de la CAN 2023. Les principales réalisations comprennent la construction de cinq (5) nouveaux stades modernes et la réhabilitation de trois (3) répondant aux normes internationales, ainsi que l'aménagement de 24 terrains d'entraînement, la construction de 03 cités d'hébergement et 01 hôtel de trois étoiles pour les équipes.

Au-delà des infrastructures dédiées à la CAN, des efforts notables ont été déployés pour améliorer la pratique du sport et le cadre de vie des populations à travers la construction et la réhabilitation de complexes sportifs de proximité, d'AGORA urbaines et rurales, et d'infrastructures sportives scolaires.

a. Renforcement institutionnel progressif (2011-2024)

- Revalorisation du sport dans les politiques publiques avec l'intégration du sport comme levier d'unité et de cohésion nationale.
- Amélioration de la gouvernance du secteur avec la prise de la loi n°2014-856 du 22 décembre 2014 relative au sport et l'adoption et la Politique National des Sports 2016-2020.
- Lancement d'un programme d'investissements ciblés (complexes sportifs régionaux, départementaux et communaux, infrastructures sportives scolaires).

- Réflexions engagées sur l'aménagement des espaces de pratique de sport.
- Réapparition du sport scolaire et universitaire dans les politiques éducatives.

b. Préparation de la CAN 2023

La désignation de la Côte d'Ivoire comme pays hôte de la CAN 2023 a marqué un tournant

- Augmentation significative des budgets alloués aux infrastructures sportives.
- Mise en œuvre de projets structurants à fort impact territorial : stades, agoras, centres d'entraînement.
- Création, gestion et exploitation de l'Académie de Football d'Abidjan (Marcory).

c. Amélioration du cadre de vie

- Restructuration profonde du cadre de vie à Abidjan et dans les villes de l'intérieur (libération des emprises, assainissement et aménagement paysager autour des grandes voies...).
- Construction d'agora et d'aires de divertissement pour la jeunesse (terrains de sport, piscines, promenades en bord de mer...).
- Renforcement de l'offre touristique intérieure grâce à l'aménagement d'espace et à la valorisation du potentiel à Abidjan et à l'intérieur du pays.



Infrastructures Spécifiques à la CAN 2023 (2024)

Les efforts majeurs se sont concentrés sur les villes hôtes de la CAN 2023 : Abidjan, Yamoussoukro, Korhogo, Bouaké et San-Pedro.

Abidjan

Stades :

- construction du Stade Olympique Alassane Ouattara d'Ebimpé de 60 000 places, achevé et ayant servi de site principal pour la CAN ;
- réhabilitation du Stade Félix Houphouët-Boigny : Modernisation portant sa capacité à 40 000 places.

Terrain d'entraînement : aménagement de 08 terrains d'entraînement de la CAN 2023.

Yamoussoukro

Stade : construction du Stade Charles Konan Banny de Yamoussoukro, d'une capacité de 20 000 places.

Terrain d'entraînement : aménagement de 04 terrains d'entraînement de la CAN 2023.

Korhogo

Stade : construction du Stade Amadou Gon Coulibaly de Korhogo, d'une capacité de 20 000 places.

Terrain d'entraînement : aménagement de 04 terrains d'entraînement de la CAN 2023.

Hébergement : construction de la Cité CAN comprenant 32 villas et d'un Hôtel CAN de 50 lits pour l'hébergement des équipes et des délégations.

Bouaké

Stade : extension et modernisation du Stade de la Paix de Bouaké, portant sa capacité à 40 000 places.

Terrain d'entraînement : aménagement de 04 terrains d'entraînement de la CAN 2023.

Hébergement : construction de la Cité CAN comprenant 32 villas.

San Pedro

Stade : construction du Stade Laurent Pokou de San Pedro, d'une capacité de 20 000 places.

Terrain d'entraînement : aménagement de 04 terrains d'entraînement de la CAN 2023.

Hébergement : construction d'une Cité CAN comprenant 32 villas.

Autres Infrastructures Sportives (Hors CAN)

En parallèle des infrastructures directement liées à la CAN, d'autres projets ont été réalisés ou sont en cours :

District Autonome d'Abidjan

- construction d'un centre sportif, culturel et des TICs Ivoir-Coréen Alassane Ouattara ;
- construction en cours de 04 complexes de piscines olympiques ;
- réhabilitation de 05 complexes sportifs communaux ;
- construction d'un complexe sportif communal ;
- réhabilitation de 02 infrastructures sportives de proximité ;
- construction d'un hall des sports (Palais des sports) ;
- construction d'une salle polyvalente (Palais des sports) ;
- construction de 03 agoras urbaines ;
- construction en cours de 02 agoras urbaines ;
- réhabilitation de 04 infrastructures sportives scolaires.

District Autonome de Yamoussoukro

- réhabilitation des infrastructures des sports de main du Lycée Scientifique de Yamoussoukro (Terrain de Basketball, Handball et Volleyball).

Région du Poro

- construction d'un complexe sportif communal ;
- construction en cours d'un complexe sportif communal ;
- réhabilitation en cours de 02 infrastructures sportives scolaires.

Région de Gbêké

- construction en cours d'une agora rurale ;
- réhabilitation de 02 infrastructures sportives scolaires.

Développement du sport scolaire et de masse



Promotion des disciplines sportives prioritaires

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Pour les années à venir, les priorités porteront sur l'achèvement des projets en cours, la gestion durable et inclusive des nouvelles infrastructures, ainsi que la consolidation des acquis afin de garantir un développement pérenne du sport en Côte d'Ivoire.

Projets en cours de finalisation (Agoras)

Dimbokro : 35%

Guiglo : 35%

Boundiali : 10%

Songon : Chantiers installés

Dabou : Chantiers installés

Béoumi : Installation en cours

Touba : Installation en cours

Grands Projets à poursuivre au-delà de 2024 : piscines olympiques, avec des taux d'exécution suivants :

Abobo : 17% (physique)

Yopougon : 15% (physique)

Attécoubé : 9% (physique)

Marcory/INJS : 2% (physique)

Projets à lancer

- Études achevées pour 07 complexes sportifs régionaux (39,47 milliards de FCFA).

- Réhabilitation des infrastructures sportives scolaires (Man, Bouaflé, Duekoué, Guiglo et Daoukro).



EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE FRANCOPHONIE



Le secteur de la Culture et de la Francophonie repose sur quatre piliers essentiels : (i) les industries culturelles et créatives (cinéma, livre, musique, mode, audiovisuel) en plein essor, (ii) le patrimoine culturel matériel et immatériel valorisé pour renforcer l'identité nationale et le tourisme, (iii) la francophonie comme levier de coopération et de rayonnement international, et (iv) l'enseignement artistique, garant de la formation et de la professionnalisation des acteurs culturels.

SITUATION EN 2011

En 2011, le secteur de la Culture et de la Francophonie en Côte d'Ivoire était confronté à des défis majeurs qui entravaient sa pleine contribution au développement économique du pays.

- Sur le plan de la gouvernance, le cadre institutionnel et juridique encadrant le secteur était insuffisant et inadapté, ne répondant pas aux besoins et aux évolutions du secteur. Les faiblesses identifiées comprenaient notamment le manque d'études sur le poids de la culture dans l'économie, l'absence d'un inventaire exhaustif des biens culturels nationaux, la structuration insuffisante des filières des industries culturelles, la faiblesse de la coopération culturelle, l'obsolescence de la législation, l'insuffisance de la reconnaissance des artistes et de la protection de leurs droits (piratage).
- En termes de ressources humaines, le secteur souffrait d'une insuffisance de professionnels

qualifiés, notamment en entrepreneuriat et en management culturels.

- Les initiatives privées et services culturels étaient caractérisés par un faible soutien institutionnel et financier aux acteurs privés, ainsi que par des inégalités territoriales dans la répartition des services culturels.
- L'exploitation des potentialités culturelles était également problématique, avec une sous-valorisation du riche patrimoine culturel de la Côte d'Ivoire et une dégradation des sites culturels majeurs.
- Le financement du secteur était insuffisant, limitant les investissements et les initiatives.
- L'absence d'une politique culturelle nationale claire et intégrée constituait un autre défi majeur, tout comme le manque d'encadrement, de formation et de reconnaissance des métiers culturels, entravant la professionnalisation du secteur.

BILAN DES RÉALISATIONS (2011-2025)

Sous la houlette et la vision de S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République, la période 2011-2025 a été marquée par des efforts soutenus du Gouvernement et des progrès significatifs dans le développement du secteur culturel et l'essor de la Côte d'Ivoire au sein de l'Organisation Internationale de la francophonie.

- **Sur le plan juridique et institutionnel**, la période 2011-2024 a été marquée par des avancées significatives destinées à moderniser la gouvernance du secteur culturel et à renforcer sa structuration. La promulgation de la Loi n°2014-425 du 14 juillet 2014 portant Politique Culturelle Nationale a constitué une étape majeure, offrant un cadre de référence pour l'action publique dans le domaine de la culture.

En complément, plusieurs textes juridiques ont été pris pour encadrer et dynamiser les différents sous-secteurs. Il s'agit notamment de la promulgation de lois sur l'industrie cinématographique et audiovisuelle, la protection du patrimoine culturel, le livre et la lecture publique, le droit d'auteur et les droits voisins, ainsi que la prise de décrets d'application de ces lois.

Ces réformes ont permis de clarifier les responsabilités des acteurs, de sécuriser les droits des créateurs, de renforcer la valorisation et la protection du patrimoine culturel, de faciliter l'investissement privé, et d'adapter l'environnement réglementaire aux réalités contemporaines du secteur.

Valorisation et préservation du patrimoine culturel



- **En matière d'infrastructures culturelles**, des efforts importants ont été déployés pour la rénovation, la réhabilitation et l'équipement de structures culturelles sur l'ensemble du territoire. Cette dynamique vise à garantir un accès équitable à la culture, à stimuler la création artistique et à favoriser la cohésion sociale. Il s'agit, entre autres, de la réhabilitation du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire à Abidjan, de la modernisation du Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké, de la restauration du Musée du Costume de Grand-Bassam, ainsi que de la valorisation du Palais de la Culture Bernard Binlin-Dadié de Treichville, pôle majeur de diffusion culturelle à l'échelle nationale.
- **Sur le plan de la promotion de la lecture publique**, le Gouvernement a déployé plusieurs politiques publiques visant à rapprocher les populations du livre, à encourager la lecture et à lutter contre l'analphabétisme.

Dans cette dynamique, un réseau national de Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) a été progressivement mis en place. De 2011 à 2024, ce sont 19 CLAC qui ont été construits et dotés de ressources documentaires et d'espaces d'animation dans différentes régions du pays, contribuant à l'équité territoriale en matière d'accès à la lecture et au savoir.

Par ailleurs, l'accompagnement du Gouvernement à l'organisation d'événements littéraires a été renforcé sur la période. Il s'agit en autres, du Salon international du livre d'Abidjan (SILA) et du Salon du Livre pour Enfants et Adolescents (SALEA), jouant un rôle majeur dans la promotion de la lecture auprès de la jeunesse à l'échelle nationale.

- **Au titre de la Francophonie**, la Côte d'Ivoire affirme son rôle actif dans l'espace francophone, notamment par l'organisation réussie des Villes Jeux de la Francophonie en 2017 à Abidjan et sa présence à des postes de responsabilité au sein de l'OIF (Présidence de la Commission de sélection des pays candidats à l'adhésion, Vice-présidence du Conseil des Ministres de la Francophonie, Présidence de la Conférence des Ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la Francophonie (CONFENEM)). Elle a renforcé sa coopération culturelle avec plusieurs États francophones à travers des accords favorisant la mobilité artistique, les projets conjoints et les échanges d'expertise.

Ces efforts positionnent la Francophonie comme un levier de développement, d'insertion professionnelle et de rayonnement pour les acteurs ivoiriens.

- **La professionnalisation des artistes** représente une transformation significative dans le secteur des Industries Culturelles Créatives. En effet, plusieurs artistes sont passés de l'esprit de subvention à l'esprit d'entrepreneuriat. Cela a contribué à l'augmentation du nombre d'entreprises culturelles passant de 2 831 entreprises en 2012 à 6 070 en 2024.

En outre, le statut de l'artiste a été renforcé par la mise en place de mécanismes de protection sociale. Il s'agit notamment de l'adoption du décret n°2021-624 du 20 octobre 2021 portant statut de l'artiste permettant une allocation d'une rémunération minimum à l'occasion de chaque prestation sociale. Ceux-ci bénéficient du Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI).



Promotion de la création artistique et des industries culturelles

- **La valorisation du patrimoine culturel** a constitué une priorité stratégique pour le Gouvernement sur la période 2011-2024. Les actions engagées ont permis de renforcer la protection, la reconnaissance et la transmission du patrimoine matériel et immatériel de la Côte d'Ivoire, en phase avec les conventions internationales, notamment celles de l'UNESCO.

Ainsi, quatre éléments du patrimoine culturel ivoirien ont été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO :

- les pratiques et expressions culturelles liées au Djéguélé des communautés sénoufo de la Côte d'Ivoire (inscription en 2012) ;
- le Zaouli, musique et danse populaires des communautés gouro (inscription en 2017) ;
- les savoir-faire traditionnels liés au tissage du pagne en Côte d'Ivoire (inscription en 2023) ;
- les savoir-faire traditionnels liés à la fabrication de l'attiéké en Côte d'Ivoire (inscription en 2024).

Par ailleurs, deux sites majeurs ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

- la Ville historique de Grand-Bassam, premier site ivoirien classé, inscrite en 2012 ;
- les Mosquées de style soudanais du nord ivoirien (notamment celles de Kong, Tengréla, Kouto et Nambira), inscrites en 2021.

Ces reconnaissances internationales sont le fruit d'un travail soutenu d'inventaire, de documentation, de restauration et de mise en valeur du patrimoine, mené en synergie avec les communautés détentrices et les partenaires techniques. Elles contribuent à renforcer l'identité nationale, à développer l'offre touristique culturelle et à promouvoir

la diversité culturelle ivoirienne sur la scène internationale.

- **Sur le plan de l'économie culturelle**, des réformes majeures ont été engagées en vue de faire des ICC un véritable levier de croissance, d'emploi et d'innovation.

Des efforts soutenus ont été menés pour lutter contre la piraterie et la contrefaçon, à travers la mise en place de la Brigade de lutte contre la fraude et la piraterie des œuvres culturelles. En parallèle, le Ministère a œuvré à soutenir la création, le développement et la structuration des entreprises culturelles, à travers l'accompagnement technique des porteurs de projets, la formation à l'entrepreneuriat culturel, et l'accès à des dispositifs de financement adaptés. Ces actions ont permis d'initier un début de formalisation des filières culturelles et créatives, en particulier dans les domaines de la musique, de l'audiovisuel, du design et de l'édition.

La réforme du Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA) en 2015 s'inscrit dans cette dynamique de modernisation, avec pour objectif l'amélioration des mécanismes de collecte, de répartition et de transparence dans la gestion des droits d'auteur et droits voisins, au profit des artistes et créateurs.

En outre, des réflexions ont été engagées en vue de la création de mécanismes de financement spécifiques au secteur culturel, en s'appuyant sur des partenariats publics-privés, des financements innovants, ainsi que sur une meilleure mobilisation des ressources internationales. Ces mesures visent à renforcer la durabilité économique du secteur culturel, à stimuler l'investissement privé, à promouvoir l'auto-emploi des jeunes et à faire émerger une véritable industrie culturelle ivoirienne compétitive à l'échelle régionale et internationale.

- **En matière de financement du secteur culturel**, le Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA), a été considérablement rehaussé au cours de la période 2011-2025, notamment en passant de 2,3 milliards de FCFA en 2021 à près de 10 milliards en 2025 en vue de soutenir davantage la promotion culturelle, la création artistique, l'équipement des établissements culturels etc. Ce dispositif renforcé a permis d'octroyer davantage de subventions aux acteurs culturels et d'intensifier les programmes de formation et d'accompagnement, illustrant l'engagement fort de l'État à faire de la culture un secteur dynamique, créateur de valeur économique et sociale.

- **Au titre de la restitution des biens culturels**, la restitution des biens culturels figure parmi les priorités des Autorités ivoiriennes. Ces dernières années, la Côte d'Ivoire a intensifié ses efforts pour récupérer des œuvres majeures de son patrimoine historique conservées à l'étranger.

Un exemple fort de cette volonté est le processus de restitution du Djidji Ayokwe, célèbre tambour parleur du peuple Atchan, symbole de souveraineté et de communication. Grâce surtout à la volonté personnelle du Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA et à une diplomatie culturelle soutenue, une avancée majeure a été enregistrée avec l'adoption en France d'une loi autorisant officiellement le retour de cette pièce emblématique. Cet événement marque un tournant historique et ouvre la voie à d'autres restitutions à venir.

- **Dans le domaine de l'enseignement artistique et culturel**, des initiatives ont été prises pour l'accroissement de l'offre de formation artistique et culturelle, la réforme des programmes d'enseignement afin de mieux répondre aux besoins du secteur, et le développement de partenariats avec des institutions internationales. Ces actions ont permis d'améliorer la qualité de la formation et de renforcer les compétences des professionnels du secteur.

- **Au titre de la professionnalisation et de l'organisation de l'industrie du spectacle**, la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2023), organisée avec succès en Côte d'Ivoire, a été bien plus qu'un événement sportif. Elle a constitué un véritable levier de relance pour la culture, conformément à la vision du Président de la République qui a voulu faire de cette

compétition une vitrine du dynamisme culturel ivoirien.

Dans cette dynamique, l'industrie du spectacle a connu un essor remarquable, marqué par une mobilisation sans précédent du public autour des manifestations culturelles organisées en marge de la CAN. Le succès des concerts de Didi B au stade Félix Houphouët-Boigny et au stade de Bouaké, ainsi que les taux de remplissage exceptionnels du Palais de la Culture et du Parc des Expositions d'Abidjan, illustrent cet engouement retrouvé pour les arts vivants.

Ces actions concrètes visent à professionnaliser et à structurer durablement le secteur du spectacle vivant en un pilier durable de développement économique et de rayonnement culturel pour le pays.

- **Au titre des actions sociales du Gouvernement** : Depuis l'année 2014, le Président de la République en rapport avec le Ministère de la Culture et de la Francophonie a octroyé une rente viagère d'un montant annuel de près de 200 millions de FCFA à 52 pionniers du secteur des arts et de la culture (musique, cinéma, arts dramatiques et arts plastiques). Elle incarne un geste d'honneur et de reconnaissance nationale envers ceux qui ont marqué l'histoire culturelle du pays, renforcé par des cérémonies officielles et des distinctions comme l'Ordre du mérite culturel. Ce fonds est géré par le Ministère de la Culture et de la Francophonie.



Diplomatie culturelle active avec le retour imminent du Djidji Ayokwe, célèbre tambour parleur du peuple Atchan

PERSPECTIVES

Afin de consolider les acquis et poursuivre la transformation structurelle du secteur de la culture et de la francophonie, plusieurs actions majeures sont envisagées à moyen terme. Ces perspectives s'inscrivent dans une dynamique de modernisation, de rayonnement international et de démocratisation de l'accès à la culture.

Au niveau du patrimoine culturel et muséologie

- Mise en œuvre d'une politique de rapatriement de plus de 148 biens de France qui va constituer une priorité pour la souveraineté culturelle nationale.
- La réhabilitation des musées nationaux afin de renforcer leur attractivité et leur rôle éducatif.
- La poursuite des inscriptions de sites ivoiriens au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec en ligne de mire le site naturel et culturel des Îles Ehotilé, l'Abissa afin de valoriser la richesse écologique et culturelle du pays.

Au titre des infrastructures culturelles

Il est envisagé la construction d'établissements culturels de prestige en vue de soutenir le développement des ICC. A cet effet, le Gouvernement ivoirien est engagé dans la construction d'édifices de grande envergure :

- La construction de centres culturels

intégrés dans plusieurs régions du pays pour rapprocher l'offre culturelle des populations, tout en favorisant l'expression artistique locale.

- La mise en œuvre de la Cité de l'Innovation Culturelle, projet ambitieux combinant création artistique, incubation de projets, technologie et entrepreneuriat culturel, pour positionner la Côte d'Ivoire comme hub régional des industries culturelles et créatives.
- La construction du Musée d'Art Africain de Cocody et de la Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan (BRAA).

Au niveau de la Lecture publique et l'accès au savoir

- L'extension du réseau des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), à travers la construction de 10 nouveaux CLAC.

Ainsi, il s'agira de faire de la Côte d'Ivoire un Hub des Industries Culturelles et Créatives en proposant des projets structurants et en œuvrant à la promotion des secteurs à fort potentiel, tels que le cinéma, la musique et la mode, ainsi que le développement d'infrastructures culturelles adaptées. Ces mesures concrètes contribueront à stimuler la créativité, générer des richesses et renforcer le rayonnement culturel de la Côte d'Ivoire, tant sur le plan national qu'international.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

Indicateurs	2012	2024
Nombre de sites et éléments culturels ivoiriens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	03	07
Accords de Coopération Culturelle (Nombre d'accords de coopération culturelle signés avec d'autres pays)	-	37
Droits d'Auteur Répartis (Montant des droits d'auteur répartis aux ayants droit par le BURIDA (Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur, en FCFA)	59 591 229 FCFA	1 712 393 411 FCFA
Droits recouverts par le BURIDA (Montant total des droits recouverts, en FCFA)	682 780 330 FCFA	5 496 819 350 FCFA
Nombre d'entreprises culturelles créées par an	2 831	6 070
Évolution du chiffre d'affaires des entreprises culturelles (en FCFA)	112 670 000 000 FCFA	171 176 393 348 FCFA

Source : MCF

EN MATIÈRE DE TOURISME ET DES LOISIRS



SITUATION EN 2011

Lourdement affecté par la crise postélectorale de 2011, le secteur du tourisme et des loisirs en Côte d'Ivoire était confronté à des défis majeurs : infrastructures vétustes et abandonnées, accès aux sites entravés par des routes impraticables et une situation d'insécurité permanente, absence de promotion internationale, faiblesse du cadre institutionnel et un manque d'investissement dans les loisirs.

En 2011 ces lacunes se traduisent par un nombre limité de touristes internationaux (259 000), une contribution modeste au PIB (1,8%), un parc immobilier de 1 305 établissements avec un taux d'occupation moyen de 53,3% et seulement 547 184 voyageurs enregistrés à l'arrivée à l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan.

BILAN DES RÉALISATIONS (2011-2025)

1. Secteur du Tourisme

Durant la période 2011-2024, le secteur touristique ivoirien a connu une restructuration profonde, initiée par un ensemble de réformes institutionnelles visant à améliorer la gouvernance et l'encadrement. Ces mesures ont permis de jeter les bases d'un développement plus structuré et durable.

Ainsi, l'amélioration de l'offre touristique en Côte d'Ivoire (2011-2024) s'est articulée autour de plusieurs axes stratégiques majeurs :

- **La réhabilitation du patrimoine hôtelier public** : 78,067 milliards de FCFA alloués à la rénovation, la modernisation et la mise aux normes (y compris environnementales et digitales) d'établissements clés comme l'Hôtel Président et l'Hôtel des Parlementaires à Yamoussoukro, le RAN Hôtel de Bouaké et le Sofitel Hôtel Ivoire d'Abidjan, en vue notamment de l'organisation de la CAN 2023.
- **Le renforcement de l'offre hôtelière par les investissements privés** : près de 1 067 nouveaux hôtels ont été construits à travers le pays, représentant un investissement de 957,733 milliards de FCFA. Cette dynamique a vu l'arrivée de grandes enseignes internationales telles que Azalaï, Radisson Blu, Kasada Hospitality (Ibis et Adagio), Seen Hotel, Noom Hôtel, Mövenpick, La Maison Palmier, Aichti Hôtel, Universal Hôtel et Molomé Hôtel augmentant significativement la capacité d'accueil et la qualité de l'hébergement.
- **L'aménagement et la valorisation de sites culturels et artisanaux** dans la région du Poro (tisserands de Katia, peintres de FAKAHA, artisans de Koni, site de Kapele, vanniers de Torgokaha), ainsi que dans les régions du Haut Sassandra, de la Marahoué, du Tchologo, du Worodougou et du Bélier (village de Kondèyaokro, singes sacrés de Gbétitapèa, poissons sacrés d'Oussougola, site écotouristique de Gbamga, pierre sacrée de Blablata). Des projets d'aménagement ont également concerné le pont de lianes de Lieupleu et les villages d'Ahouakro et de Dey Oboguié, ainsi que le Parc National du Banco. La reconstruction du centre artisanal des potières de Tanou-Sakassou, après un incendie, illustre également cet engagement.
- **La sécurisation du foncier touristique et ludique** a été entreprise par la réalisation de plans cadastraux pour des sites clés comme l'Île Boulay, Jacquenville, San Pedro et Assinie, avec l'initiation de procédures de déclaration d'utilité publique en vue de maîtriser le foncier d'utilité touristique.
- **Le renforcement des capacités des acteurs** avec la construction et l'équipement du Centre d'Application aux Métiers de Tourisme et d'Hôtellerie (CAMTH) de Daoukro, la réalisation d'études pour un futur institut supérieur à Yamoussoukro, et des programmes de formation pour des bacheliers, des agents de l'administration du tourisme, des guides et des opérateurs du secteur.
- **L'assainissement de l'environnement du secteur** par des contrôles et la relance du classement des établissements d'hébergement.



Développement et modernisation des infrastructures touristiques

2. Secteur des loisirs

Depuis 2011, le ministère du Tourisme et des Loisirs a déployé une stratégie pour structurer et dynamiser le secteur des loisirs autour de quatre axes principaux :

- **L'amélioration de l'offre nationale de loisirs par :** (i) un renforcement du cadre réglementaire ; (ii) un soutien actif au développement des infrastructures privées ; (iii) un recensement exhaustif des établissements et espaces de loisirs (3 400 identifiés en 2024) et ; (iv) des rencontres annuelles pour en assurer la qualité et la sécurité ainsi que l'aménagement du Parc National du Banco pour des activités récréatives et éducatives.

Promotion de la destination Côte d'Ivoire à l'international

- **Le renforcement des capacités des acteurs** par la formation des promoteurs d'accueils, la formation d'animateurs de jeux traditionnels dans les écoles de la ville d'Abidjan, et l'organisation d'un atelier sur le lexique des jeux traditionnels.
- **La sensibilisation des populations** à la pratique des loisirs par l'organisation de colonies d'État pour enfants (Djebonoua, Abengourou et Korhogo), la commémoration de la Journée Mondiale des Loisirs, la mise en place de centres aérés pour les enfants de familles à faibles revenus et l'organisation de camps de loisirs pour les jeunes.
- **La promotion des loisirs endogènes**, notamment les jeux traditionnels, a été réalisée par une étude socio-anthropologique recensant 303 jeux traditionnels, l'organisation de deux éditions du Festival national des jeux traditionnels et des journées d'initiation aux loisirs traditionnels pour en faire connaître la richesse culturelle.

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

À partir des réalisations de la période 2011-2024 et au vu des perspectives pour 2025, le secteur du tourisme et des loisirs en Côte d'Ivoire présente un paysage dynamique et en transformation. Les efforts soutenus du Gouvernement, concrétisés par des réformes institutionnelles, des investissements significatifs dans l'amélioration de l'offre (hôtellerie, sites touristiques), le renforcement des capacités des acteurs, et une promotion active du tourisme interne et récepteur, ont porté leurs fruits malgré les perturbations passées.

En 2024, le secteur a démontré une résilience remarquable, enregistrant une forte croissance des flux touristiques, atteignant 6,3 millions de visiteurs, stimulée notamment par l'organisation réussie de la CAN 2023.

À ce jour, la capacité d'accueil hôtelière dépasse les 6 000 établissements.

Les investissements, majoritairement privés dans le secteur de l'hôtellerie, ont permis la création de plus de 625 689 emplois sur la période 2018-2024.

La contribution du secteur au PIB a atteint 8,6% en 2024.

En conclusion, en 2025, le tourisme et les loisirs en Côte d'Ivoire se présentent comme un secteur en pleine croissance, fort d'une base solide construite sur des réformes et des investissements. La poursuite des efforts pour concrétiser pleinement les objectifs fixés sera déterminante pour asseoir durablement la position de la Côte d'Ivoire comme une destination touristique de premier plan en Afrique de l'Ouest.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS

Flux Touristiques (2024)

- Nombre total de visiteurs en 2024 : 6,3 millions
- Croissance des flux touristiques (2023-2024) : 68%
- Nombre de visiteurs du tourisme récepteur en 2024 : 2 763 496

Capacité d'Accueil en Hébergement

- Nouveaux hôtels construits (2011-2024) : 1 067
- Nombre de nouvelles chambres (2011-2024) : 21 233

Investissements (2018-2024)

- Investissements totaux (2018-2024) : 1 280 477 342 038 FCFA
- Part des investissements dans l'hôtellerie : 97,5%
- Part des investissements dans la restauration : 1,69%

Emploi

- Nouveaux emplois générés (2018-2024) : 625 689
- Part des emplois créés dans l'hôtellerie : 78,44%

Contribution à l'Économie

- Contribution au PIB en 2024 : 8,6%

Développement et valorisation d'une identité culturelle et touristique pour la Côte d'Ivoire

Indicateurs	2011	2024
Flux Touristiques (Touristes)	809 430	6 296 406
Capacité d'Accueil en Hébergement (hôtels)	1305	6050
Investissements (en milliards de FCFA)	12	611
Nombre d'Emplois	20 000	238 564
Contribution au PIB (%)	1,8	8,6

Source : MINTOUR







RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail